

UNIVERSITE DES FEMMES  
Place Quételet 1 - A  
B - 1030 Bruxelles  
Tél. 02/219.81.07

# Chronique

# *féministe*

## LA QUESTION DU VOILE

## PALESTINIENNES: HISTOIRE DES MOUVEMENTS DE FEMMES

BIMESTRIEL

N° 34 JANVIER-FEVRIER 1990

150F

*Université des Femmes*

# Université des Femmes

1a, Place Quetelet 1030 Bruxelles. Tél: 02/219 61.07

## Equipe de l'Université des Femmes:

Laurence Broze, Alla Denesioek, Hélène De Noose, Fanny Filosof, Françoise Hecq, Colette Ingels, Hedwige Peemans-Poulet, Nadine Plateau, Edith Rubinstein, Christine Seghin, Geneviève Simon, Luisa Soriano, Louise Thirion, Titane Van Hille, Anne Van Seymortier.

Les activités d'éducation permanente de l'Université des Femmes sont réalisées avec l'appui du Ministère de la Communauté Française, de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles-Capital, du Ministère de l'Emploi et du Travail.

## Chronique Féministe

bimestriel réalisé et édité par l'équipe de l'Université des Femmes.

### Prix et abonnement

Sur demande à l'Université des femmes...

	Belgique	Etranger
- Au numéro:.....	150 F	180 F
- Abonnement:.....	500 F	700 F
(5 numéros)		

A verser au compte n° 001-1118659-34 de «Université des Femmes-Chronique».

Pour l'étranger, le règlement se fait en francs belges par mandat postal international. Toutefois pour la France, possibilité de payer par chèque au nom de Geneviève Simon (en francs français). Veuillez préciser correctement le nom et l'adresse de l'abonné. Merci.

Vous trouverez également «Chronique Féministe» dans les librairies suivantes:

**TROPISMES** Galeries des Princes, 11 - 1000 Bxl.  
**ARTEMYS** R. St-Jean, Galerie Bortier 8/10 1000 Bxl  
**SORGELOOS** Chée de Waterloo, 365 - 1060 Bxl.  
**VRINDTS** Rue de la Croix de Fer, 53 - 1000 Bxl.  
**LIBRIS** Av de la Toison d'Or, 29 - 1060 Bxl.  
**FOLIOS** (Botanique) Rue Royale, 236 - 1210 Bxl.  
**PLEXUS** Rue des Carmes, 11 - 4000 Liège  
**LIBRAIRIE PAX** Place Cockerill, 4 - 4000 Liège  
**BIBLIO REGENCE** R. de la Régence 55 - 4000 Liège

*Ed responsable:* Fanny Filosof 19 rue M. Delstanche - 1060 Bruxelles

*Impression:* Inter-Offset SPRL - 150 avenue Lecharlier - 1090 Bruxelles

Chronique Féministe est éditée avec l'aide de la CGER

## Centre de documentation de l'Université des Femmes

### Consultation et prêt:

livres, revues, documents, bibliographies.

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h et sur rendez-vous.

# SOMMAIRE

<b>Pré-texte aux pré-textes</b> .....	3
<i>Devant la complexité du problème du voile, nous avons ouvert nos colonnes à une diversité de réflexions</i>	
Communiqué de presse .....	4
Interdire, c'est parfois promouvoir .....	5
Le tchador que je porte est invisible .....	6
Un espace tenu .....	8
Solidaire .....	9
Le voile islamique .....	11
Les femmes palestiniennes ont gagné une bataille .....	12
<b>Fiction: Le principe d'égalité des chances</b> .....	13
<b>Attentives: Société</b>	
Avortement en Belgique .....	15
Avortement en Roumanie .....	16
Divorce: créances alimentaires et droit de garde .....	17
Un massacre... à la lecture de l'antiféminisme .....	19
Réparer les dégâts du patriarcat .....	20
Journée internationale des femmes .....	20
<i>Social</i>	
Famille et travail: dix mesures proposées par le Ministre de l'emploi .....	21
Retraite des femmes et information .....	23
Le travail des femmes, une source d'endettement .....	24
Québec: la pauvreté accrue des femmes .....	25
France: sécurité sociale et sexisme primaire .....	26
<i>Présent</i>	
Un conservateur nommé Gabrielle .....	27
Jo Walgrave au Conseil National du Travail .....	27
Un premier prix pour une recherche sur la grossesse non désirée.....	28
Dar el Amal fête son Xe anniversaire .....	28
Eglise anglicane: oui à l'ordination de femmes-prêtres .....	29
Nelle Zélande: une 1ère femme évêque dans l'Eglise anglicane .....	30
<i>Passé</i>	
Marie Popelin .....	31
Dolorès Ibarruri, la Pasionaria .....	32
<i>International</i>	
Pour les femmes, un pastiche de la Convention internationale des droits de l'enfant .....	34
<b>Document</b> .....	26
<i>Le mouvement des femmes palestiniennes: des salons aux comités populaires de l'Intifada</i>	
<b>Lectures</b>	
Au labeur des dames .....	48
Le XXe siècle des femmes .....	48
Félicie Mertens se souvient .....	49
Les mères-patrie du IIIe Reich .....	51
Revue: Les femmes de l'immigration .....	48
<b>Bibliothèque</b> .....	63
<b>Incomplètes</b> .....	67



## Pré-texte aux pré-textes

Cette fois, notre prétexte sera multiple.

En effet, suite au différend entre quelques étudiantes et une institution scolaire devenu LE problème du «voile», nous avons voulu aussi ouvrir nos colonnes à des femmes militant dans des associations de femmes immigrées, à une gynécologue.

Réflexions plus diverses que différentes, toutes au plus près de notre vécu de femmes, voilées ici, dévoilées là, au gré d'un patriarcat libéraliste ici, intégriste là, sexiste ici et là.

*Les photos des articles des pré-textes (sauf en page 10) nous ont été aimablement prêtées par l'Asbl I.D.I. (15, rue du Méridien 1030 Bruxelles). La photo de cette page est de Carlos Lamar et a déjà été publiée dans «Tribune Immigrée» n°30-31 «Femmes de l'immigration» (juin-septembre 1989).*

2A COM-205

## Communiqué de presse de la coordination des associations maghrébines

Asbl Avicenne, Jeunesse  
Maghrébine, Groupe Contact  
et Sensibilisation  
127 Rue de Flandre 1000 Bxl. 02219.69.91.

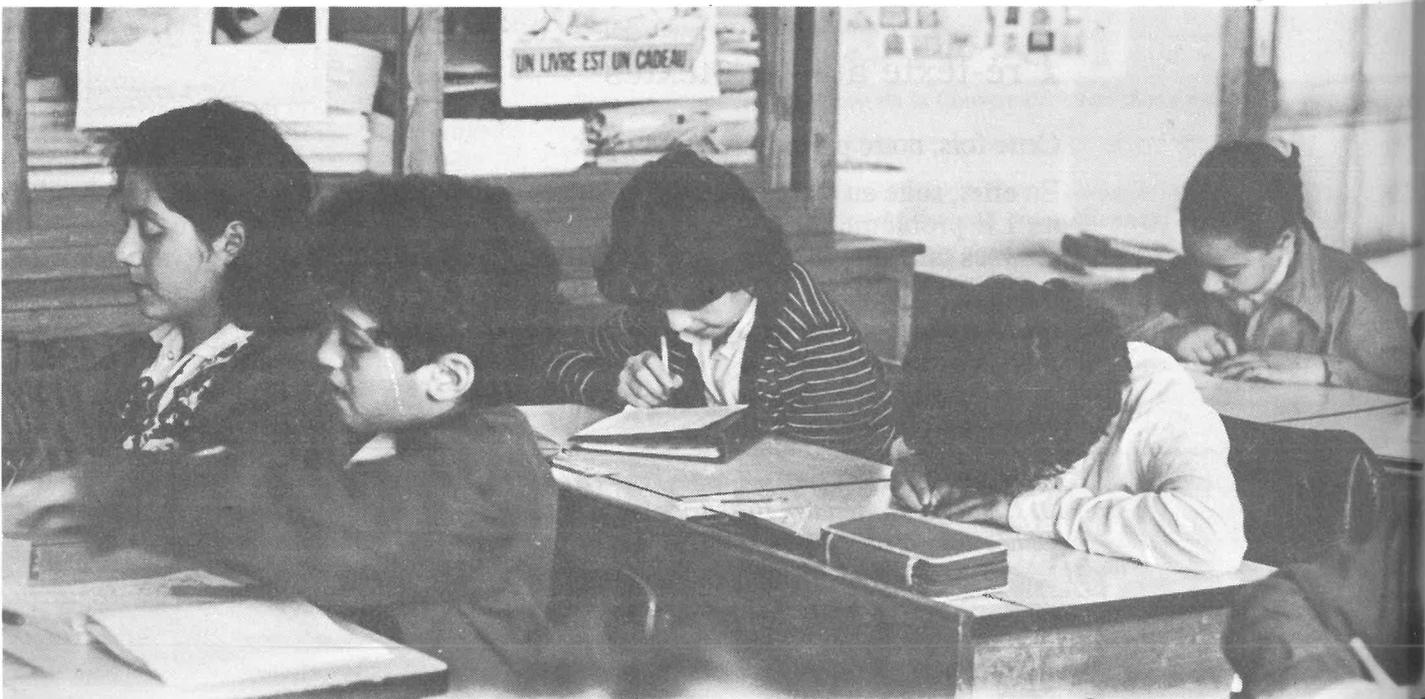
L'affaire du voile «islamique» que portent certaines élèves pendant les cours de l'enseignement officiel prend une tournure qui risque de dégénérer en une confrontation où les passions prennent le dessus sur la raison. La Coordination des Associations maghrébines estime que le port du foulard par les jeunes filles musulmanes va à l'encontre du combat pour l'émancipation de la femme en ce sens qu'il s'agit essentiellement d'une imposition de la volonté religieuse masculine pour restreindre et façonner le comportement féminin.

Selon les sources coraniques, le port du hijab est une recommandation faite aux femmes du Prophète Muhammad, que le contexte historique de l'époque imposait comme étant «le plus simple moyen de se faire connaître afin qu'elles ne soient point offensées» (sourate XXXIII, verset 59). Plus tard, cette pratique a été dénoncée par de nombreux juristes et exégètes du Coran dont Muhammad Abdou. En effet, ceux-ci considèrent qu'il n'y a dans la Loi Islamique aucun texte qui justifie un usage contraignant du hijab.

Nous considérons également que la situation actuelle constitue une extraordinaire occasion pour certains milieux religieux afin d'accroître leurs pressions sur les familles et leurs enfants.

Toutefois, la Raison recommande une attitude de prudence. Nul enfant ne peut être victime d'une exclusion, qui serait contraire au droit à l'enseignement et à l'obligation de scolarité. Il faut rendre à l'école son rôle de socialisation et d'agent contribuant à préparer l'enfant à la vie sociale.

La Coordination des Associations maghrébines considère que la situation actuelle est la résultante directe d'une absence d'une réelle politique de l'immigration et qu'il serait temps de réunir tous les acteurs engagés dans les diverses dimensions de cette problématique afin de trouver un terrain d'entente et de dégager des solutions durables.



21 Fil-ner

## Interdire, c'est parfois promouvoir Fanny Filosof

Beaucoup d'encre, trop d'encre pour quelques foulards nommés aussi voiles, hijad, hidjed, tchador, fichus et même fichus fichus.

A cet océan médiatique nous ajouterons notre réflexion. Parce que femmes, et femmes d'une autre culture, une culture qui elle, nous dévoile, nous met à nu, suggestives et érotiques sur les murs de nos villes dans le but mercantile de faire acheter du fauteuil de cuir, de la voiture, de l'alcool, de l'eau de minceur, du vent.

Plus perverse encore, la mise en publicité de nos corps est porteuse de normes, du «à quoi il nous faut ressembler» qui font de nous les consommatrices des produits prometteurs de séduction éternelle. Des Faust au féminin. Le capitalisme s'y retrouve et combien. Nous sommes l'image même de la liberté de la libre entreprise.

Ceci dit, il ne faudrait pas réduire au même là où la différence est criante.

Entre l'étalage de nos corps et l'interdit de se dévoiler, entre le consentement à la séduction et l'obligation à la soumission, il y a un fossé profond. Sous le voile qui couvre les cheveux de quelques maghrébines, volontaires, disent-elles, du port du tchador, se cache la volonté, assez récente chez nous, des intégristes musulmans qui, par pères interposés, tentent d'imposer aux femmes de porter la marque de leur soumission aux hommes.

Accepter le port du foulard en classe, geste peut-être libre de quelques adolescentes aujourd'hui, c'est vouloir ignorer qu'il sera imposé à d'autres, nombreuses, demain. C'est ouvrir la porte à l'interdit de la mixité, du cours de natation, de gymnastique, au mariage forcé, à la polygamie.

L'histoire récente des femmes iraniennes est là pour nous le rappeler tragiquement. Elles avaient choisi de mettre le voile pour signifier leur participation à la lutte contre l'impérialisme. Elles sont obligées maintenant, sous risque de peine de flagellation et d'emprisonnement, de le porter partout où elles circulent.

Accepter le port du voile en classe, aujourd'hui, chez nous, surtout après ce battage médiatique et les procès des pères, c'est nous désolidariser des femmes qui luttent contre leur oppression et plus encore des femmes qui n'ont ni la force ni les moyens de lutter, c'est oublier les combats que nous avons menés ici, que nous menons encore pour que l'égalité des sexes, en principe reconnue, soit une réalité.

Parlant de solidarité, force nous est de constater qu'elle ne s'est pas manifestée de la part des étudiants musulmans, qu'aucun n'est venu rejoindre les étudiantes sur les bancs des salles d'études.

Il est interdit d'interdire, disait-on en 68. Voire. La scolarité obligatoire est passée par l'interdiction du travail des enfants et le recul de l'autorité parentale. Qui s'en plaint aujourd'hui? Interdire, c'est donc aussi, parfois, promouvoir.

3 AC PEE - 2015

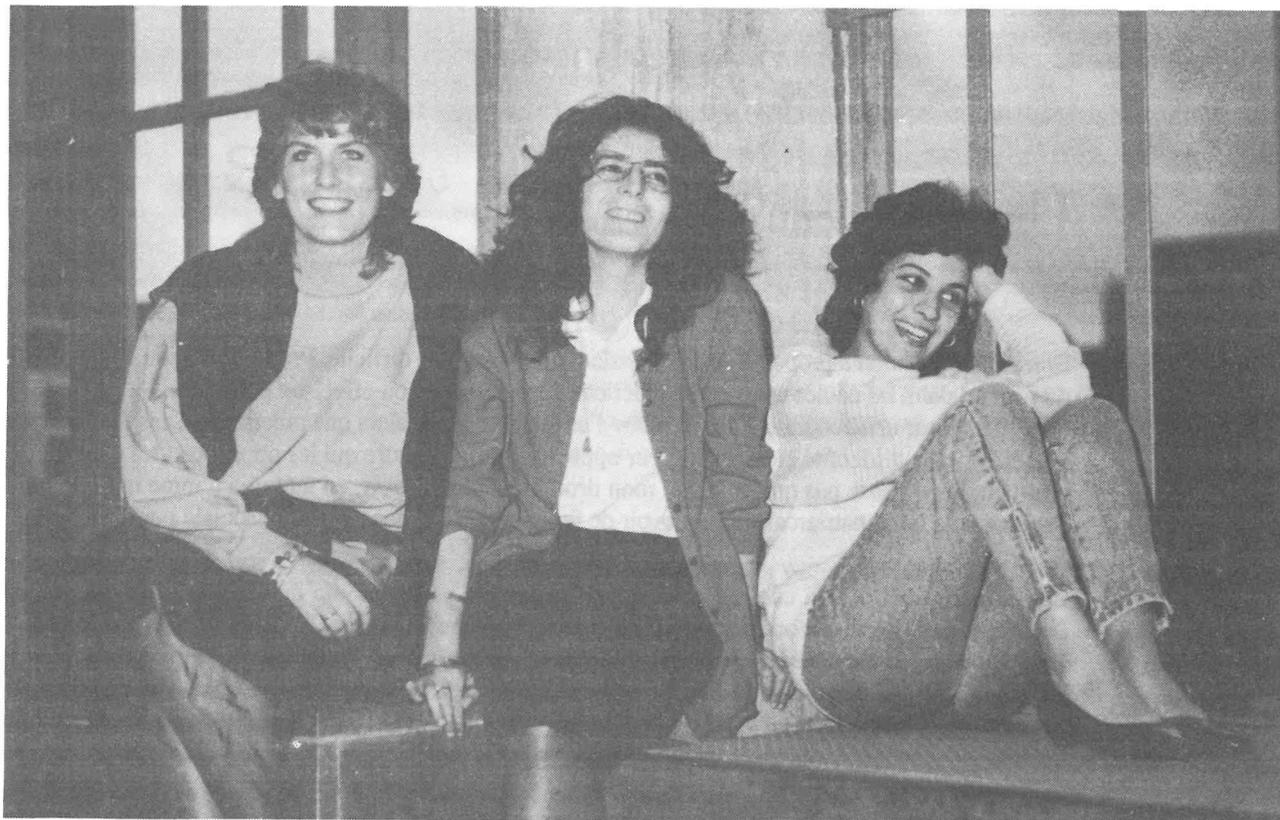
## Le tchador que je porte est invisible...

Hedwige Peemans-Poullet

Le port du tchador. Oui bien sûr, nous devons en parler. Mais comment le faire sans creuser un fossé entre femmes belges et immigrées? Comment, sans donner l'impression que nous, féministes des pays enrichis et belges de milieux plutôt favorisés, avons à montrer le chemin de l'émancipation à des femmes jeunes des familles les plus exploitées, elles-mêmes arrachées à leurs pays appauvris? Avant donc d'aborder cette question du port du voile, nous préférons passer aux aveux. Nous, féministes des pays dits d'accueil, nous ne nous vantons pas des résultats de nos luttes pour l'émancipation des femmes. Notre pays si «patriarcal» n'est-il pas un des plus «réac» d'Europe. Les femmes continuent à y subir de nombreuses formes d'exploitation et d'oppression. Et trop souvent, les femmes elles-mêmes s'arrangent pour ne pas voir les discriminations dont elles sont victimes. Nos tchadors à nous sont dissimulés. Cette dissimulation fait partie de la «modernité» des démocraties des pays enrichis. Nous aussi avons horreur de la modernité de nos sociétés occidentales. Horreur de ce mercantilisme triomphant et vulgaire qui se permet de traiter les femmes comme des objets ou des supports de consommation. Nous aussi, nous sommes révoltées quand nous voyons les murs de feu de notre ville rongés par des publicités qui nous traitent comme ou plus mal encore que du bétail. Nous aussi, nous avons honte des représentations culturelles produites par certains magazines féminins. Honte de la porno, honte des représentations sexuelles des romans policiers... Honte de tant de choses... mais aussi de notre impuissance, malgré nos combats quotidiens, à briser ce déferlement d'anti-féminisme bête, vulgaire, sadique, haineux. Notre tchador à nous, c'est ce «goût du jour» qui nous oblige à être minces ou brunes au risque, pour beaucoup, de détruire leur santé. C'est cette mode qui nous classe ou nous décline au risque, pour beaucoup, de gaspiller leur temps et leur argent. C'est ce «fait de société» qui veut qu'aujourd'hui tant de femmes se retrouvent, les seins nus, sur la plage alors que peu de temps auparavant leur pudeur ne l'aurait pas aimé. Notre tchador à nous, c'est tout ce que nous devons faire ou éviter si nous voulons être acceptées par la société des hommes, plaire ou séduire, aimer et être aimées. Tout ce que nous devons faire aussi pour que les autres femmes puissent nous entendre. Notre tchador à nous, c'est aussi tout simplement l'ostracisme qui frappe les féministes.

Ainsi, nous aussi, nous avons à trouver les moyens de ne pas nous faire exclure complètement de notre propre milieu socio-familial, tout en refusant le plus collectivement possible ce que nous impose l'ordre patriarcal qui y sévit.

Si nous parlons du port du tchador ce n'est donc pas avec une parole qui irait de haut en bas, de celles qui se considéreraient comme «plus avancées» vers celles qui le seraient moins. Non, nous reconnaissons que les formes d'oppression des femmes sont diverses, inscrites dans des formations socio-politiques différentes, mais que cette oppression est cependant universelle. Il est tout à fait dérisoire d'essayer d'établir des gradations dans la gravité. Tout ce que nous avons à dire donc, c'est que nous espérons que les jeunes musulmanes et leurs mères ne se laisseront pas enfermer dans une fausse alternative. Elles ne sont pas obligées de choisir entre la «modernité» qui est imposée aux femmes de ces pays qui exploitent les immigrés et l'adhésion à une culture ou à une religion qui, sous prétexte



de garantir l'inclusion au milieu socio-familial, oppriment les femmes d'une autre manière. Elles ne sont pas obligées de choisir entre deux cultures qui l'une et l'autre sont patriarcales, bien que différemment. Des deux côtés c'est le monde des hommes qui énonce la loi, la morale, fixe les limites du permis et de l'interdit et punit les actes qu'il juge inadmissibles. Il n'est pas vrai que les femmes musulmanes ont à choisir seulement entre notre civilisation de «femmes objets» et une civilisation de sujétion. Toutes, nous avons à rejeter ces faux dilemmes où les deux solutions proposées sont aussi mauvaises l'une que l'autre, et également inacceptables même si c'est pour des motifs différents. Il est possible, dans toute culture, dans tout milieu, de trouver une autre porte de sortie. Une porte que personne ne désigne mais que nous avons à trouver par nous-mêmes. Chacune se doit de créer, d'innover. A partir du refus des fausses pistes, les femmes musulmanes ont (tout comme nous) à inventer des comportements qui leur permettront de s'émanciper à la fois de la culture patriarcale de leur propre milieu et de celle du pays dit d'accueil... En principe, l'école devrait fournir aux jeunes (filles et garçons) les outils intellectuels nécessaires à cette émancipation. Il aurait été utile donc que l'enseignement fût imprégné de l'histoire et de la finalité du mouvement de libération des femmes. La question du port du tchador révèle peut-être ce déficit de féminisme à l'école...

3 A 0 PLA - 7125

## Un espace tenu Nadine Plateau

Emettre une opinion à propos du foulard «islamique» n'est pas difficile. Prendre position contre le port du foulard dans les écoles est bien plus délicat. De quel droit, en effet, me permettrai-je, moi, féministe, d'imposer une conduite à des femmes d'une autre culture alors que précisément ces femmes veulent affirmer leur identité et exprimer leur opposition à une culture qui les opprime et les exploite? Et pourtant, je ne pense pas que cela soit mon droit mais mon devoir, en tant que femme qui lutte pour l'abolition de la loi patriarcale, mon devoir de femme engagée dans une lutte sociale pour la libération des femmes.

La loi patriarcale est du côté de ceux qui défendent le voile comme du côté de ceux qui veulent l'interdire, dans la culture occidentale comme dans la culture islamique. Et pourtant, dire que le patriarcat, partout et toujours, marque le corps des femmes, que ce soit en l'exhibant ou en le cachant, pour en faire des objets conformes à sa loi, me semble simplificateur et dangereux. Le patriarcat prend des formes spécifiques dans le temps et dans l'espace, il s'est construit au long de l'histoire. Ebranlé, il s'est adapté pour reconstituer un rapport de forces en sa faveur.

68 a été un de ces ébranlements manifesté par l'accueil des femmes au féminisme et même si l'on adopte la thèse selon laquelle le féminisme fait entrer les femmes dans la modernité patriarcale, il reste qu'un certain nombre de droits, d'idées ont été acquis et que dans ce contexte nouveau, les femmes ou plutôt des femmes peuvent prendre conscience et lutter. Elles l'ont fait. C'est plus difficile aujourd'hui qu'il y a vingt ans, comme il est plus difficile de lutter en Iran qu'en Belgique. Les jeunes maghrébines qui ont fait des études le savent bien, elles savent aussi que le modèle occidental n'est pas la panacée, celles qui sont musulmanes ne veulent pas toutes adhérer au modèle intégriste, elles en sentent le danger.

L'histoire récente donne à réfléchir, nous savons ce que les femmes algériennes et iraniennes vivent, nous savons ce que l'intégrisme charrie de sexisme et il est notre cible aussi bien que le sexisme occidental. Le contexte actuel en Belgique nous offre un certain espace, ténu, fragile, où nous pouvons nous renforcer (l'école avec ses contradictions, la loi avec ses hypocrisies). Il ne s'agit pas de vanter la «démocratie» occidentale, ni de croire que liberté et égalité sont plus accessibles dans notre pays que dans d'autres, il s'agit de peser la force potentielle de ce qui «en principe» nous est reconnu. Ainsi le principe de l'égalité et les droits qu'il entraîne, même bafoué ou détourné quotidiennement, est un garde-fou pour nous, à la fois concrètement (il permet de se défendre pour qui a l'énergie, l'argent ou l'idée de se défendre) et idéologiquement, les femmes savent que ce principe existe et qu'elles sont souvent exclues de son application, mais elles peuvent le revendiquer pour elles.

Le féminisme, comme d'autres mouvements sociaux, est né de cet intense désir de justice et de dignité qu'éprouvent les opprimés quand ils entendent proclamer des principes égalitaires alors que la réalité les maintient dans la subordination. C'est l'existence de ces principes qui fonde la possibilité de révolte et de lutte. L'école «démocratisée» affirme l'égalité de tous et de toutes, prétend donner des chances égales à tous et à toutes, nous savons bien que les privilèges s'y reproduisent mais cette école s'oppose en principe à la loi patriarcale et l'existence même de cette contradiction permet de penser l'injustice, puis de la combattre. C'est en ce sens que l'école est un lieu possible d'émancipation pour les femmes.

S'il faut choisir et prendre position, je soutiendrai les jeunes filles qui ne veulent pas mettre le voile, ne le mettent pas et peuvent se permettre de ne pas le mettre parce que l'école le leur interdit. Les autres, je les comprends mais je ne les défendrai pas, car leur geste est trop lourd de conséquences pour les femmes en ce moment de l'histoire où l'intégrisme religieux, aussi bien catholique qu'islamique, se mobilise pour imposer des valeurs contraires aux intérêts des femmes.

3E62 Bru - 1995

## Solidaire **Marie-Jeanne Bruyns**

*Marie-Jeanne Bruyns est gynécologue. Nous l'avons connue à la Maison des Femmes de la rue du Méridien où elle tenait une consultation «self-help». Marie-Jeanne Bruyns lit Chronique féministe qu'elle dépose, ensuite, bien en vue dans sa salle d'attente.*

*Lors d'un coup de téléphone où elle m'interrogeait sur notre position par rapport au voile islamique elle m'a fait part d'une lettre qu'elle avait envoyée à la directrice et aux professeurs de l'école de Molenbeek. Elle a permis que nous la publiions ici.*

Madame la directrice, Mesdames les professeurs,

Il fallait du courage, merci de l'avoir eu. Merci pour la liberté, merci pour le bon sens.

J'ai travaillé pendant huit ans à l'hôpital Saint-Pierre où j'ai mis au monde plus de petits maghrébins que de petits Bruxellois. Je l'ai fait avec amour et avec ce même esprit d'ouverture et d'accueil qui transparait dans votre lettre.

J'ai travaillé deux ans en Algérie comme médecin généraliste en Coopération. J'ai lu le Coran et je me suis, comme vous, intéressée à la culture maghrébine. Et je crois pouvoir dire que je ne suis pas raciste et que je ne le serai jamais.

Forte de cette expérience, je peux vous assurer que nous n'avons aucune leçon de démocratie ou de tolérance à recevoir d'aucun ordre religieux quel qu'il soit. Notre société n'a jamais été plus ouverte et plus tolérante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle doit sauvegarder, elle aussi, son identité.

L'école Publique, la vôtre, la nôtre, celle que nous avons voulue, créée, celle que nous payons, est lieu d'apprentissage, d'épanouissement et de liberté. Elle est, dans notre pays, un lieu laïc où l'appartenance à une religion ne peut être socialisée ou imposée à qui que ce soit. C'est un lieu de liberté. Mais il n'y a pas de libertés sans règles - aucun islamiste ne pourra me contredire - et ces règles, dans votre école et dans notre pays, c'est à vous de les dicter et non à vos élèves ou plus exactement aux autorités religieuses qui tentent d'en imposer à vos élèves. Quand on s'installe dans un pays on s'y adapte le mieux possible... ou on s'en va. D'où vient que cette logique universelle fasse figure de racisme et que notre pays craigne d'être taxé d'intolérance dès qu'on dit ce qu'on pense à ce sujet?

Dans mon métier, j'ai essayé de réparer en silence toutes les marques de l'oppression des femmes maghrébines: mariages forcés, constats de virginité forcés, mères célibataires rejetées, battues et quelquefois assassinées, interdictions de sortir, d'étudier, de travailler... Mais il valait mieux se taire que d'aggraver leurs problèmes n'est-ce pas? Et pourtant c'est dans tous ces cas-là que l'on pouvait parler d'intolérance et de non-respect des droits de l'être humain.

Vous aussi sans doute vous avez souffert de voir partir les petites qu'on retire de l'école pour les marier à un lointain cousin qui payera cher le droit de l'épouser et par là-même celui de venir travailler en Belgique... Et comme moi vous vous êtes tues. Vous pensiez à elles plutôt qu'à vos idées.

Jusqu'à l'apparition du foulard, symbole de soumission que vos petites prennent pour le rempart de leur dignité et le signe de leur identité. C'est vrai qu'elles ne sont respectées nulle part: pour leurs familles elles ne sont «que des filles», pour les maris potentiels elles sont dangereusement émancipées

puisqu'elles vont à l'école, et pour certains belges, elles ne sont «que des arabes». Vers qui se tourner? L'Imam s'occupe d'elles, lui, il leur promet peut-être le paradis comme aux enfants soldats de l'Imam Khomeini. Le foulard les transforme en héroïnes, elles acquièrent une importance chez elles. Dans la candeur de leur volonté d'exister, cela doit être exaltant de faire un pied de nez aux profs, à la société belge dont la conscience endormie et les dissensions internes font bien l'affaire de l'intégrisme.

Comme vous, certainement je n'ai aucune rancœur contre elles, je n'ai que de l'inquiétude pour leur innocence manipulée par une volonté politique extérieure à notre pays qui se préoccupe plus de s'imposer, de déstabiliser que d'assurer leur bonheur. Et comme vous, Mesdames, je dois refuser que s'installe dans mon pays une dictature des Imams dont la communauté musulmane serait la première victime. Les classes sont-elles à peine débarrassées des crucifix qu'elles seraient envahies par des petits foulards? Pourquoi nos aïeux auraient-ils donc lutté?

La lutte pour la laïcité et pour les droits de l'être humain est décidément un combat éternel. Croyez, Mesdames que j'y serai à vos côtés.



*Photo d'élèves de l'Ecole communale n°9 à Forest.*

3 Ao NAT-ruw

## «Le voile islamique: la loi coranique»

**Mahnaz Matine**

Pour le groupe de Femmes Iraniennes.  
Maison des Femmes, 8, cité Prost, 75011 Paris.

Tel était le cri de ces quelques centaines d'hommes et de ces quelques dizaines de femmes qui ont manifesté dans les rues de Paris pour protester contre l'interdiction du port du voile islamique dans les écoles laïques. Pour eux, le voile symbolise un statut de la femme musulmane, défini par un ensemble de lois coraniques. Des lois qui ont d'ailleurs prescrit la polygamie, la lapidation, la répudiation...

C'est ainsi que ce morceau de tissu loin d'être un simple choix vestimentaire, se présente encore une fois comme un enjeu socio-politique. Il devient en effet un objet de conflit entre les forces qui défendent différents modèles de sociétés. Ce n'est pas par hasard que le problème du voile islamique se situe au coeur de la question des droits des femmes dans les pays musulmans.

Actuellement, nous assistons à un phénomène de réapparition de cette question au sein de la communauté musulmane en France. Ce problème ne peut être posé correctement si les liens entre les droits des femmes, la liberté des femmes et la laïcité sont ignorés. Or très souvent, pour des raisons politiques ou autres, l'on a tendance à «oublier» l'existence de ces liens.

Notre expérience, en tant que femmes iraniennes, montre clairement les conséquences néfastes de cette négligence. Des milliers de femmes iraniennes non-voilées acceptèrent de porter le voile dans les manifestations contre le Shah pour symboliser l'alliance de toutes les forces anti-impérialistes. Nous pensions que cette lutte englobait tout et nous n'avons pas pris en considération les dangers de l'intégrisme religieux. Or, les intégristes ont bien profité de ce recul pour avancer de jour en jour et imposer leur loi aux femmes et à la société. Au commencement de la révolution iranienne, le voile représentait un choix identitaire de la femme musulmane; il est devenu obligation pure et simple. La flagellation et la prison pour les femmes non ou mal voilées sont devenues des châtiments judiciaires. Ce n'était qu'un début!

Après, l'autorisation et l'encouragement de la polygamie, la lapidation des femmes «adultères», l'interdiction d'exercer certains métiers (dont celui de juge), la non-mixité dans les écoles, la réduction de l'âge légal du mariage et même l'interdiction de chanter pour les femmes en public (!) sont devenues pratiques courantes. Oui, nous avons payé très cher notre «simple négligence»!

Comment, après cette amère expérience pourrions-nous être indifférentes à ce débat sur le voile dans les écoles laïques et surtout aux discours qui se veulent progressistes et qui, pris par la nécessité de la lutte anti-raciste (d'ailleurs très importante), tendent à occulter la question des droits des femmes et à céder devant les revendications intégristes, au nom d'un multi-culturalisme primaire.

Le recul des forces laïques n'aurait pour conséquence que de favoriser le développement du discours intégriste au sein des familles musulmanes. Si la république laïque accepte l'application de la loi islamique dans ses écoles publiques, comment pourrait-on attendre que les femmes et les jeunes filles musulmanes qui ne veulent pas se soumettre aux lois islamiques puissent résister?

Nous reconnaissons l'importance du dialogue et du débat pour tenter de trouver des solutions appropriées, mais un dialogue sain avec les intégristes ne pourrait jamais aboutir qu'en restant ferme sur les principes de la laïcité. Notre expérience de femmes iraniennes mérite d'être prise en compte surtout par les femmes musulmanes qui ne veulent pas accepter la version intégriste des droits des femmes dans l'Islam.

*Extrait du Paris Féministe n° 91/92.*



## Les femmes palestiniennes ont gagné une bataille

*J'avais enregistré le reportage de Jacqueline Pollack, journaliste à la RTBF, qui revenait d'Israël et des territoires occupés. Ceci est un extrait de ce reportage où Jacqueline Pollack interroge Islah Jad Abdeljawad, résistante palestinienne. F.F.*

**Une autre question très importante. Pour le moment on parle beaucoup d'une montée de l'intégrisme musulman dans les pays arabes en général et en Palestine en particulier.**

**Est-ce que vous, femmes palestiniennes, ne craignez pas les répercussions de cette montée de l'intégrisme ?**

Je dois dire que ce n'est pas particulier à la Palestine; dans d'autres pays arabes et même en Israël l'intégrisme est beaucoup plus avancé que dans les territoires occupés mais ça n'empêche pas le fait qu'il y a une augmentation de fondamentalisme dans les territoires occupés.

Ca peut poser comme une menace contre nous et pourquoi?. Parce que la situation privée de la famille et bien sûr des femmes dans la famille est très concernée par les groupes fondamentalistes.

Un exemple: dernièrement il y avait une grande bataille entre le groupe des fondamentalistes et les femmes palestiniennes très actives dans l'Intifada.

Ils voulaient imposer aux femmes de mettre le foulard sur leurs têtes et ils avaient écrit des slogans sur les murs à propos des femmes qui ne mettent pas ces foulards-là, et tout ça.

Alors les femmes ont d'abord bougé pour arrêter cette politique-là, ensuite (et ça c'est pour la première fois que des femmes font des pressions pareilles) elles ont obligé le commandement unifié de l'Intifada de publier un tract disant que l'on n'accepte pas cette politique-là, que les gens qui obligent les femmes à mettre des foulards sont hors les rangs nationaux et tout ça.

Alors on a gagné une bataille!

8 Ch Pri - rev

# Le principe d'égalité des chances

*N.D.T. : A partir de 1980, le B.B.C. produisit une série télévisée «Yes Minister» qui connut un succès immédiat. Elle évoquait les aventures du Très Honorable James Hacker, ministre de la Fonction publique puis Premier ministre de Sa Majesté, le plus souvent sous la forme de ses entretiens avec Sir Humphrey Appleby, Secrétaire général (Permanent Under-Secretary) de son Ministère, et Bernard Woolley, son secrétaire privé. Les textes de la série, présentés comme les mémoires de Hacker, ont été publiés par Jonothan Lynn et Antony Jay aux éditions de la B.B.C., et rassemblés en deux volumes, *The Complete Yes Minister* et *The Complete Yes Prime Minister* en 1988. Les extraits qui suivent proviennent du premier volume (chapitre 15: «Equal Opportunities»).*

*Désespérant de faire aboutir la moindre réforme de la fonction publique, Hacker, à l'instigation de sa femme, s'est mis dans la tête de réaliser l'égalité de chances au niveau supérieur des ministères. Appleby fait tout pour tuer l'idée dans l'oeuf. Il la soumet à la réunion suivante des Secrétaires généraux (41 hommes, aucune femme). C'est lui qui parle, dans son propre journal.*

J'informe mes collègues que mon ministre est résolu à instaurer un quota de vingt-cinq pour cent de femmes, afin d'aboutir finalement à cinquante pour cent. Initialement, mes collègues réagiront en trouvant que c'était une suggestion intéressante. (Note des éditeurs: «Intéressant» est une forme d'insulte pratiquée par les fonctionnaires, comme «nouveau» ou pire encore, «imaginatif»).

Arnold (le Secrétaire général des Services du Premier ministre, en fait le chef des S.G.) donna le ton de la réponse appropriée. Selon lui, il est juste et convenable que les hommes et les femmes soient traités honnêtement et également. En principe, dit-il, nous devrions convenir que de tels objectifs doivent être fixés et de tels buts atteints.

Tout le monde convint immédiatement que nous devons convenir en principe d'une si excellente idée, qu'il est juste et convenable de fixer de

tels objectifs et d'atteindre de tels buts.

Arnold interrogea ensuite tour à tour plusieurs de mes collègues, pour voir s'ils pouvaient mettre en oeuvre cette excellente proposition dans leurs départements.

Bill (le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth) se déclare pleinement d'accord, bien entendu. Il est d'avis que la fonction publique doit instituer des discriminations positives en faveur des femmes. Mais à regret, il croit devoir exposer que cela ne peut se faire au M.A.E.C., pour des raisons évidentes. Il est clair, par exemple, que nous ne pouvons poster des femmes comme ambassadrices en Iran, ni dans aucun Etat musulman. De manière générale, la plupart des pays du Tiers Monde ne sont pas si avancés que nous en ce qui concerne les droits des femmes - et comme nous devons changer nos diplomates de poste tous

les trois ans, et recevoir de nombreuses personnalités islamiques dans notre pays, la proposition serait assurément irréalisable au M.A.E.C. Néanmoins, il tint à souligner qu'il applaudissait au principe.

Ian (le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur) se déclara partisan enthousiaste du principe. Il croit que nous pouvons tous bénéficier de la touche féminine. En outre, les femmes en fait traitent mieux certains problèmes que les hommes. Il n'a aucun doute à ce sujet. Malheureusement, toutefois, il faudrait faire une exception dans le cas du Ministère de l'Intérieur: les femmes ne sont pas les personnes qui conviennent pour faire fonctionner les prisons, ou la police. Et très vraisemblablement, elles n'en voudraient de toute façon pas.

Nous convînmes tous que c'était probablement le cas.

Peter (le Secrétaire général du Ministère de la Défense) déclara qu'hélas, cela vaut aussi pour la Défense. Les femmes ne sont guère les personnes qu'il faut pour contrôler tous ces amiraux et généraux. Et il n'est pas pratiquement possible de nommer une femme comme chef du Contre-espionnage.

Je remarquai que «M» devrait alors devenir «F», ce qui provoqua une réconfortante hilarité autour de la table.

Parlant en notre nom à tous, Arnold reconnut qu'à l'évidence, la Défense doit être un monde d'hommes. Comme l'Industrie. Et l'Emploi, avec tous ces barons syndicaux qu'il faut affronter.

John (le Secrétaire général du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale) prit une attitude encore plus positive. Il eut le plaisir de nous informer que les

femmes sont déjà bien représentées près du sommet du M.S.S.S., qui compte deux des quatre femmes porteuses du grade d'inspecteur général dans toute la fonction publique (sur environ 150). Bien sûr, aucune des deux n'est en position de devenir secrétaire général, car ce sont des médecins (et de toute manière, il se peut qu'elles ne conviennent pas pour d'autres raisons). En outre, les femmes occupent 80% des emplois de dactylographes, de sorte qu'il fut ravi de pouvoir nous dire que son département ne se débrouille pas trop mal à leur égard. Il ajouta qu'en principe il est partisan qu'elles aillent jusqu'au sommet.

Arnold a résumé tous les points de

vue exprimés: sans aucun doute, il ressort de la réunion que nous sommes tous en principe totalement partisans de l'égalité de droits pour les dames. Il se pose seulement des problèmes particuliers dans certains départements.

Je soulevai à nouveau la question des quotas et me déclarai hostile à cette



idée. J'exposai ma conception: nous devons toujours conserver le droit de promouvoir l'homme le plus adapté à la fonction, sans considération de sexe.

En outre - et je soulignai clairement que je parlais en tant qu'ardent féministe - je fis remarquer que le problème consiste dans le recrutement des femmes qui conviennent. Les femmes mariées qui ont des enfants ont tendance à démissionner parce que, il faut le reconnaître honnêtement, elles ne peuvent accorder à leur travail leur attention entière et exclusive. Et les femmes célibataires sans enfants ne sont pas des personnalités complètes dotées d'une pleine compréhension de ce qu'est la vie.

Tout le monde convint que la vie de famille est essentielle et qu'il est difficile pour les vieilles filles d'être des personnalités complètes.

Je résumai mes observations en déclarant qu'en pratique, il est rarement possible de trouver une femme mariée à la personnalité complète, avec un ménage heureux et trois enfants,

qui soit prête à consacrer pratiquement toute son existence, jour et nuit, à un département ministériel.

Arnold avait accordé un temps considérable à la discussion, ce qui indique l'importance qu'il attache au problème. Il conclut le débat en demandant à chacun des présents de veiller à ce que tous leurs ministres respectifs s'opposent à l'idée des quotas lors de la réunion du Cabinet, en attirant l'attention de chaque ministre sur les circonstances particulières à son département. Mais il demanda

aussi à chacun de recommander le principe de l'égalité des chances à tous les niveaux.

Je précisai un dernier point. Mon ministre voit dans la promotion des femmes un moyen d'assurer une plus grande diversité au sommet de la Fonction publique. Je demandai à tous mes collègues de souligner, lorsqu'ils informeraient leurs ministres, que très franchement on ne pourrait trouver collection de personnes plus variée que la nôtre. Il fut admis à l'unanimité que nous constituons un véritable échantillon représentatif de la nation.

*Traduction de l'anglais:*  
Jean Jacquain

## Avortement En Belgique

### Une date

7 novembre 1989. La proposition de loi Lallemand Herman-Michielsens a été adoptée au Sénat. Un grand pas vient d'être franchi puisque, pour la première fois, une proposition de loi qui modifie considérablement le code Napoléon de 1867 a reçu l'approbation de la majorité des sénateurs. Maintenant, cette proposition de loi, devenue projet de loi depuis son adoption au Sénat devra, pour être loi, être approuvée à la Chambre. C'est dire que la bataille n'est pas gagnée.

Que va faire le CVP, principal, important et irréductible adversaire de l'avortement? Faire tomber le gouvernement? chercher des alliés? à quel prix compte-t-il vendre notre droit de décider de notre reproduction? et qui acceptera le marché?

### Le PSC dit «non» au CVP

Dans notre paysage socio-politique cette réponse est porteuse d'un renversement des équilibres entre partisans d'un changement de la loi et conservateurs. Porteuse d'un danger aussi: celui de voir le projet de loi Lallemand Herman-Michielsens subir des amendements réclamés par ce parti. En effet le 20 décembre le groupe PSC de la Chambre a adopté à l'unanimité les amendements qu'il défendra dans le débat sur l'avortement. Relevons l'essentiel: «ne sera pas considérée comme infraction l'IVG pratiquée à la demande de la femme dans les douze semaines de la conception, lorsque la poursuite de la grossesse met en péril

grave sa santé dans ses composantes physique, mentale ou sociale.»

Dans le projet de loi Lallemand Herman-Michielsens l'«état de détresse» reconnu par le médecin servait de «mur» entre le médical et le judiciaire; par contre, dans l'amendement du P.S.C. le concept de «péril grave» ouvre la porte au judiciaire bien qu'il appartienne à la justice de prouver que la santé physique, mentale ou sociale de la femme n'était pas en danger.

Sur le plan pratique, on peut penser qu'il sera difficile, voire impossible d'apporter une telle preuve, sur le plan philosophique c'est un net recul par rapport au projet de loi Lallemand Herman-Michielsens et à la libre et responsable décision des femmes.

### Joyeux Noël

Notons, en passant, puisque nous parlons du PSC, de la jolie invention de son président, Monsieur Deprez qui, à quelques jours de la Nativité, avait revêtu l'habit du père Noël.

Dans son sac? non pas une malice, mais une «fondation pour la vie», fondation qui viendrait en aide aux jeunes mères célibataires (et les moins jeunes? rien?) et aux couples en perdition financière afin de leur permettre d'assumer une naissance.»

De quoi sera nourrie cette fondation? de la générosité de chaque candidat du PSC qui sera invité à verser à celle-ci «lors des prochaines élections une somme équivalente à ses dépenses électorales.» Monsieur Deprez, ne craignez-vous pas la fuite des candidats? Il en résulterait une fondation

dont le fond manquera le plus.

Cependant il y aurait tout lieu d'approuver et de soutenir ce projet à condition... qu'il concerne les femmes qui désirent poursuivre une grossesse et qui n'en ont pas les moyens financiers et à condition aussi que cette aide se maintienne après la naissance.

### L'UCL se positionne

Une autre prise de position remarquable est celle des autorités académiques de l'UCL divulguée à l'occasion d'une réunion exceptionnelle de l'équipe médicale et paramédicale de la faculté de médecine de l'UCL. Je relève dans le texte publié dans *La Libre Belgique* du 20-12-89:

«Dans tous les cas, la décision de pratiquer une interruption de grossesse demeure une transgression du principe fondamental du respect de l'enfant à naître et ne peut se justifier que par l'impossibilité d'éviter un mal plus grand, c'est-à-dire par un véritable état de nécessité».

Finalement la vraie question est: qui décidera du "véritable état de nécessité"? Le recteur de l'UCL, Pierre Macq interrogé par l'agence CIP répond (*Le Soir* du 22.12.89): «En dernier ressort, c'est au médecin qu'il appartient de décider, mais après un colloque préalable avec ce que nous appelons une cellule d'aide à la décision éthique.»

Mais quel sera le poids de la «cellule d'aide à la décision éthique» sur la décision du médecin et surtout de quel poids pèsera la décision de la femme?

25 décembre

Non, je ne dirai rien du discours royal. C'est Noël, c'est la trêve et ça m'ennuie (pas la trêve, le discours).

### Les Femmes PSC, enfin

Du neuf vraiment neuf à la veille de l'an neuf, c'est la prise de position des Femmes du PSC, interrogées par le PSC (les hommes?).

Ainsi, elles considèrent qu'après consultation obligatoire d'une structure d'accueil, la décision finale doit revenir à la femme. A l'«état de détresse» un grand nombre parmi elles préfère la notion de «santé» au sens large. Après douze semaines de grossesse, les Femmes PSC, comme d'ailleurs leurs sénateurs, estiment que l'avortement peut être pratiqué «lorsqu'il est certain que le développement du fœtus aboutira à la naissance d'un enfant considéré médicalement non viable ou dépourvu des fonctions essentielles» (LLB du 27-12-89).

Mais tout à fait positivement étonnante et humaine est leur position concernant les mineures enceintes:

ces femmes ne devraient pas requérir le consentement d'une personne exerçant l'autorité parentale «afin de ne pas risquer que de très jeunes filles recherchent la clandestinité pour éviter une explication avec leurs parents alors que ce sont elles qui ont le plus de bénéfice à retirer d'une bonne conversation avec un membre de la structure d'accueil» (LLB du 27-12-89)

Faut-il impliquer le géniteur? oui, si possible estiment les Femmes PSC; c'est, disent-elles, un bon principe qui n'a rien de contraignant mais qui rappelle que la femme n'est pas seule responsable d'une grossesse.

Enfin, signalons que les Femmes PSC sont tout à fait hostiles à l'emprisonnement d'une femme qui s'est fait volontairement avorter.

Fanny Filosof



Une manifestation a été organisée par le Comité de dépénalisation de l'avortement des Flandres le 16 décembre 1989, place de la Monnaie à Bruxelles.

## En Roumanie, fin d'un calvaire

Cet article est tiré du journal «Le Monde» du 31.12.89.

Parmi ce qui pouvait, a priori, sembler des mesures d'ordre secondaire au regard des événements que vit la Roumanie, l'une des premières décisions prises par les nouveaux dirigeants de Bucarest - alors même que tous les partisans de l'ex-dictateur n'étaient pas encore réduits - a été de légaliser la contraception et l'avortement. Or, les chiffres cités par le nouveau ministère roumain de la santé permettent de mesurer l'ampleur du problème auquel répond cette initiative: mille quatre cents

femmes sont mortes des suites d'avortements clandestins depuis 1981, dont cent soixante-trois au cours de ces seuls dix derniers mois. Encore ces estimations sont-elles contestées par des médecins étrangers, dont ceux de Médecins du Monde, qui rappellent que, lors d'un récent congrès de gynécologie à Brasov, des médecins roumains avaient assuré que sept cents femmes étaient mortes dans des hôpitaux cette année à la suite d'avortements clandestins. Sans compter le nombre de femmes qui,

terrifiées à l'idée d'être dénoncées, préféreraient mourir chez elles plutôt que d'être hospitalisées.

C'est que la politique «nataliste» du «père du peuple roumain» se réduisait à ce slogan: «Si vous ne voulez pas quatre enfants, ayez-en cinq». Autrement dit, contraception et avortement étaient interdits. Les femmes étaient notamment soumises à des examens gynécologiques sur leur lieu de travail pour décourager les possibles contrevenantes.

## Divorce: Créances alimentaires et droit de garde

3Aa PEC-2007

### *Paternité irresponsable?*

*On parle beaucoup des «nouveaux pères». Où sont-ils? Il ne semble pas qu'ils soient nombreux parmi les divorcés. Alors de deux choses l'une: ou bien ces nouveaux pères sont plus littéraires que réels; ou bien une femme qui a pour conjoint un «nouveau père», a moins de raison que d'autres de vouloir divorcer. En tout cas l'étude que nous résumons ci-dessous fait apparaître encore et toujours une immense désinvolture du côté de la responsabilité paternelle.*

Au moment du divorce, la décision quant au sort des enfants comporte au moins trois aspects: droit de garde, droit de visite, pension alimentaire. Or en ce qui concerne le droit de garde, on constate que, dans plus de 92% des cas, c'est la mère qui le revendique, dans près de 7% des cas, les deux parents demandent une garde conjointe, dans à peine plus de 1% des cas, le père demande la garde. La garde est accordée à la mère dans plus de 97% des cas. Dans un peu plus de 2% des cas, c'est la garde alternée ou la garde partagée qui est décidée. Le père reçoit la garde dans moins de 1% des cas. Se pose alors la question du droit de visite pour le parent qui n'a pas la garde et qui est donc, dans l'immense majorité des cas, le père.

Dans une recherche sur les femmes divorcées avec enfants à charge, commandée par la Secrétaire d'Etat à l'Emancipation Sociale, Miet Smet, et récemment publiée, il apparaît que plus de 10% des parents (presque toujours le père) ne demandent pas de droit de visite. Ce pourcentage est même de près de 17% lorsque le divorce est demandé sur base de «cause déterminée». Parmi ceux qui ont demandé et obtenu le «droit de visite», il s'en trouve moins de 49% pour

l'exercer selon l'accord prévu. Quelque 23% l'exercent, mais de manière irrégulière ou en font toute une histoire. Enfin, plus de 28% ne l'exercent pas du tout. Ce pourcentage atteint même 39% dans les divorces pour cause déterminée. Ainsi, globalement... plus de 10% ne demandent même pas à revoir leurs enfants, et parmi ceux qui demandent un droit de visite, il y en aura encore 28% qui ne l'exerceront jamais. Dans l'immense majorité des cas il s'agit du père, on s'en doute.

### **Octroi de la pension alimentaire des enfants**

Puisque c'est presque toujours la mère qui demande et obtient la garde des enfants, c'est à elle que le père devra verser la pension alimentaire des enfants. Or, ici aussi, c'est trop souvent l'irresponsabilité qui prend le dessus. On constate pour commencer que le niveau moyen de la pension alimentaire décidée par le tribunal tourne, par enfant à charge, autour de 3.811 F en Flandre, 5.279 F à Bruxelles et 3.935 F en Wallonie. Ces chiffres sont curieux puisqu'en principe, il devrait y avoir un rapport entre le ni-

veau des revenus du père (ou du débiteur d'aliments) et le niveau de la pension octroyée. En Belgique, il n'existe toujours pas de formulation d'une règle quant à la manière de calculer la pension alimentaire due aux enfants.

Si le juge se réfère aux revenus déclarés du débiteur d'aliments, il court le risque de reproduire toutes les injustices déjà observées dans la fraude ou la sous-évaluation fiscales. Qui ne connaît le cas de ces pères menant grand train et cependant réputés insolubles au regard de la pension alimentaire?

Les revenus des salariés sont connus assez correctement mais ceux de certains cadres, des professions libérales et indépendantes, sont estimés de façon arbitraire. Or, le juge est en principe tenu de trouver une formule qui permette aux enfants de mener le même niveau de vie que celui qui était le leur au temps du mariage de leurs parents.

Il arrive aussi que l'on s'apitoie sur les cas du chômeur, de l'invalidé ou du travailleur à petit salaire parce qu'il est astreint, après divorce, à payer quelques milliers de francs pour la pension alimentaire de ses enfants. C'est l'obligation d'entretenir ses enfants qui est alors présentée comme

une «cause» de l'appauvrissement ou de la pauvreté après le divorce. Comme si avant le divorce on ne payait rien pour les enfants? Quelle déformation de la réalité! Le coût des enfants ne se modifie pas lors d'un divorce. Ce qui est coûteux, dans le divorce, c'est le dédoublement du ménage. Conserver sa voiture apparaît comme une «contrainte» indiscutable tandis que payer pour ses enfants comme une charge discutable. D'une certaine façon, cette discussion sur la pension alimentaire des enfants est très révélatrice de la remise en question, chez le père débiteur, de sa responsabilité de parent.

De toutes manières, on constate que les juges octroient, en moyenne, une pension alimentaire qui représente une trop faible fraction du revenu déclaré du débiteur (16,15% en Flandre, 18,72% en Wallonie, 23% à Bruxelles). Cette pension pourrait représenter un tiers du revenu du débiteur.

### Le paiement de la pension alimentaire

Après avoir évoqué la fixation par le juge du montant de la pension alimentaire des enfants, il faut évoquer la question de son paiement effectif. Selon la recherche citée ci-dessus, le paiement de la pension alimentaire n'est effectué régulièrement et sans retard que pour 58,3% des débiteurs. Les pères flamands paient plus régulièrement que les pères wallons. Les bruxellois sont entre les deux.

Il y a donc plus de 40% des débiteurs qui posent des problèmes. Leurs enfants en sont les principales victimes. Un peu plus de 15% paient avec retard. Un retard systématique chaque mois ou un retard ne dépassant pas trois mois. Peut-on dire aux enfants: tu mangeras quand la pension alimentaire sera arrivée?

Plus grave encore: quelque 8%

paient de manière tout-à-fait épisodique, de temps à autre... Et enfin, plus de 18% ne paient pas du tout la pension alimentaire. Ici encore, les débiteurs wallons sont les plus déficients car il y a près d'un quart d'entre eux qui ne paient jamais. Il faut en outre tenir compte du montant payé. La pension alimentaire, même lorsqu'elle est payée, n'est pas payée intégralement dans quelque 10% des cas. En général, ceux qui paient le plus régulièrement, paient le plus complètement et les plus irréguliers sont les plus incomplets.

Ainsi, au total, le montant effectivement payé globalement par débiteur pour un ou plusieurs enfants s'élève en moyenne à 5.500 F par mois, alors qu'il devrait s'élever à 6.800 F. Ici, on constate que les bruxellois et les wallons paient au contraire des montants moyens plus élevés que les flamands.

Cette étude qui se base sur une enquête auprès des femmes divorcées montre que les «nouveaux pères» ne se pressent pas au portillon. Ceux-ci doivent passer plus de temps à parler de leur condition de père qu'à payer de leur personne et de leur portemonnaie.

Les femmes qui ne reçoivent pas ou pas régulièrement la pension alimentaire se présentent quand elles ont des difficultés au CPAS ou à d'autres organismes sociaux (dans 29% des cas), demandent de l'aide à la famille ou aux amis (45% des cas), ne font rien (29%)... Les victimes de la non-application d'un jugement qui ouvre un droit sont donc tenues de passer pour des quémandeuses. Les enfants ne voient pas que c'est leur père qui les conduit à l'assistance publique tout comme le faisait déjà Jean-Jacques Rousseau, cet ancêtre des «nouveaux pères».

L'étude citée analyse aussi longuement le rapport entre le paiement de la créance alimentaire, les difficultés

économiques du débiteur et l'activité professionnelle des femmes.

Faut-il réellement se préoccuper de ces questions à propos de la pension alimentaire des enfants? Je ne parle pas ici de la pension alimentaire qui peut être attribuée à l'ex-épouse et qui, elle, mérite un tout autre débat. Mais en ce qui concerne les enfants, il arrive trop souvent, lorsqu'une femme divorcée dispose d'un revenu professionnel convenable, que le juge estime qu'elle «n'a pas besoin» pour ses enfants d'une pension élevée ou que le père estime pouvoir se dispenser de payer ou de payer régulièrement la pension de ses enfants. Rappelons que l'obligation d'un des parents ne dépend pas du statut financier de l'autre parent. Chaque parent doit intervenir pour ses enfants au prorata de ses propres revenus sans que cela soit influençable par le niveau de ceux du conjoint.

La régularité du paiement de la pension alimentaire est assez liée à la catégorie socio-professionnelle du débiteur. Les plus réguliers sont les agents de l'enseignement, de la santé ou du secteur social, des services publics ou les cadres supérieurs. Les chômeurs indemnisés et les invalides sont assez réguliers. Les irréguliers se trouvent parmi les professions libérales, les employeurs, les ouvriers qualifiés ou non. Ceux qui ne paient plus rien du tout se retrouvent plus fréquemment chez les indépendants et les employés de basse qualification.

Il y a certaines corrélations à établir entre le type de procédure choisie et la régularité du versement de la pension alimentaire des enfants. Il me semble qu'il y en a une entre une procédure par consentement mutuel, l'octroi d'une pension trop faible et la régularité du paiement. Et cela nous rappelle cette observation faite par les américains au sujet de l'évolution du divorce aux Etats-Unis: le «consentement mutuel» serait une idéologie masculine diffusée pour éviter de connaître les raisons

du divorce (ce que les femmes reprochent aux hommes!), et pour faire baisser le coût de celui-ci pour les hommes.

Le divorce est «cher» et comme le soulignent les auteurs de la recherche, globalement le divorce «coûte» davantage aux femmes qu'aux hommes. Il «coûte» proportionnellement d'autant plus cher que les ex-conjoints

sont plus démunis tant sur le plan des revenus, que de l'emploi et du niveau de formation scolaire... Les enfants des divorcés vivent, dans la grande majorité des cas, dans une situation plus pauvre ou plus inconfortable que celle qui était la leur au cours du mariage de leurs parents...

H.P.P.

*Cette recherche «La problématique socio-économique de l'obligation alimentaire en Belgique» est disponible auprès du Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Emancipation Sociale, 56, rue de la Loi, 1040 Bruxelles.*

## SOCIÉTÉ

# Un massacre... A la lecture de l'antiféminisme

L'«Événement du jeudi» a été si frappé du massacre des quatorze étudiantes de Montréal qu'il a consacré un dossier (14-20 décembre 89) aux «nouveaux machos».

Chacune d'entre nous a, en effet, été frappée par le geste et le «discours» du forcené de Montréal. Il a d'abord séparé les étudiants des étudiantes, et puis tiré sur celles-ci en s'expliquant: «*Je hais les femmes! Toutes des féministes! A cause d'elles j'ai tout raté!*» Ce massacre est la pointe d'un iceberg, celui de la montée d'un courant antiféministe qui s'organise et s'affiche.

Dans le style propre à l'Edj, Florence Assouline produit donc un dossier sur le nouveau machisme. Elle pense que les femmes sont coincées dans leur rôle de «superwomen» et que les hommes en profitent pour replonger dans les schèmes les plus éculés. Mais les hommes n'en restent pas là, ils fondent des associations «*pour la sauvegarde du mâle en péril*» (Brésil, Italie). En France le MCM (Mouvement de la Condition Masculine) affirme haut et fort que le phénomène des «femmes battues» est aussi mar-

ginal que celui des hommes battus. Il se dit prêt à le prouver...

Florence Assouline remet aussi «à sa place», la lutte du MCM pour la garde des enfants: les hommes sont peu nombreux à demander celle-ci et encore moins nombreux à assumer la garde quand ils l'ont obtenue...

Dans un autre article, Francis Huer-tas analyse le rôle de Portal, un présentateur de la TV argentine, qu'il considère comme un «pousse-à-viol». Pour Portal, si les femmes décident de travailler, si elles deviennent féministes, c'est que les vrais hommes, les mecs, sont trop rares: «*Le seul effet du féminisme a été de rabaisser la femme à l'égal de l'homme... elle a perdu les privilèges que les vrais machistes lui avaient donnés*»...

Odile Grand vérifie la situation du machisme en politique, Philippe Rouger analyse le machisme de la publicité... Pour corser le tout, un dialogue entre deux des journalistes et quatre types qui ont entre 25 et 30 ans. A pleurer ou se taper la tête

contre les murs, selon le caractère. Mais attention, cette bêtise, cette vulgarité, ce primarisme sont organisés. Ou tout au moins, ils sont supportés par une formidable solidarité machiste. Nous féministes, aurions tort de ne pas prendre au sérieux ce qui est de bas niveau (la mentalité des hommes en question) et de refuser de voir ce qui se trame... du côté de l'antiféminisme.

H.P.P.

## SOCIETE

## Un métier de femmes... Réparer les dégâts du patriarcat

Extrait de la Libre Belgique du 21.11.89.

En employant la menace téléphonique et d'autres intimidations, des dizaines de mères italiennes, lassées des progrès de la drogue parmi leurs enfants, ont décidé d'intervenir elles-mêmes.

**Padoue.** Avec plus de 8.000 toxicomanes sur 250.000 habitants, Padoue est devenue une des villes d'Italie où la drogue a fait le plus de ravages. Au cours des neuf premiers mois de l'année, dix-neuf morts par overdose ont été déclarés dans la riche cité de l'arrière pays vénitien, et de nombreux parents ont vu leurs enfants commencer à se prostituer pour trouver l'argent de leur «dose» quotidienne.

Les interventions auprès de la police, les lettres au président de la République, au Pape, n'ayant pas réussi à

toucher l'opinion, quelques dizaines de mères se sont organisées en comité clandestin pour entamer une campagne de lutte comme celles déjà entreprises, à Gênes ou à Naples. Sans hésiter sur les méthodes, dictées, disent-elles, par l'urgence: «*Nous nous sommes mêlées à la ronde de voitures qui tournent autour des prostituées, et nous avons relevé quelques numéros d'immatriculation*, raconte l'une d'elles, qui a voulu rester anonyme. *Nous trouvons ainsi facilement leur adresse et téléphone, et nous leur expliquons la situation de nos enfants, et les menaçons, éventuellement, de tout raconter à leur famille*».

**Chantage.** «*La plupart du temps, raconte une autre mère, les hommes s'excusent, expliquent qu'ils ont eu une dispute avec leur femme, et ne reviennent pas*». «*Nous savons bien*

*que notre action est illégale, mais nous voulons attirer l'attention sur le problème, dont l'Etat ne s'occupe pas assez*», explique-t-elle.

Plusieurs d'entre elles ont déjà reçu des menaces de vendeurs de drogue. «*Mais nous n'avons pas peur*, dit l'une d'elles, ajoutant: *nous ne tenons plus toujours à la vie, nos enfants l'ont déjà détruite*».

Pour mieux résister aux dealers qui envahissaient la place du Campopisano, en plein centre-ville, elles enfermaient les enfants à la maison et parataient occuper la place, en groupes, armées de bâtons.

Une délégation de mères venues de plusieurs villes s'est adressée ces jours derniers au Sénat pour demander une plus grande intervention de l'Etat et l'approbation rapide d'une nouvelle loi sur la drogue.

## SOCIETE

## Actualité

## Journée Internationale des Femmes

La version 90 de la Journée Internationale des Femmes se présente en ordre dispersé. Voici quelques aspects des activités prévues.

**1. Le Comité de Liaison des Femmes** a invité Margaret Maruani à faire un exposé et à diriger un débat sur le travail à temps partiel.

*Date: le 3 mars*

*Lieu: Le Botanique*

*Information auprès de Bernadette Heinrich. Tél. 02/424.10.62 (privé) ou à Vie Féminine 02/217.29.52.*

**2. Les femmes de l'Action Commune** organisent une rencontre avec des femmes des pays de l'Est.

*Date prévue: 10 mars*

*Information auprès de Annette Snyers. Secrétariat d'Etat à l'Europe 1992.*

*61, rue de la Régence - 1000 Bruxelles  
Tél.: 02/516.84.48 ou 02/516.85.20.*

**3. Le Monde selon les Femmes** organise une journée d'études sur «*Responsabilités familiales et pouvoirs des femmes dans le Tiers-Monde*»

*Date: 8 mars de 9 à 13h*

*Lieu: Centre National de Coopération au Développement*

*Informations auprès de Anne Le Garroy  
19, rue du Boulet - 1000 Bruxelles  
Tél. 02/511.64.30.*

**4. 29, rue Blanche** organise les activités culturelles

*Date: 8 mars*

*17H: Vernissage*

*19H: Expositions-Projections-Musique  
20H: Féminin singulier (théâtre).*

*29, rue Blanche - 1050 Bruxelles  
Tél. 02/538.47.73 ou 02/539.10.38.*

## Famille et travail

# Les dix mesures proposées par le Ministre de l'emploi

Récemment (20 décembre), Luc Van den Brande, Ministre de l'Emploi et du Travail, a présenté les mesures qu'il avait l'intention de prendre en vue de permettre de mieux concilier vie de famille et vie de travail. Celles qui parmi nous ont vu le spot télévisé du Ministre ont l'impression que ces mesures visent les femmes, comme si les femmes étaient les seules à devoir concilier vie de famille et de travail.

Le Ministre s'en défend, tout en reconnaissant que dans la réalité, ce sont les femmes qui sont, dans l'immense majorité des cas, confrontées au problème. «*Tantôt l'homme, souvent la femme, se trouvent contraints de négliger une part de leurs ambitions ou de leurs obligations professionnelles pour répondre à des exigences de nature familiale; ou l'inverse: il n'est pas rare qu'une ambition professionnelle sacrifie l'équilibre familial. Les individus se trouvent ainsi partagés entre deux mondes, souvent sans possibilité de choix, cela notamment pour des raisons financières. Cette réalité est incontournable; entre la famille et le travail de nouveaux équilibres doivent être trouvés. Et cela concerne tant les hommes que les femmes. Sans doute, les femmes sont aujourd'hui intéressées en premier lieu, mais à l'avenir, on peut penser qu'un nombre croissant d'hommes seront très directement concernés par de nouveaux compromis à trouver entre*

*leur vie de travail et leur vie de famille. Dans nos sociétés, j'admets bien que ce sont les femmes qui prennent traditionnellement en charge un ensemble d'obligations ménagères ou familiales, souvent très lourdes, mais essentielles, qu'elles sont amenées, de plus en plus nombreuses, à combiner, à harmoniser avec une vie professionnelle. Sur cette division des tâches dans les familles entre hommes et femmes, je n'ai pas à me prononcer; je me refuse sur ce point à dire le bien ou le mal. Pour moi, il s'agit d'abord d'un problème individuel.*

«*En tant que Ministre de l'Emploi et du Travail, dit-il encore, avant tout, je pars d'un constat: pour bon nombre de femmes, ce «double métier», soulève, dans certaines circonstances, de multiples difficultés. Et toujours en tant que Ministre de l'Emploi et du Travail, il entre dans mes compétences de promouvoir les mesures particulières qui permettent d'harmoniser cette situation, cela en laissant le choix aux individus, en fonction de leurs préférences ou des circonstances, d'arbitrer entre plus ou moins de revenus et plus ou moins de temps à consacrer à la famille.*

La position du Ministre est donc claire. Elle renvoie à l'arbitrage entre individus, les deux époux, la question de l'inégalité sociale liée au double travail des femmes. Nous

avons déjà pour notre part exprimé souvent nos réserves quant à cette position. En effet, le rôle de la législation sociale est de redresser et prévenir les inégalités sociales. On ne résout jamais, par décisions individuelles, les infériorisations sociales. Reconnaissons cependant que les mesures proposées par le Ministre de l'Emploi et du Travail comportent des améliorations sensibles et même, pour certaines, des incitants à mieux partager, entre conjoints, les responsabilités parentales.

### Les dix propositions

1. Droit à dix jours d'absence par an pour raisons (familiales) impérieuses.

Il s'agit d'un droit qui doit permettre aux travailleurs de s'absenter de leur travail sans rémunération, à concurrence de dix jours maximum par an, pour des raisons impérieuses: incendie, membre de la famille malade, etc...

Un projet de loi et un projet d'arrêté royal ont déjà été soumis par le Ministre au Conseil national du travail qui y a souscrit. Ceci permet déjà de réaliser au moins un système conventionnel suivant l'avis des partenaires sociaux. Ce système doit aussi être appliqué à des secteurs non visés par la convention: ce qui sera réalisé par une loi.

Actuellement, certaines conventions octroient le droit à quatre jours d'absence rémunérés. Les organisations syndicales devraient donc promouvoir la généralisation de conventions qui, sur les dix jours d'absence autorisés, en fassent reconnaître au moins quatre comme jours rémunérés.

2. Après le congé de maternité, instauration de la possibilité d'une interruption de carrière plus souple que celle qui existe et partageable entre le père et la mère.

Actuellement l'interruption de carrière (qui n'est pas un «droit») doit se demander pour au moins six mois. Selon la proposition du Ministre, le congé de maternité pourra être prolongé par la mère, pour atteindre au total une durée de six mois. Le père pourra, pour cette circonstance, prendre une interruption de carrière d'une durée inférieure à six mois, c'est-à-dire en tenant compte de la période de congé de maternité utilisée par la mère.

3. Congé de paternité porté à cinq jours.

La réglementation actuelle reconnaît au père un congé de deux jours, ce qui suffit à peine aux besoins matériels et administratifs immédiats. La durée de ce congé devrait être portée, au minimum, à cinq jours. Cette proposition devra être négociée avec les partenaires sociaux et faire l'objet d'un arrêté royal.

4. Transformation du congé de maternité en congé de paternité, en cas d'absence de la mère (décès, hospitalisation).

Le Ministre propose encore de donner la faculté au père de poursuivre lui-même la partie du congé de maternité dont n'aurait pu bénéficier la mère du fait de son décès ou de son hospitalisation.

5. Proposition de création d'un congé

d'adoption de cinq jours. Actuellement, le régime des salariés ne reconnaît aux parents adoptants que les jours strictement nécessaires aux formalités administratives, rien pour l'accueil de l'enfant. La situation est dès à présent beaucoup plus favorable pour les parents adoptants du régime des agents de l'Etat.

6. Congé scolaire parental.

Les vacances, les congés scolaires, le congé du mercredi après-midi, etc..., créent des problèmes d'organisation aux parents qui travaillent.

Il faudrait, pense le Ministre, trouver une solution, même partielle, à ces difficultés, par exemple en autorisant les travailleurs ayant la charge de jeunes enfants à s'absenter certains mercredis après-midi ou pendant une partie des vacances scolaires, à des dates qui seraient préalablement fixées pour éviter de trop perturber le bon fonctionnement des entreprises. Ce droit, qui ne serait évidemment pas rémunéré, nous paraît particulièrement dangereux à un double titre. D'une part, il permettrait aux écoles et associations de jeunesse de se désinvestir de leur rôle d'encadrement de ces temps libres et par là il risque de renvoyer encore davantage les enfants aux conditions inégalitaires de leurs milieux familiaux. Mais en outre, il est particulièrement à craindre que ce congé scolaire serait utilisé uniquement par les femmes...

7. Le Ministre prévoit encore l'indexation du montant de l'allocation d'interruption de carrière.

8. Protection du travailleur en interruption de carrière à mi-temps en cas de licenciement.

Cette mesure est déjà soumise à l'avis des partenaires sociaux au Conseil national du travail. Elle devra être réalisée par la loi.

9. Assimilation des parents d'accueil

et des beaux-parents naturels dans la réglementation du chômage.

10. Appel aux collègues et aux partenaires sociaux pour créer un «cadre favorable».

Selon le Ministre, les mesures précitées ne sont pas encore suffisantes. En collaboration avec les autres instances compétentes, il estime qu'il conviendrait notamment:

- de réaliser des progrès sensibles dans le problème de la garde des enfants en dehors des temps d'école et durant les vacances (ceci concerne les écoles, les entreprises, les Communautés, les communes,...);
- de se pencher sur le problème de la garde des enfants malades;
- de réduire le plus possible les inconvénients qui peuvent résulter, au regard des assimilations de droits en matière de sécurité sociale, des absences du travail résultant d'impératifs d'ordre familiaux;
- d'étudier des modalités qui permettraient de garder des contacts avec l'entreprise en cas d'interruption de carrière;
- d'examiner le problème du coût des abonnements dans les transports publics pour les travailleurs à temps partiel et, d'une manière plus générale, le problème des moyens de transport publics et de leurs horaires;
- d'examiner la problématique des heures d'ouverture des services publics.

## Famille et marché du travail: un deuxième dossier

Par ailleurs le groupe de travail «Famille et marché du travail» que le Ministre a créé pour éclairer ses décisions politiques dans ce domaine vient de publier une deuxième brochure qui comporte les législations belge et étrangères en faveur de la famille.

Il y expose l'ensemble des possibilités existant dans l'arsenal législatif et

réglementaire belge et européen pour aider à combiner occupation professionnelle et responsabilités familiales: congé de maternité, congés de circonstances, congé parental, travail à temps réduit, remise au travail des personnes «rentrantes» sur le marché du travail, interruption de la carrière professionnelle,...

Nous rappellerons ici encore que, selon nous, il semble que toutes ces mesures sont trop concentrées autour de la naissance des enfants. Il conviendrait de laisser plus de choix sur le moment le plus opportun d'utiliser divers droits.

H.P.P.

*Ce document «Famille et marché du travail - législations belge et étrangères en faveur de la famille» peut être obtenu gratuitement auprès du Commissariat général à la promotion du travail du Ministère de l'Emploi et du Travail.  
Rue Belliard, 51  
1040 Bruxelles -  
tél. (02) 233.42.14.*

## SOCIAL

# Retraite des femmes et information

305 FL - new

*Puisqu'il est entendu que nous sommes dans un pays démocratique où l'on peut s'exprimer librement, je me suis permis d'envoyer une lettre à Janine Claeys, journaliste chargée des affaires sociales au Soir, lui demandant de bien vouloir l'insérer dans une Carte Blanche. La première mouture m'a été renvoyée téléphoniquement, mon texte étant jugé trop technique pour le commun des lecteurs et lectrices. C'était peut-être un peu vrai, aussi l'ai-je transformé tel que vous pouvez le lire ci-dessous.*

## Haro sur la pension de retraite des femmes?

J'ai entendu récemment à la radio les déclarations de Monsieur Van der Biest, Ministre des Pensions, concernant son projet sur la flexibilité de l'âge de la retraite, projet qui prévoit que les hommes pourront comme les femmes aujourd'hui prendre leur retraite à partir de 60 ans ou prolonger leur période d'activité jusqu'à 65 ans, que le montant de la pension de retraite sera calculé pour tous en quarantièmes de chaque année de carrière, c'est-à-dire que la carrière complète sera pour tous de 40 ans.

Ses propos n'ont pas arrêté de m'étonner.

Ainsi, Monsieur Van der Biest a affirmé que ses services ont élaboré des prévisions exactes au franc près jusqu'à l'an 2002. Cela a dû paraître ahurissant à plus d'un auditeur qui était bien en droit de se demander si notre Ministre des Pensions avait

quelque don de voyance. En effet, il ne faut pas être technicien des pensions pour savoir qu'il est impossible de prédire quelle sera l'évolution du taux d'activité salariée des hommes et des femmes dans les dix prochaines années, la fréquence des mariages, divorces, remariages, la hauteur des rémunérations des travailleurs et des travailleuses.

Par contre dans ses propos le Ministre s'est bien gardé d'expliquer que son projet dit «de flexibilité» contient, comme clé financière, une disposi-

*Photo: Ilse Bing «Deux femmes dans la rue à Paris 1950» Ed: Des Femmes 1982*



tion qui aura pour effet de diminuer sensiblement la plupart des pensions de retraite des femmes, déjà les plus basses.

En effet, le Ministre se propose de diminuer très fortement (de 4% l'an, cumulativement, à 1,9% l'an) la «liaison au bien être» des rémunérations. Ce système, dû pourtant aux prédécesseurs socialistes de l'actuel Ministre, avait été instauré à juste titre afin de tenir compte de l'accroissement des salaires réels des années qui ont précédé la crise. La diminution du taux de la «liaison au bien-être» aura donc un effet négatif sur toutes les pensions de retraite.

Mais les hommes, qui bénéficieront à l'avenir de pensions calculées en quarantièmes des salaires de chaque année de carrière plutôt qu'en quarante-cinquièmes, ne pâtiront guère,

vu ce nouveau système de calcul de leur pension, du sabotage de «la liaison au bien-être», au contraire, ils y trouveront un avantage. Par contre, pour les femmes, la diminution des pensions de retraite sera nette puisque la diminution de la «liaison au bien-être» ne recevra aucune compensation financière.

Il paraît évident que, sous prétexte d'une future égalité quant à la durée de carrière des travailleurs et des travailleuses, le Ministre des Pensions organise dans les faits une inégalité encore plus grande quant aux revenus des retraitées par rapport à ceux des retraités et de leurs veuves. Ce qui est tout à fait inadmissible.

**Fanny Filosof**

Membre de l'Université des Femmes.  
Rédactrice en Chef de la Chronique Féministe ( Bruxelles 11 décembre 1989)

Voici la réponse du Soir :

*Nous avons pris connaissance avec intérêt de votre texte consacré à la pension de retraite des femmes.*

*Nous ne voyons malheureusement pas la possibilité de retenir ce texte, notre programmation actuelle étant actuellement trop chargée.*

*En vous remerciant pour votre initiative, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.*

*J. Damman,  
Chef d'édition*

Comme quoi liberté d'expression n'est pas liberté d'impression...

## SOCIAL

# Le travail des femmes, une source d'endettement...

*Extrait de «La Dernière Heure», 14.11.89.*

Comme le confirment plusieurs études réalisées à ce propos, la situation des ménages belges en matière d'endettement n'est pas dramatique. Elle ne soulève même pas de réelle inquiétude, même si certains cas individuels sont plus à prendre en considération... Edward Deweydt vient encore, dans le bulletin financier de la BBL, confirmer ces propos. D'une manière générale, comme en Allemagne, au Canada et en Italie, le ratio endettement total/revenu disponible n'a pratiquement pas varié durant la période 1980-1987.

## Causes d'endettement

Qu'il soit important ou non, il est toujours intéressant de connaître les causes d'endettement des ménages. Premièrement, il est évident que l'amélioration générale du climat économique, avec tout ce que cela implique en matière de sécurité d'emploi (sic) et de revenu disponible (resic) incite les ménages à s'endetter plus facilement. Le régime fiscal, pour sa part, peut également les pousser à s'endetter, par exemple sous forme d'emprunts hypothécaires afin de pouvoir déduire les intérêts payés.

Idem pour l'inflation, dans la mesure où elle réduit, et parfois annule, la charge d'intérêts réelle, alors que le ratio endettement/revenu disponible est en baisse.

...Les années quatre-vingts ont bien sûr été caractérisées par une diminution sensible du taux d'épargne des ménages en Belgique. Ce qui a eu une influence favorable sur la consommation et qui a soutenu la conjoncture économique.

Enfin, contrairement à ce qu'on pourrait croire, Edward Deweydt déclare

que l'activité professionnelle des femmes est également une source d'endettement. Notamment, car l'accès au crédit à la consommation, grâce à une capacité de remboursement plus élevée, est plus aisé. Mais aussi car le besoin d'épargner par pré-

caution - troisième facteur à la base de l'épargne des ménages, les deux premiers étant l'épargne de retraite et l'épargne de solidarité - se fait moins ressentir et par le fait que la production domestique de marchandises et de services est remplacée par des pro-

duits et des services achetés sur le marché. Voilà une constatation qui donnera malheureusement un peu plus de crédit, c'est le cas de le dire, à certains discours machistes!

## SOCIAL

### Québec La pauvreté accrue des femmes

Le collectif «Femmes et Justice du Québec», organisme de réflexion et d'information sur le rapport des femmes au Droit, a mené au cours de l'été et de l'automne 1988 une étude portant sur:

- l'impact de la Loi sur le divorce (1985) sur les demandes d'augmentation, de diminution ou d'annulation de pension alimentaire; et
- l'impact de la volonté marquée du plus haut tribunal du Canada (la Cour suprême) de respecter les conventions intervenues entre conjoints.

Depuis 1985, en effet, les juges appelés à se prononcer sur une question de pension alimentaire (N.B. il s'agit de la pension due à l'épouse divorcée) ont de plus en plus tendance à fixer un terme à son paiement, exigeant ainsi que les femmes soient «autonomes» dans un délai plus ou moins court et de façon plus ou moins réaliste. Par ailleurs, les tribunaux considèrent maintenant (et sous certaines conditions) que les conventions entre conjoints ont valeur de contrat et qu'un juge ne peut intervenir pour en modifier les clauses: les parties étant «égales».

Ainsi, après avoir, pendant des décennies, refusé le droit à l'égalité et l'autonomie, les pouvoirs législatif et judiciaire ont, d'un seul coup, pris pour acquis l'égalité des hommes et des femmes et ont, par conséquent, décrété l'obligation pour les femmes divorcées d'être autonomes.

Selon «Statistique Canada», la pension alimentaire reçue par les femmes dans la quasi totalité des cas, équivaut à 20% du revenu net du mari et ce, à travers tout le Canada. Au Québec, un rapport récent du ministère de la Justice établit que la moitié des pensions alimentaires prévues ne dépasse pas 260\$ par mois et que la pension alimentaire moyenne se situait en 1983 à 368\$ par mois.

Il est rare que la loi et les tribunaux soient plus «avancés» que la réalité sociale, mais en matière de divorce, il semble bien que ce soit le cas. On prône l'autonomie financière des femmes et le respect des conventions entre époux, en oubliant qu'à la ligne de départ, hommes et femmes ne sont pas égaux. Les valeurs sociales inculquées aux filles sont encore celles du passé, on les forme davan-

tage pour être des mères et des épouses que pour être autonomes financièrement. D'un autre côté, cette velléité d'autonomie ne s'accompagne d'aucun programme de réinsertion sur le marché du travail, et le fort taux de chômage ne permet pas d'absorber cette main-d'oeuvre non spécialisée et sans expérience.

Au mieux, la majorité d'entre elles peuvent espérer trouver un travail payé au salaire minimum. A ce taux et en travaillant quarante heures par semaine, elles sont en-deçà du seuil de la pauvreté qui se situe aux alentours 10 000\$ par an pour une personne seule. Voilà où se trouve une grande majorité de femmes qui ont accepté un projet de vie bien banal, encore aujourd'hui: se marier, avoir des enfants et, hélas, être dépendantes financièrement.

Résultat: pauvreté accrue des femmes.

*Pour informations: Le Collectif Femmes et Justice du Québec, 301, rue Carillon, Québec, Qc.*

*Tél.: (418) 524-0806.*

*(Extrait de Communiqué/Elles)*

France

## Sécurité sociale et sexisme primaire

*Lu dans le Monde du 29/08/89*

Deux homosexuelles vivent ensemble. L'une est assurée sociale; pas l'autre. Elles réclament le bénéfice d'une disposition du code de la Sécurité sociale selon laquelle l'assurance-maladie d'un assuré social - ou d'une assurée - couvre les frais médicaux de la personne avec laquelle il ou elle «vit maritalement» et qui se trouve entièrement à sa charge. Question-clé: la notion de vie maritale - expression aujourd'hui préférée à celle d'union libre ou au vieux mot désuet de concubinage - est-elle applicable aux couples d'homosexuels?

Après des années de contentieux, le verdict très attendu de la Cour suprême est tombé le 11 juillet dernier. Verdict négatif: en se référant à la notion de vie maritale, le législateur a seulement visé «la situation de fait consistant dans la vie commune de deux personnes ayant décidé de vivre comme des époux sans pour autant s'unir par le mariage, ce qui ne peut concerner qu'un couple constitué d'un homme et d'une femme.

Cette affirmation dépourvue de toute argumentation suscite une forte impression de déjà-vu. Elle découle en dernière analyse d'une logique qui concerne tout autant les couples hétérosexuels. Pendant très longtemps, en effet, nos tribunaux ont manifesté la plus vive répulsion à l'endroit d'une vie commune entre un homme

et une femme en dehors des liens sacro-saints du mariage. Ainsi, au nom de l'«immoralité» d'une telle situation, le testament de l'un en faveur de l'autre était annulé; de même, celle dont le compagnon de vie était tué par un automobiliste s'est vu refuser droit à réparation jusqu'au début des années 70: le concubinage ne devait être générateur d'aucun droit, etc.

S'agissant de couples hétérosexuels, ces billevesées pseudojuridiques n'ont pu résister à l'évolution des mœurs. Mais l'Histoire se remettrait à bégayer, l'opprobre étant jetée non plus sur le concubinage en général, mais sur les couples homosexuels: à la défense du mariage succéderait, toujours au nom de l'ordre moral, celle de l'orthodoxie des relations sexuelles...

Peut-être (1). Mais en ce qui concerne le périmètre de l'assurance-maladie, une telle analyse risque d'occulter les vraies données du problème.

### Aux crochets

Est-il besoin de faire un dessin? Sous le mot neutre de conjoint, c'est évidemment l'épouse que l'on a visée. Habillage transparent: notre société n'a jamais vu d'un très bon oeil celui qui vit aux crochets de sa

femme alors qu'il pourrait travailler; mais la situation inverse est parfaitement acceptée. La vocation profonde de la femme mariée, servante de son époux, n'est-elle pas de se consacrer à des tâches domestiques plutôt que d'exercer une activité professionnelle à l'extérieur du foyer, même si ce foyer n'a aucun enfant à sa charge? Tenant pour légitime l'inactivité professionnelle du «conjoint», notre droit de la Sécurité sociale a, en réalité, consacré une conception - archi-classique! - de la répartition des rôles dans le couple conjugal qui relève du sexisme le plus primaire.

Notons au passage que cette solution encourage vivement le travail au noir et que ce sont ceux et... celles qui travaillent et cotisent qui en supportent les frais: la dactylo du grand avocat participe au financement des frais médicaux de l'épouse oisive de son patron.

...

Jean-Jacques Dupeyroux.

(1) La Cour de cassation a rendu, le 11 janvier 1989, un autre arrêt usant des mêmes termes pour rejeter la requête du compagnon d'un steward d'Air France qui entendait bénéficier des tarifs de faveur accordés par la compagnie aux «conjoints en union libre» (sic) de ses agents.

PRESENT

## Un conservateur nommé Gabrielle...

Gabrielle Claes a été nommée Conservateur de la Cinémathèque Royale de Belgique en novembre 89, quinze mois après la disparition de Jacques Ledoux, Conservateur depuis la création de la Cinémathèque.

Nous nous réjouissons de constater que, pour une fois dans notre pays, cette nomination au sein d'un milieu culturel parmi les plus vivants de la capitale, ne résulte pas de tensions politiques mais tout au contraire, témoigne délibérément d'une volonté professionnelle. L'esprit de découverte, la compétence, l'étendue des connaissances du cinéma de Gabrielle



Claes garantissent en effet un avenir toujours aussi passionnant pour les amateurs du cinéma.

Nous nous rappelons avec bonheur l'heureuse collaboration entre le Musée du Cinéma et l'Université des Femmes lors de la manifestation «Ombre & Lumière» que nous avons organisée au Palais des Beaux Arts en octobre 88. La programmation au Musée d'une magnifique rétrospective d'une trentaine de films a donné

un large écho à notre Exposition «Les Femmes et le Cinéma». De plus, Gabrielle Claes, avec l'aide du Goethe Institut, a voulu rendre un hommage particulier à Magdalena Montezuma, actrice principale de la plupart des films de Werner Schroeter. Nous voyons ici Gabrielle Claes en sa compagnie lors d'un petit dîner organisé à cette occasion à Bruxelles.

Violaine de Villers.

PRESENT

## Une amie justement nommée Jo Walgrave au Conseil National du Travail.

Jo Walgrave vient d'être nommée présidente du Conseil National du Travail.

Surprise et étonnement! Voilà le bastion masculin de la concertation sociale qui accepte de se faire présider par une femme! Et quelle femme! Jo Walgrave dont les qualités exceptionnelles nous sont de longue date familières est une femme engagée socialement et fémininement. Il ne s'agit donc en aucune façon d'une «femme potiche» pour le CNT.

Jo a 41 ans, elle a été assistante à la Faculté de droit à la K.U.L. et attachée successivement à divers cabi-

nets. En 1984, elle est devenue conciliatrice sociale et a réussi des conciliations où le point de vue des travailleuses est spécifiquement pris en compte. Elle a assumé la présidence de diverses commissions paritaires. Elle est aussi présidente de la Commission du Travail des Femmes et du Comité consultatif européen d'égalité des chances auprès de la Commission des Communautés européennes.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette promotion de Jo Walgrave que nous félicitons de tout cœur.

H.P.P.



PRESENT

## Un premier prix pour une recherche sur la grossesse non désirée

Le premier des prix «Medici Pro humanitate» d'une valeur de 400.000F a été attribué au docteur Rein Bellens pour son projet «Grossesse non désirée». L'an dernier, Rein Bellens a été condamnée ainsi qu'un certain nombre de collègues et de patientes du «Collectif Anticonceptie» par la cour d'appel de Gand pour traitement de grossesse non désirée. Dans le journal De Morgen qui donne l'information, le docteur Bellens signale que le centre d'avortement de

Gand a pratiqué 596 interruptions de grossesse en 1988, ce qui ne signifie pas que le nombre des avortements en Flandre a augmenté mais que les flamandes ne doivent plus se rendre en Hollande. Elle ajoute que 40% des patientes sont des catholiques pratiquantes. Les prix «Medici pro Humanitate» octroyés par la firme pharmaceutique Eurogenerics, ont pour but de valoriser la relation patient-médecin dans des situations délicates pour le malade comme

pour sa famille et le praticien. Les initiateurs du prix affirment qu'ils ne veulent pas seulement rendre hommage aux médecins qui se distinguent par une approche et des solutions pratiques de problèmes médico-sociaux, mais aussi faire profiter le corps médical de leurs expériences, en sorte que d'autres médecins puissent en faire usage dans des circonstances semblables.

F.F.

PRESENT

## DAR EL AMAL fête son X<sup>ème</sup> anniversaire

*Extrait du Soir du 13/11/89*

Dar El Amal, une association d'accueil des femmes immigrées, a dix ans. Pour fêter cet anniversaire et parler de bien d'autres choses, la Commissaire royale à l'immigration. Paula d'Hondt était invitée à la journée «portes ouvertes» de vendredi. Non, elle n'a pas parlé que du voile islamique...

Paula d'Hondt devrait remettre son premier rapport dans le courant de la semaine prochaine. Ce rapport contiendra une série de 80 propositions qui, dit-elle, doit trouver un début d'exécution pour mai 1990, date de la sortie du second rapport.

Et gare si ce n'est pas le cas, menace la Commissaire à l'immigration: il devra être dit qui refuse ou pourquoi

l'on empêche l'exécution de ceci ou de cela.

Face aux jeunes femmes marocaines qui composent plus de la moitié des femmes qui fréquentent Dar el Amal (la maison de l'espoir, en arabe), Paula d'Hondt explique ce que sont, pour elle, les priorités dans ce domaine: investir davantage dans les cours de langue pour les femmes de la première génération en instaurant un système qui puisse promouvoir leur fréquentation, veiller à leur alphabétisation.

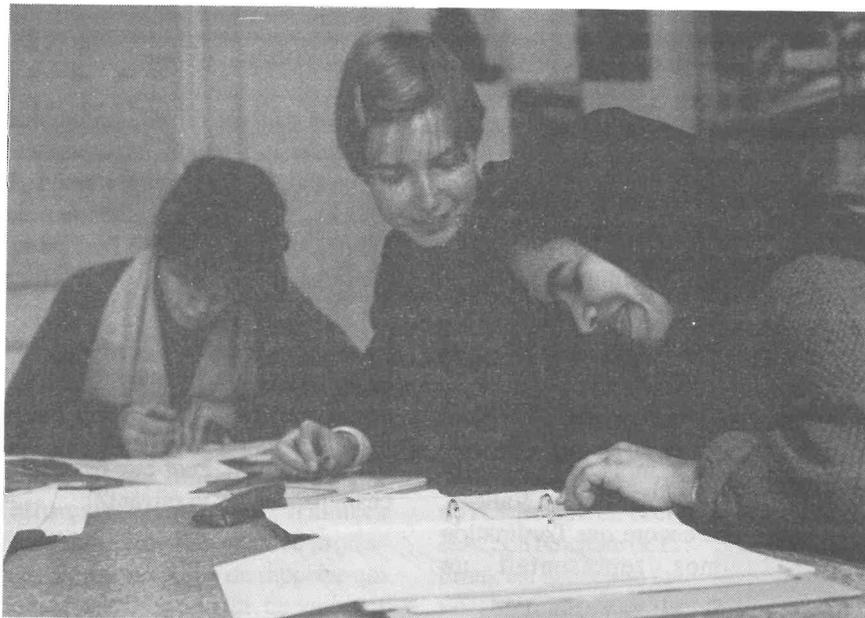
Pour la seconde génération, il faut, dit Paula d'Hondt, intervenir plus efficacement dans les cas de décrochage scolaire précoce. Il faudra organiser une campagne de sensibilisation effi-

cace centrée sur les jeunes filles et leurs parents pour susciter de l'intérêt pour les professions d'avenir.

Sur la question du foulard, Paula d'Hondt ne mâche pas ses mots: C'est un problème gonflé à 90% par les médias et exploité par certaines tendances musulmanes.

Sur le fond, la Commissaire à l'immigration constate qu'en Belgique la direction de l'Islam est wahabite (l'imam-directeur est nommé par l'Arabie Saoudite) alors que la plupart des musulmans de Belgique sont malékites et que les conceptions wahabites sont plus sévères et moins aptes à s'adapter que les conceptions malékites.

3 A d DAR - rev



Conclusion? Ne pas accepter qu'une seule interprétation, représentant en outre la tendance la moins représentative, n'impose sa loi dans notre pays et prétende prendre sous sa tutelle les musulmans d'ici. Les musulmans qui résident en Belgique ont droit à *leur* Islam.

Mais Paula d'Hondt a tenu aussi à féliciter les efforts de l'équipe de Dar el Amal. Cette maison de quartier part du principe que c'est à travers la

femme qu'on peut transmettre des modèles culturels, mais c'est aussi à travers elle qu'on peut apporter des modifications dans les comportements culturels. Dar el Amal s'efforce donc de développer une image de la femme immigrée qui ne soit pas celle de la passivité. A Dar el Amal, chaque femme qu'elle soit Belge ou immigrée peut être à la fois enseignante et enseignée.

Concrètement, l'association a développé des activités de cours de langue, d'alphabétisation, d'éducation sanitaire, de production artisanale qui depuis 1984 sont instituées en coopérative (atelier de poterie avec production de série par moulage, cuisine). Dar el Amal s'efforce aussi de favoriser la cohésion entre communauté immigrée et autochtone. Un service a été organisé par lequel des femmes marocaines rendent une série de petits services aux personnes belges âgées (cours, nettoyage...) Depuis deux ans aussi, un projet de cohabitation a été conçu.

Il s'agit d'une maison où l'étage est habité par une famille marocaine et le rez-de-chaussée par une personne âgée belge, ce qui lui permet de continuer à vivre dans son quartier avec des gens dont la culture donne encore une certaine place à la personne âgée. Un pari difficile mais, le constatait Paula d'Hondt, un «beau» pari tout de même.

M. Vdm.

*Dar el Amal, 51 rue de Ribaucourt, 1080 Bruxelles. Tél.: 02/428.54.44.*

## PRESENT

# Eglise anglicane: oui à l'ordination de femmes-prêtres

*Extrait du journal «Le Soir» du 13.11.89.*

Une semaine importante... pour l'Eglise d'Angleterre. Le synode général, qui s'achevait jeudi, devait prendre position sur la question très controversée du sacerdoce féminin.

La proposition soumise au vote des délégués était une formule de com-

promis, typiquement anglicane: des femmes pourraient être ordonnées à la prêtrise, mais les évêques, les chapitres cathédrales et les paroisses qui refuseraient les femmes prêtres pourraient être dispensés d'appliquer la nouvelle mesure pendant vingt ans. Les trois collèges qui forment le sy-

node ont voté positivement: 30 voix pour et 17 contre dans le collège des évêques; 149 pour 85 contre dans le collège des prêtres; 144 pour et 78 contre dans le collège des laïcs. Une majorité nette donc, mais pas encore les deux tiers que requerront la décision définitive.

L'Eglise d'Angleterre occupe une place tout à fait particulière dans l'espace public anglais: elle fait fonction de référence non seulement au plan religieux mais social. L'ordination des femmes représente une étape importante dans la marche de la société tout entière vers l'égalité des sexes. Mais n'est-ce pas, justement, céder aux pressions du siècle? C'est la position du Dr Graham Leonard, l'évêque de Londres.

L'ordination des femmes, déclarait-il jeudi au cours du débat, «est fondée sur des idées contemporaines et non sur la révélation éternelle qui nous vient de Dieu». Il n'a pas peur des

femmes, ajoutait-il. Il a seulement peur «de pécher et de ne pas rendre compte de mon ministère, qui est d'enseigner l'Evangile».

L'archevêque de Cantorbéry, le Dr Runcie, longtemps opposé à la réforme, s'y était finalement rallié. Mais tout en reconnaissant qu'il n'existe aucune argument de principe contre l'ordination des femmes, il se déclarait réticent en raison de l'effet négatif que cette pratique aurait sur les relations de son Eglise avec celle de Rome. Il y a un mois, le Pape Jean-Paul II, qui l'accueillait au Vatican, lui rappelait encore que l'ordination des femmes représentait un

«obstacle» des plus sérieux à l'oecuménisme.

Ce n'est pas une raison, commentait dimanche le Sunday Correspondent. Et surtout, c'est ignorer le nombre de ceux qui, dans l'Eglise catholique elle-même, sont favorables à l'ordination des femmes. «Il n'y aura certainement pas des femmes-prêtres sous le présent pape, mais comme le Concile Vatican II l'a montré, une fois qu'un changement est décidé, la structure du catholicisme permet qu'il soit appliqué rapidement. Peut-être pas le prochain pape, mais le suivant?

## PRESENT

### Nouvelle Zélande: Une première femme évêque dans l'Eglise anglicane

2 A EGL - 2005

Pour la première fois dans l'histoire de l'Eglise anglicane de Nouvelle Zélande, une femme a été élue évêque. Mme Penelope Jamieson, 47 ans, mère de trois enfants, déjà ordonnée diacre en 1982, puis prêtre en 1983, succède à Mgr Peter Mann à la tête du diocèse anglican de Dunedin, dans l'île du sud du pays. Son élection a été approuvée par le clergé diocésain, les représentants laïcs de chaque paroisse et l'accord des évêques des huit autres diocèses du pays.

C'est un «nouveau pas dans l'évolution de la communauté anglicane», a déclaré à ce propos l'archevêque de Cantorbéry, Mgr Robert Runcie, primat spirituel de la Communion Anglicane.

Quant à Penelope Jamieson, elle a été surprise par son élection. Après

le bruit fait par l'élection d'une femme, Barbara Harris, comme évêque auxiliaire de l'Eglise épiscopaliennne (anglicane) des Etats-Unis en septembre 1988, elle ne pensait pas qu'une autre femme accèderait à l'épiscopat de sitôt. Elle sait que l'ordination des femmes à l'épiscopat et même au ministère sacerdotal fait l'objet d'une controverse entre les Eglises anglicane et catholique, mais «la Nouvelle Zélande est bien loin de Rome», pense-t-elle, persuadée que cela ne nuira pas au dialogue oecuménique.

L'ordination épiscopale de Barbara Harris, première femme à accéder à l'épiscopat dans la tradition anglicane - c'était le 11 février dernier à Boston - avait suscité des réactions en sens divers, tant du côté catholique que du côté anglican.

«Cela crée le danger d'un schisme au sein de la Communion Anglicane et complique le dialogue oecuménique avec l'Eglise catholique», avait réagi l'archevêque catholique de Westminster, le cardinal George Basil Hume.

Auparavant, en juillet-août 1988, la Conférence de Lambeth, qui réunit tous les dix ans les évêques anglicans du monde, avait trouvé une formule de compromis, en accordant en la matière l'autonomie à chacune des 27 provinces de la Communion Anglicane, qui représente 70 millions de fidèles.

Près de 1500 femmes anglicanes ont déjà été ordonnées prêtres, dont bon nombre en Amérique du Nord et en Australie.

(Info: CIP)

PASSE

98 PEE - 205

## Marie Popelin

1889: il y a un siècle donc. Le 13 décembre était votée la loi sur le travail des femmes et des enfants. Presque au même moment (11 novembre 1889), la Cour de Cassation rejetait le pourvoi de Marie Popelin, qui s'efforçait depuis tant d'années d'obtenir le droit d'exercer sa profession. Bonne occasion de rappeler qui était Marie Popelin et ce que fut l'«Affaire Popelin».

Marie Popelin est née à Schaerbeek le 16 septembre 1846. Vers 1864 Isabelle Gatti de Gamond lui demande de venir enseigner comme institutrice dans le Cours d'Education pour jeunes filles qu'elle vient de fonder. Marie Popelin est à ce moment âgée de 18 ans. Après quelques années elle se brouille avec l'autoritaire Gatti. Elle est alors (1875) invitée à diriger l'école moyenne de Mons qui vient d'être créée par l'oeuvre libérale, le «Denier des Ecoles». Après quelques années, elle demande à être transférée à Bruxelles et y devient directrice de l'école moyenne de Laeken. Elle n'y reste qu'un an, à la suite d'une contestation au sujet de nominations. Elle entreprend alors, à 37 ans, des études de droit à l'Université de Bruxelles. Une fois munie de son diplôme (1888), elle décide de se présenter devant la Cour d'Appel pour prêter son serment d'avocat. Elle est immédiatement soutenue dans sa revendication par Louis Frank qui publie «La femme avocat» (septembre 1888) et distribue cette brochure à la Cour d'Appel lors de la séance de rentrée. En fait, la seule condition à l'exercice de la profession d'avocat

est l'obtention du diplôme «dûment entériné». En principe rien n'empêche donc Marie Popelin d'exercer cette profession. Le Conseil de l'Ordre doit en décider... La brochure de L. Frank est accueillie favorablement par la presse libérale et bientôt la presse étrangère elle-même fait écho à l'affaire Popelin. Dans la presse belge, le courrier des lecteurs est éloquent. Dans le Patriote, un médecin écrit que du «point de vue scientifique» il est établi que l'anatomie et la physiologie féminines sont marquées par un état d'infériorité. Ce médecin répondait à un lecteur (en fait une femme) qui disait que seul l'orgueil masculin était le motif de l'opposition à la «femme-avocat», les hommes se réservant ainsi les privilèges de certaines professions. Les journaux progressistes (La Chronique, la Réforme, le Précurseur...) prennent position pour Marie Popelin. Le journal socialiste, le Peuple, fait à peine écho à l'affaire. Le 3 décembre 1888 l'affaire Popelin est évoquée devant la Cour d'Appel. Le public est imposant. Le lendemain, les journaux rapportent longuement l'affaire et analy-



sent les arguments avancés de part et d'autre. La presse étrangère en ait autant. Mais, le 12 décembre, la Cour d'Appel tranche en rejetant la demande de Marie Popelin.

Les «attendus» laissent rêveur: «Attendu... que la nature particulière de la femme, la faiblesse relative de sa constitution, la réserve inhérente à

son sexe, la protection qui lui est nécessaire, sa mission spéciale dans l'humanité, les exigences et les sujétions de la maternité, l'éducation qu'elle doit à ses enfants, la direction de son ménage et du foyer domestique confiés à ses soins, la placent dans des conditions peu conciliables avec les devoirs de la profession d'avocat et ne lui donnent ni les loisirs, ni la force, ni les aptitudes nécessaires aux luttes et aux fatigues du Barreau...». Marie Popelin ne se décourage pas et décide avec ses avocats d'aller en Cassation. Le 11 novembre 1889 la Cour rejette le pourvoi. Il faudra attendre 1922 pour que soit votée une loi permettant aux femmes diplômées en droit de prêter serment et d'exercer la profession. Mais Marie Popelin était décédée en 1913. Peu après l'échec en Cassation, elle avait fondé (en 1892) avec Louis Frank, Isola Van Diest, Henri

Lafontaine et Léonie Lafontaine la «Ligue belge du Droit des Femmes», dont la première assemblée se tint à l'U.L.B. en présence du recteur Hector Denis. En 1910, elle fonde avec Decroly, Elise Nyst, Marie Parent et Hector Denis une société pour la co-éducation, mais ce terme ne recouvre pas tout à fait le concept actuel.

De 1896 à 1912, Marie Popelin a été Secrétaire Générale de la Ligue Belge du Droit des Femmes. Pendant plusieurs années, elle parcourt le pays en faisant des conférences sur le droit et le travail des femmes. En général, le presse fait un écho favorable à ses interventions. En 1895 elle propose à la Ligue Belge du Droit des Femmes d'organiser un Congrès Féministe International. En août 1897, ce congrès a lieu à Bruxelles. C'était le premier du genre. Marie Popelin en fut la secrétaire et en édita les travaux. Malgré l'importance de son

oeuvre et de l'affaire Popelin, le caractère et la personnalité de Marie Popelin restent peu connus. Il serait nécessaire aussi de mieux comprendre ce qui se passe (ou ne se passe pas) entre certaines féministes socialistes et Marie Popelin, alors même que les unes et les autres sont libre-penseuses.

La soeur de Marie Popelin, Louise Popelin, a fait ses études de Pharmacie à l'ULB au cours des années 1880... Elle a aussi fait partie de la Ligue Belge du Droit des Femmes.

H.P.P.

(Sur Marie Popelin, voir les travaux de Françoise de Bueger-Van Lierde, notamment son mémoire de licence (UCL, 1971) sur la Ligue Belge du Droit des Femmes, et un article dans la R.B.P.H., L, 1972, 4 - et quelques passages dans «Femmes, Liberté, Laïcité», éd. C.A.L., ULB, 1989.

## PASSE

No Pasaran

# Dolores Ibarruri, la Pasionaria

*La célèbre militante et responsable communiste espagnole, Dolorès Ibarruri, est décédée à Madrid au mois de novembre. Elle avait 93 ans. Elle s'était elle-même intitulée La Pasionaria en signant ainsi ses premiers articles et ce nom lui fut attribué par la postérité.*

Dolorès est la fille d'un mineur des Asturies et à l'âge de huit ans, elle est saisie par le sens de l'injustice au cours d'une grève des mineurs qui est brisée par les «jaunes». Elle reçoit de sa mère une éducation très catholique et résiste à toute sa famille qui cherche à freiner ses appétits de lecture. A vingt ans, elle épouse un mineur révolutionnaire. Elle cesse de pratiquer et s'engage dans la vie militante. Elle entre au parti communiste

espagnol en 1920. Elle a alors 24 ans. C'est le premier temps de la dictature et le parti communiste est fort persécuté. Avec la chute de la dictature, la proclamation de la République (14 août 1931) et l'adoption d'une constitution très progressiste, la vie d'Ibarruri se transforme. Elle est à ce moment, membre du Comité Central du Parti communiste. Son mariage est rompu. Elle a eu six enfants dont quatre sont décédés. Il lui

reste un fils et une fille qu'elle envoie en URSS. Elle s'engage totalement dans l'oeuvre révolutionnaire. Elle est aux premières lignes dans le soulèvement des Asturies qui est durement réprimé. La Pasionaria se charge de faire évacuer les enfants et de les répartir dans les familles du reste de l'Espagne. Au cours de la guerre civile, les femmes sont aux premiers rangs. Aux Asturies, à Barcelone, à Madrid... Beaucoup se sont

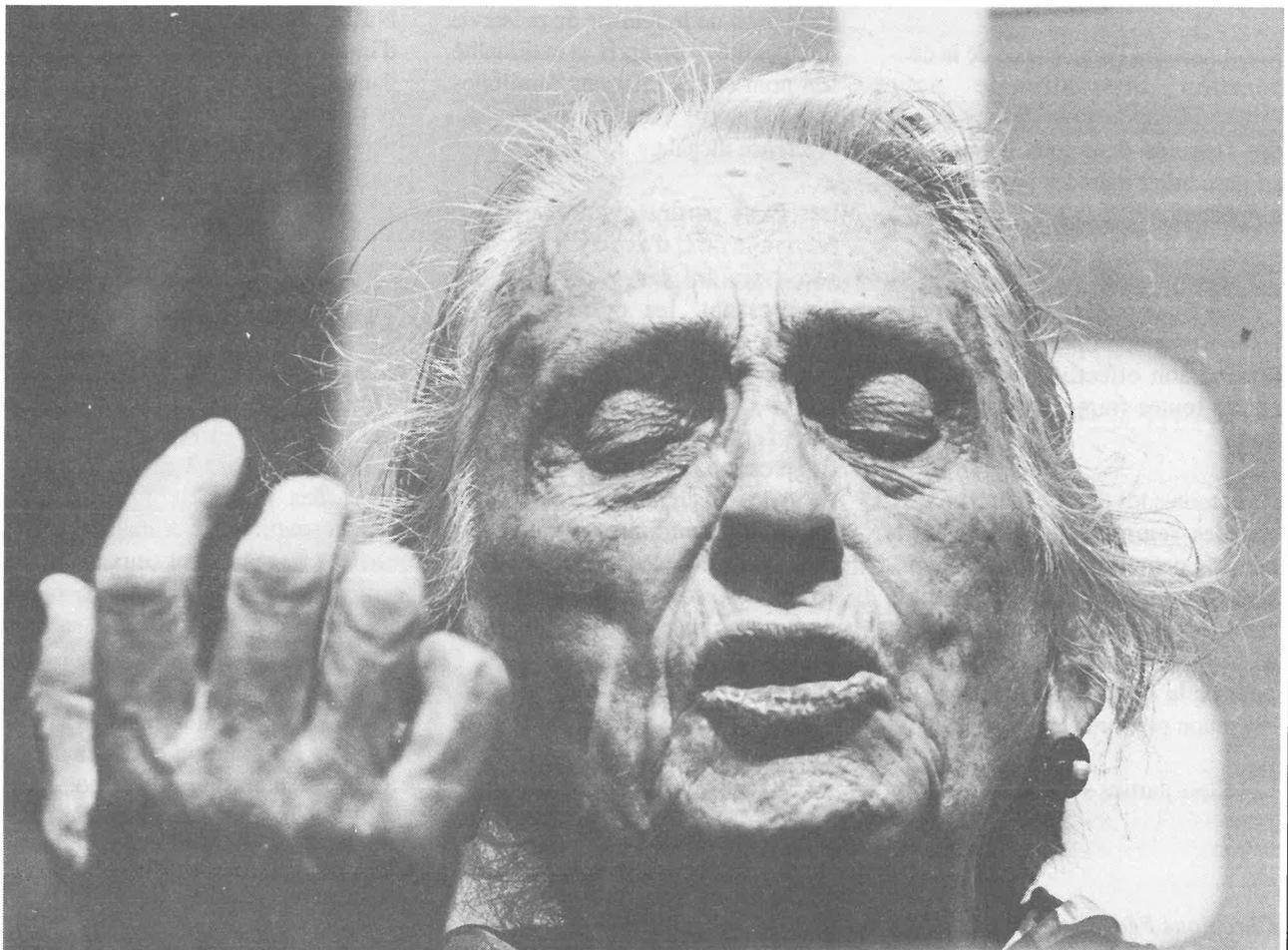
enrôlées. Mais c'est au cours de cette guerre d'Espagne que le parti communiste et Dolorès Ibarruri en particulier, commencent à jouer un rôle réactionnaire vis-à-vis des femmes. «*Les hommes au front, les femmes à l'arrière. L'homme au combat, la femme au travail*» proclamait La Pasionaria, s'opposant ainsi à ce qu'avaient spontanément décidé les femmes, et recréant cette fameuse division des rôles au moment même où tant de femmes la réduisaient à néant. Sous la houlette du Parti communiste, les femmes sont massivement engagées dans l'organisation «Femmes antifascistes» (branche espagnole de l'organisation internationale «Femmes contre la guerre et le fascisme»). Ces organisations de femmes n'échappent pas, bien entendu, aux luttes entre staliniens et trotskystes mais les femmes y sont parfois manipulées. Ibarruri poursuit sa politique de différenciation des

rôles tout au long de la guerre d'Espagne. Au cours de la bataille de Madrid, le Parti communiste avait fini par se ranger à la nécessité d'armer le peuple et de donner un large pouvoir aux comités locaux. Malgré cette nouvelle orientation, le 8 mars 1937, lors de la journée internationale des femmes, le comité des «Femmes antifascistes» lance le slogan: «*Le plus grand héroïsme des femmes: évacuer Madrid!*» Il s'agit de persuader les femmes qu'elles doivent avant tout protéger leurs enfants et se mettre à l'abri avec eux. La Pasionaria, elle, reste. Tout de noir vêtue, elle est en tête des défilés, des comités de quartier, elle soutient le courage des troupes en proclamant: «*Mieux vaut mourir debout que vivre à genoux*» ou ce fameux slogan lancé tant de fois à la radio lorsque les troupes fascistes avançaient sur Madrid: «*No pasaran!*». Elle devient l'idole des troupes communistes. Ses camarades communistes la considè-

rent comme l'équivalent d'un homme. Après la victoire des franquistes, elle s'exile à Moscou d'où elle dirige, à partir de 1942, le parti communiste espagnol. En 1960, elle en devient la présidente d'honneur, ce qui équivaut à une mise à la retraite. En 1977, elle regagne Madrid. Elle a, à ce moment, plus de 80 ans et a passé 39 ans en exil... La Pasionaria est une grande figure révolutionnaire. A son enterrement, le 16 novembre, la présence de deux cent mille personnes en témoignait massivement. Son rôle vis-à-vis des femmes est plus discutable...

H.P.P.

Sur l'important rôle des femmes dans la Guerre d'Espagne, on relira avec intérêt de Jacqueline Heinen, «*Espagne (1936-1938): Les femmes dans la guerre civile*», dans «*Femmes et Mouvement ouvrier*», éd. La brèche, Paris, 1979 (point de vue trotskyste).



Pour les femmes, un pastiche...

## de la Convention internationale des droits de l'enfant

3Da PEE - 7005

*Comme vous le savez, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant vient d'être adoptée par les Nations Unies. Si celle-ci est ratifiée par au moins vingt Etats membres, elle devient une norme juridique contraignante. Nos enfants nous précèdent donc dans le Droit. Et nous dépassent. Voyez et imaginez ce que donnerait le texte de la Convention si les femmes pouvaient espérer bénéficier de la reconnaissance de leurs droits au même titre que leurs enfants...*

*Voici quelques passages de la Convention où le mot «enfant» est remplacé par le mot «femme».*

...  
Reconnaissant qu'il y a dans tous les pays du monde des femmes qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, et qu'il est nécessaire d'accorder à ces femmes une attention particulière,

...  
Reconnaissant l'importance de la coopération internationale pour l'amélioration des conditions de vie des femmes dans tous les pays, et en particulier dans les pays en développement,

...  
Sont convenus de ce qui suit:  
... Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que la femme soit effectivement protégée contre toutes formes de discrimination.

...  
Dans toutes les décisions qui concernent les femmes, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de la femme doit être une considération primordiale.

...  
Les Etats parties s'engagent à assurer

à la femme la protection et les soins nécessaires à son bien-être... et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

...  
Les Etats parties s'engagent à respecter le droit de la femme de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par loi, sans ingérence illégale.

...  
Les Etats parties garantissent à la femme le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de la femme étant dûment prises en considération.

...  
La femme a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de la femme.

...  
Les Etats parties respectent le droit de la femme à la liberté de pensée,

de conscience et de religion.

...  
Les Etats parties reconnaissent les droits de la femme à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.

...  
Nulle femme ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.

...  
La femme a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

...  
Les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que la femme ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. A cette fin, les Etats parties:

... a) Encouragent les médias à diffuser une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et

culturelle pour la femme...

...c) Encouragent la production et la diffusion de livres pour les femmes...

...e) Favorisent l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger la femme contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être...

...

Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger la femme contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle...

...

Les Etats parties reconnaissent le droit de toute femme à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

...

Les Etats parties conviennent que l'éducation de la femme doit viser à:

a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de la femme et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités...

...

Les Etats parties reconnaissent à la femme le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son sexe, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

...

Les Etats parties respectent et favorisent le droit de la femme de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

...

Les Etats parties reconnaissent le droit de la femme d'être protégée contre l'exploitation économique.

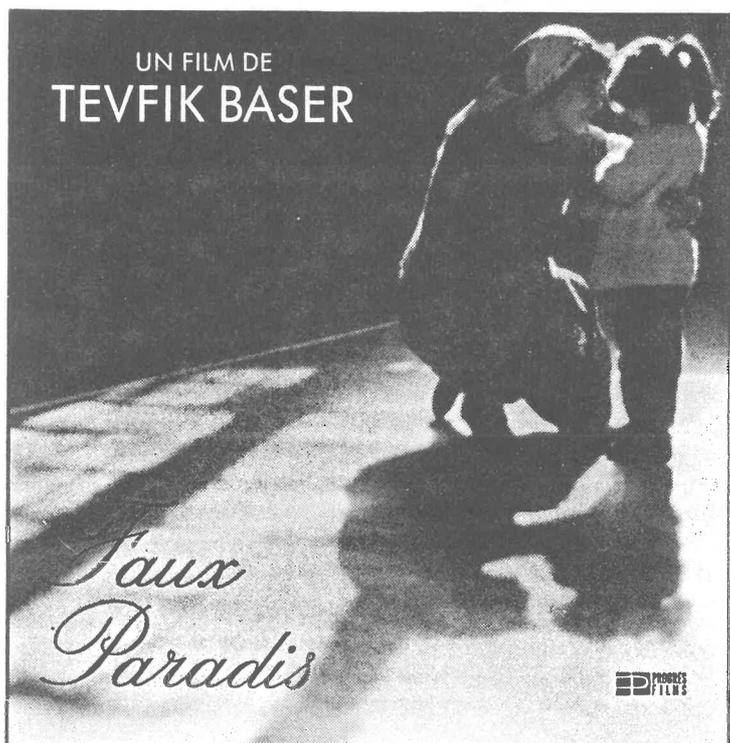
Les Etats parties s'engagent à protéger la femme contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle.

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite de femmes à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

Les Etats parties protègent la femme contre toutes autres formes d'exploitation...

H.P.P.

(Le texte de la Convention des Droits de l'Enfant est disponible auprès de l'UNICEF, 20, Av. des Arts, 1040 Bxl).



## ACTUALITE

Le Goethe-Institut et l'Université des Femmes  
présentent en avant-première

«ABSCHIED VOM FALSCHEN  
PARADIES»  
(«Faux Paradis»)

de Tefvik Baser

le 24.02.1990 à 20H00

au Goethe-Institut Rue Belliard 58  
Tél: 02/230.39.70

# Des salons aux comités populaires de l'Intifada

par Islah Jad Abdeljawad

*Le texte dont la traduction suit est un travail de recherche non encore publié qui a été réalisé par Islah Jad Abdeljawad, spécialiste du mouvement des femmes et professeure à l'Université de Birzeit, près de Ramallah. Islah Jad Abdeljawad a des contacts avec le mouvement de rencontre entre femmes palestiniennes et israéliennes.*

## Introduction

L'un des traits caractéristiques du soulèvement est le rôle spontané et organisé des femmes palestiniennes, rôle qui a provoqué l'admiration nationale et internationale. Les femmes sont au premier rang des manifestations populaires: elles affrontent les soldats, protègent les hommes, secourent les blessés et informent les commerçants des jours de grève. L'image des femmes et des filles dans les médias, bien que n'illustrant qu'une partie de leur rôle actif, suscite bien des questions.

Ce rôle est-il nouveau pour les femmes palestiniennes? Quel rôle précis jouent-elles dans l'intifada? Comment le Commandement National Unifié du Soulèvement (United National Leadership of the Uprising) conçoit-il le rôle des femmes? Le rôle politique et les sacrifices des femmes dans le soulèvement vont-ils affecter leur statut social et leur rôle politique futurs?

Telles sont les questions auxquelles je vais essayer de répondre en situant l'activité des femmes dans son contexte historique. Je me suis appuyée sur

différentes sources: études publiées, interviews avec des femmes dirigeantes âgées et jeunes, publications de groupes et d'associations de femmes contenant leur programme politique et leur programme d'action, rapports annuel des femmes, magazines et publications irrégulières (parfois des numéros spéciaux), et publications à l'occasion d'événements nationaux et de la Journée

Internationale des Femmes. Les conclusions s'appuient également sur mon expérience personnelle en tant que témoin d'événements spécifiques. Il est regrettable que la négligence de la société pour tout ce qui concerne les femmes, leur rôle et leurs problèmes, comme la politique répressive d'Israël depuis 1967 dans le domaine de la recherche et de la publication, aient eu pour conséquence une pénurie d'écrits sérieux sur les femmes palestiniennes.

## La naissance du Mouvement National Palestinien et le travail des femmes

Le travail des femmes en Palestine est relativement récent car les conditions sociales au début de ce siècle limitaient son développement. Dans les communautés agricoles, les femmes participaient à part entière aux moissons et portaient en outre l'entière responsabilité des enfants, de la cuisine et de la lessive. Toutes les sources que j'ai consultées s'accordent à dire qu'elles travaillaient plus que les hommes. Le rôle économique des femmes rurales leur a donné l'occasion de se mêler aux hommes et les a li-



bérées du port du voile, contrairement aux femmes citadines. Toutefois ce rôle économique crucial des femmes n'a pas amélioré leur statut social car toutes les attitudes, les valeurs et les traditions de la société palestinienne au tournant de ce siècle étaient empreintes de condescendance vis-à-vis d'elles. Dans une société patriarcale et réactionnaire, fondée sur la religion et ses lois, les femmes ne pouvaient, malgré la religion, hériter de terres et leur rôle était limité aux activités ménagères. Dans les villes, le statut des femmes était encore bien pire. Elles devaient rester à la maison jusqu'à seize ans et se préparer au mariage, ce qui conduisit à une ségrégation des hommes et des femmes dans les villes, les femmes étant habituellement cachées derrière un voile facial complet. Néanmoins, comme suite aux relations avec l'occident qui s'étaient intensifiées à la fin du XIX<sup>ème</sup>, et au développement des écoles gouvernementales et missionnaires occidentales, les femmes des villes et des villages sont entrées en contact avec le monde extérieur. Les familles chrétiennes des villes en furent les principales bénéficiaires tandis que les femmes rurales n'eurent que rarement accès à l'éducation. Il n'est donc pas étonnant que les femmes chrétiennes des classes moyenne et supérieure aient constitué le noyau des premières associations de femmes en Palestine à partir de 1903. Les associations se bornaient à des services de charité. Elles n'avaient pas de programme ni de centre, les réunions se tenaient dans des maisons privées, des classes d'école et des églises (1).

Après la première guerre mondiale, une nouvelle étape de l'activité féminine se développa. Avec la dissolution de l'empire ottoman, la Palestine se retrouva sous un mandat britannique dont le but principal était d'obtenir un territoire national pour

les juifs. Le Mouvement national palestinien fut alors créé et donna par la suite naissance au Mouvement des femmes palestiniennes.

Sous le mandat britannique, deux facteurs majeurs influencent les formes, le développement, les buts et les limites du travail des femmes. Tout d'abord, le but vers lequel convergent les efforts est la fin de l'occupation, voilà un trait commun à tous les mouvements de femmes sous occupation, contrairement à ceux des pays indépendants où ils luttent pour les libertés sociales et politiques à l'intérieur de la société. Ensuite, les dirigeantes et les membres des associations de femmes et du Mouvement national appartenaient aux classes favorisées des villes. La nature de classe de l'avant-garde des mouvements palestiniens à cette époque dictait le type d'actions menées, à savoir des actions caritatives et humanitaires. Durant cette période, quelques femmes citadines participèrent à des manifestations lors de manifestations nationales comme celles de février 1920 et de mars 1921(2).

Les femmes protestaient côte à côte avec les hommes contre les ventes de terres aux Sionistes, l'expulsion des paysans de leurs terres et l'immigration coloniale juive croissante en Palestine. En août 1929, neuf des cent-vingt Arabes tués par les Britanniques lors de la répression des protestations nationalistes, furent des femmes.

La première Conférence des femmes se tint à Jérusalem; elle fut présidée par la femme d'un dirigeant du Comité exécutif arabe, Musa Hatem Al-Husaini (3). Plus de deux cents femmes étaient présentes, la plupart d'entre elles épouses ou parentes de leaders politiques ou de membres de la noblesse ou encore femmes fortunées. Les résolutions de la Confé-

rence sont semblables à celles du Comité exécutif arabe (4) et contiennent le rejet de la déclaration Balfour et de l'immigration juive. Après la Conférence, les femmes manifestèrent en voiture, parcoururent les rues de Jérusalem, passèrent devant les consulats étrangers et s'arrêtèrent à la demeure du gouverneur britannique. Une délégation de femmes enlevèrent leur voile en disant «Pour servir notre patrie, nous enlèverons nos voiles» (5) et elles présentèrent un memorandum contenant leurs revendications.

Bien que la création du «Comité des Femmes Arabes» en 1929 ait marqué un jalon en fournissant un cadre aux actions des femmes et en contribuant à développer la prise de conscience de ses membres, les femmes n'étaient toujours pas engagées dans les partis politiques existants. Elles allaient aux manifestations entourées de gardes pour les protéger ou rassemblées en un groupe unique marchant derrière les hommes. Les conférences et les manifestations des femmes après 1933, et notamment de 1936 à 1939, se firent plus nombreuses mais en général elles restèrent le fait de femmes de milieux favorisés et d'étudiantes (6). Les femmes de la campagne aidaient à transporter des armes et de la nourriture (7) et donnaient leurs bijoux pour en faire des armes. Les femmes n'ont guère participé aux combats, elles n'ont pas non plus servi comme infirmières sauf dans de rares cas individuels. En 1948, l'Etat juif fut établi en Palestine. Les Palestiniens furent expulsés de vingt villes et de quatre cents villages qui firent désormais partie de l'Etat juif. Au moins dix mille Palestiniens furent tués et trente mille blessés. 60% des Palestiniens se retrouvèrent sans abri.

La destruction systématique de cette société provoqua l'apparition d'un nouveau phénomène en 1949, celui

des camps de réfugiés, dépendant de dons pour leur survie. Un million de personnes furent concernées. Trois Palestiniens sur quatre se retrouvèrent en état de pauvreté. La majorité vécut d'abord de l'assistance. Les hommes se mirent à quitter les camps de Palestine (Cisjordanie, y compris Jérusalem et Bande de Gaza) pour chercher du travail. Les camps de réfugiés devinrent donc le refuge des femmes, des enfants et des vieillards (8). Dans la partie de la Palestine qui restait en dehors de l'Etat juif, six associations caritatives furent créées pour répondre aux besoins d'une nation expulsée et détruite. L'éducation des filles devint une priorité car cela signifiait obtenir un diplôme et un meilleur travail que le service en maison ou la couture, seuls métiers accessibles aux femmes des camps. L'UNRWA (agence des Nations Unies pour les secours aux réfugiés palestiniens) proposait également des services d'enseignement et ouvrit des centres de formation (9). Au moment de l'annexion de la Cisjordanie par le roi Abdallah en 1950, les hommes et les femmes palestiniens constituèrent le Mouvement national en Jordanie, et les femmes devinrent membres de groupes politiques clan-

destins comme le Parti Communiste Jordanien, le Parti Ba'th et le Mouvement Nationaliste Arabe. Néanmoins, ces partis n'accordaient pas suffisamment d'attention à la question de la libération et de l'émancipation des femmes. Par crainte des valeurs traditionnelles dominantes, il fut demandé aux femmes membres de ne pas contester la société (10). Les femmes avaient leurs propres cellules de parti, ce qui était une extension de la ségrégation sexuelle dans la société. Les activités des femmes dans le mouvement furent limitées au travail de secrétariat, à la dactylographie, elles faisaient signer les pétitions et délivraient les messages et les communiqués. Ces femmes étaient soit des étudiantes, des femmes éduquées, soit des parentes des membres masculins. Mais l'effet durable du travail des femmes dans les partis politiques fut l'émergence progressive de cadres féminins expérimentés (11) qui, par la suite, devaient jouer un rôle important dans l'affrontement à l'occupant israélien, en 1967 par exemple.

Le statut des femmes dans la Bande de Gaza de 1949 à 1967 était semblable à celui des femmes sous l'autorité jordanienne pour ce qui est de leur situa-

tion économiquement faible et de l'émigration des hommes. La région était à l'époque sous l'autorité militaire égyptienne, non démocratique bien que nationaliste. Ici aussi, les femmes furent la colonne vertébrale des camps de réfugiés.

Quelques femmes participèrent aux partis politiques à Gaza, que ce soit le Parti Communiste Palestinien (par exemple Samira Saba et Sabah Al-Bahari, des femmes dirigeantes communistes arrêtées en août 1959) ou le parti Ba'th (qui dès 1954 comprenait une section féminine dirigée par May Sayegh) ou encore le Mouvement National Arabe dans lequel les membres féminins étaient des femmes éduquées, des étudiantes ou des parentes des membres masculins. Quelques associations caritatives offraient des services dans les camps de réfugiés: garde d'enfants, centres pour la mère et l'enfant, centres d'alphabétisation, de formation en couture, tissage et broderie. En 1967, il y avait 68 associations à Naplouse, Jérusalem, Hébron et Gaza (13). La plupart d'entre elles étaient cependant apolitiques.

L'Union Générale des Femmes Palestiniennes fut fondée en 1965, à la suite de la Conférence Palestinienne de Jérusalem en 1964 (14) qui créa l'OLP. L'UGFP fut établie comme une organisation de masse pour aider les femmes à participer à la libération de la patrie.

Etant donné la manière dont elle s'était constituée et l'origine de ses membres, l'Union Générale des Femmes Palestiniennes poursuivit la stratégie des associations caritatives en «offrant des services aux femmes». Elle ne s'occupait pas de questions sociales puisque ses membres étaient des femmes socialement privilégiées. De plus, jusqu'en



1967, l'OLP elle-même n'était pas populaire. Bien qu'elle fût associée avec quelques régimes arabes progressistes, elle n'avait pas de programme précis de résistance.

### La défaite de 1967 et ses conséquences pour les femmes palestiniennes

Après la défaite de 1967, Israël occupa ce qui restait de l'Oakstube arabe, la Cisjordanie et la Bande de Gaza. Dès le début, Israël mit tout en oeuvre pour déstructurer la société palestinienne afin de l'intégrer et de l'assujettir au système économique israélien. Cette politique donna lieu à des changements socio-économiques qui affectèrent la famille et les femmes palestiniennes.

Sous l'occupation, les femmes entrèrent massivement sur le marché du travail. Elles prirent les emplois non qualifiés à bas salaires par rapport à ceux des hommes arabes dont les salaires étaient à eux-mêmes plus bas que ceux des travailleurs israéliens. Les femmes travaillèrent sans que le travail ménager fût partagé, de là un stress psychologique qui s'ajoutait à la nature stressante de leurs emplois, emplois temporaires et dépendant des fluctuations du marché israélien. L'oppression des femmes travailleuses sous la domination israélienne était donc triple: en tant que palestiniennes, en tant que travailleuses, en tant que femmes.

### Les femmes et l'OLP

La défaite de 1967 a transformé l'OLP en une organisation de masse représentative, ce qu'elle est restée jusqu'à nos jours. Son programme appelait à faire confiance au «peuple armé» plutôt qu'aux «armées arabes» pour la libération. Malgré le manque de clarté de tels slogans, ils contribuèrent à faire prendre conscience de la nécessité d'organiser différentes caté-

gories sociales, dont les femmes. Mais les organisations de résistance palestiniennes ont omis d'établir un agenda pour les femmes dans l'agenda général de la révolution. Certains slogans tinrent lieu d'un tel agenda, par exemple, «les femmes seront libérées quand la société le sera» ou encore «Hommes et femmes - côte à côte - dans la bataille» (15).

Dans les territoires occupés, les femmes firent face à l'occupation dans quelques-unes des organisations caritatives et dans l'Union Générale des Femmes Palestiniennes, toutes liées au commandement palestinien dans les territoires occupés, regroupé dans le «First National Guidance Committee» (premier comité directeur national fondé en 1967 et démantelé en 1969). Au début de l'occupation, Israël ignora les femmes, peu d'entre elles d'ailleurs furent emprisonnées. Cependant, en 1968, le nombre de femmes prisonnières s'élevait à cent, elles étaient le plus souvent accusées de contacts avec les feddayins, de recel d'armes, d'incitation ou de participation à des organisations armées (16).

Après la défaite de la résistance armée palestinienne en Jordanie en 1970/1971, le «Front National» succéda au «First National Guidance Committee» pour diriger le peuple palestinien dans les territoires occupés. Il était constitué de personnalités et de dirigeants actifs, dont une femme qui avait pour mission de coordonner la résistance des femmes à l'occupation (17). Le Front National Palestinien (FNP) encouragea les projets de travail bénévole dans différents domaines. Pour la première fois, de jeunes hommes et de jeunes femmes travaillèrent ensemble et discutèrent leurs problèmes. Les femmes participèrent à la lutte armée et aux détournements d'avions; elles furent torturées et emprisonnées (18)

modifiant ainsi leur image de faibles créatures (19).

Le grand nombre de femmes enrôlées dans des organisations politiques et militaires sur la Cisjordanie et à Gaza mena à un accroissement du nombre de femmes prisonnières, lequel s'élevait à environ trois mille en 1979.

En 1975 et 1976, des organisations étudiantes furent créées pour organiser les hommes et les femmes, telles que l'Union des Etudiants de Palestine ou le Comité des Etudiants du Secondaire (en 1976). La création de ces organisations accrut encore le nombre des manifestations et la participation des femmes (21).

Les organisations caritatives aussi organisèrent les femmes dans les manifestations et les envoyèrent dans la rue. Mais toutes ces activités étaient sporadiques et improvisées, fondées comme elles l'étaient sur des questions et des slogans nationalistes. Les questions de femmes étaient méprisées, elles ne jouissaient d'aucune considération. Ceci peut s'expliquer en partie par la composition des membres, qui étaient de fait des femmes des classes moyennes des grandes villes, n'ayant donc pas grande influence dans les camps ni auprès des femmes rurales. Le seul contact entre les femmes activistes et les masses se fit à travers l'aide, en argent et en nature (22). Ce fut notamment le cas de la société In'ash Al Usrah (Réadaptation de la Famille) à al-Bireh qui distribua aux femmes villageoises du matériel pour la broderie. Elle proposa également une assistance médicale et de la formation professionnelle. Le but était d'aider les femmes à faire face à de dures conditions de vie en cas de décès, de déportation ou d'emprisonnement du mari. Ces services étaient sans aucun doute importants en l'absence d'autorité nationale mais,

en exécutant les directives du Front National et en liant leur action à la lutte générale des femmes au niveau strictement national, les organisations caritatives ne mobilisèrent les femmes que ponctuellement et de façon limitée.

Bien que le Front National Palestinien ait été progressivement démantelé par Israël, de 1974 à 1977, il remplit sa fonction de commandement et de coordination des activités de protestations. Plusieurs autres facteurs contribuèrent à la participation croissante des femmes à la résistance politique sur la Cisjordanie et dans la Bande de Gaza de 1975 à 1978. D'abord, une ordonnance militaire israélienne, amendant la loi électorale jordanienne de 1955 et admettant au suffrage tous les individus âgés de plus de 21 ans, donna aux femmes le droit de voter aux élections municipales en 1976. Le Ministre de la Défense, Shimon Peres, avait fait le calcul erroné que les femmes arabes tendraient à voter de manière conservatrice (23). En fait, elles votèrent massivement en faveur des candidats nationalistes et progressistes. Deux douzaines de conseils municipaux furent transformés radicalement, mettant à l'avant-plan des dirigeants plus jeunes et bien plus progressistes, et le travail avec les masses prit une nouvelle dimension. Plusieurs municipalités organisèrent des camps de travail (principalement dans les régions de Bethléem, Jérusalem, Ramallah, Al Bireh) qui devinrent des terrains favorables pour la formation de femmes activistes.

Ensuite, au milieu et à la fin des années 70, neuf collèges et petits collèges (des institutions de sous-graduat de quatre et deux ans) furent ouverts et massivement fréquentés par des jeunes femmes, qui constituaient de 35 à 55% de l'ensemble des étudiants (24). De plus, l'élection en 1977 du gou-

vernement du Likoud de Begin-Shamir-Sharon avait très rapidement donné lieu à une escalade significative des mesures répressives prises à l'encontre des territoires occupés et de leurs habitants. Comme on pouvait s'y attendre, cette répression ouvertement accrue suscita une plus forte détermination et une plus grande résistance, et certainement pas moins de la part des femmes, parmi lesquelles beaucoup d'activistes furent assignées à résidence. La nouvelle politique du Likoud gêna considérablement les organisations caritatives, car la prise de décision n'était le fait que de quelques membres dont l'assignation à résidence ou l'emprisonnement tendaient à paralyser le fonctionnement. Par contre, les nouvelles organisations de femmes (dont j'examinerai le rôle plus loin) et les organisations d'étudiants, qui comprenaient des femmes dans leurs cadres et élisaient les dirigeants de manière démocratique et décentralisée, purent échapper à certains effets de la répression. Le rôle des organisations caritatives, par rapport aux organisations d'étudiants et de femmes, commença dès lors à décliner.

Enfin, certaines des activités culturelles des années 70 traitaient de plus en plus des questions de femmes comme en témoignent les représentations théâtrales, les articles de magazine et même des livres entiers.

Tous ces facteurs aboutirent à la création, en 1978, d'un nouveau mouvement des femmes à l'intérieur du mouvement national palestinien dans les territoires occupés.

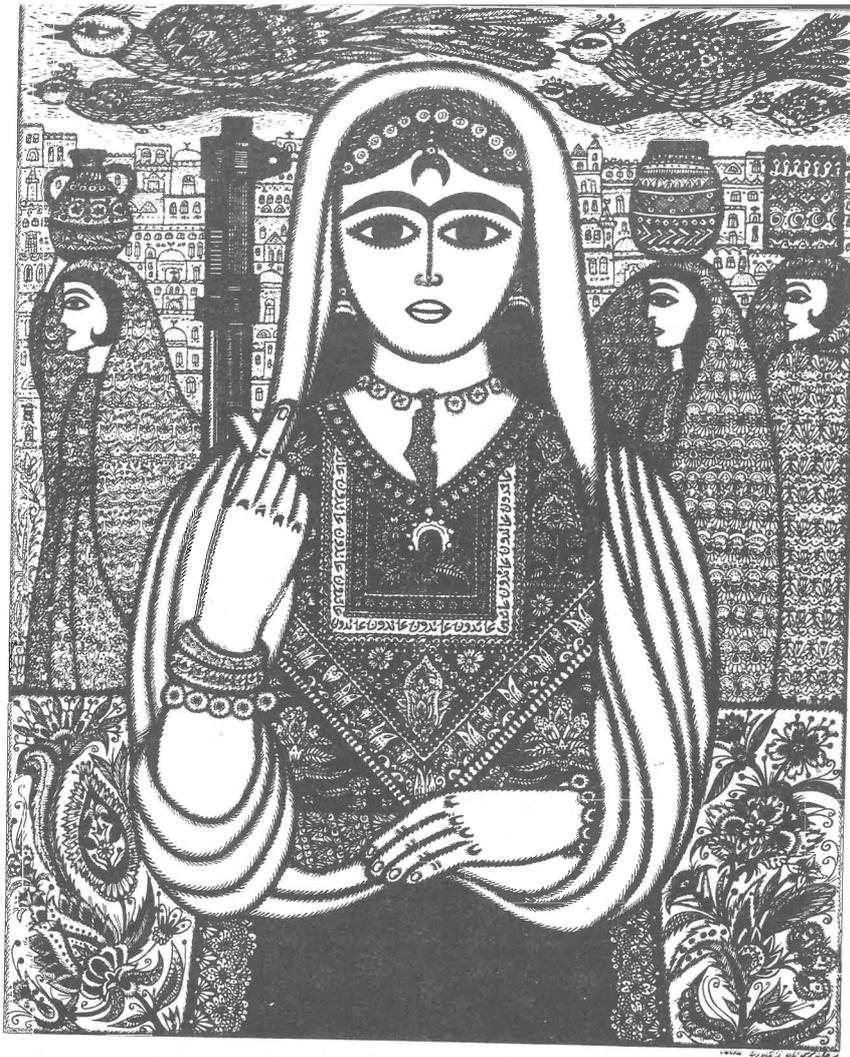
### **L'apparition d'une avant-garde pour le mouvement des femmes palestiniennes en 1978**

Les expériences du Front National Palestinien et du «First National

Guidance Committee» avaient montré l'importance des efforts publics pour organiser les masses. Les organisations de masse étaient associées avec des factions de l'OLP, chacune cherchant à augmenter le nombre de ses partisans. Syndicats, organisations bénévoles et de travailleurs, et organisations de femmes étaient, bien entendu, tous divisés en factions. Et bien qu'il soit vrai qu'une seule organisation eût pu suffire dans chaque cas, ce fractionnement avait l'avantage d'augmenter le nombre des gens organisés en faisant appel aux partisans de tous les groupes politiques.

Pour toutes ces raisons, et dans un contexte d'intense résistance nationale en 1976, la Journée Internationale des Femmes, le 8 mars 1978, revêtit une importance particulière. De cette journée naquit le Comité de Travail des Femmes (25). Il était principalement constitué de cette génération de femmes qui travaillaient dans des organisations politiques et n'étaient pas les bienvenues dans les organisations caritatives. En dépit de leur rôle politique mineur, les organisations caritatives tenaient à conserver leur position et leur pouvoir. Le Comité de Travail des Femmes intégra les femmes cadres des différents camps de travail volontaire qui s'étaient multipliés, particulièrement après les élections municipales de 1976.

Bien que le Comité de Travail des Femmes eût été à l'origine composé de cadres actifs sans égard pour leur affiliation politique, très vite la lutte pour le pouvoir apparut en son sein. La seule solution que trouvèrent les factions fut d'établir pour chacune d'elles sa propre organisation féminine de masse, comme c'était le cas dans d'autres secteurs, notamment dans les syndicats. C'est pourquoi l'on assista à la création successive de l'Union des Comités de Femmes



Travailleuses Palestiniennes (mars 1980), du Comité des Femmes Palestiniennes (plus tard l'Union des Comités des Femmes Palestiniennes - mars 1981) et du Comité des Femmes pour le Travail Social (juin 1982). La division du mouvement des femmes qui persiste à ce jour, ne correspond pas à des différences dans l'agenda ni les buts des différents groupes. Le premier but de chaque organisation est d'impliquer le plus grand nombre possible de femmes dans le mouvement national. Pour y arriver, il faut des conditions d'affiliation souples, telles que la participation aux réunions, l'adoption des buts de l'organisation et la participation à la prise de décision. Cette souplesse (contrairement aux conditions d'affiliation des organisations caritatives) permettait aux femmes de différentes classes sociales de participer; dès lors, le mouvement des femmes n'était plus limité aux femmes des classes moyennes.

Le premier but de toutes ces organi-

sations est politique. Pourtant, «l'émancipation des femmes palestiniennes» est un point de l'agenda de toutes les organisations et expressément des organisations de gauche. Plusieurs revendications ont été émises pour l'émancipation des femmes, comme l'égalité avec les hommes sous la forme d'un salaire égal, pour un travail égal et différentes mesures de protection sociale pour les femmes travailleuses. Les «questions sociales des femmes» renvoient alors à l'égalité en général et sont traitées en termes de compétence et de qualifications syndicales. En conséquence, nous ne trouvons dans les publications féminines aucune mention des lois qui régissent le statut des femmes dans la société, ou des valeurs traditionnelles qui renforcent toujours la culture tribale et patriarcale, particulièrement pour les femmes rurales. Beaucoup de questions concernant le sexe ont été évitées.

Les organisations ont évité cette discussion, soit parce qu'elles croient

réellement que ce n'est pas une priorité dans un moment de lutte nationale soit parce qu'elles ont peur d'ouvrir un front interne en cette période cruciale qui requiert l'unité de tous les efforts pour mettre un terme à l'occupation.

De toute façon, l'avant-garde des femmes est unanimement convaincue que la future génération des leaders palestiniens ne peut ignorer le rôle des femmes palestiniennes dans la résistance et que les femmes seront libérées grâce à la modification des lois. Les dirigeants de l'Etat palestinien indépendant changeront, on l'espère, les lois qui régissent le statut des femmes et ainsi les libèreront.

Les projets adoptés par les groupes de femmes ne se distinguent pas, dans la forme, des programmes des organisations caritatives. Certains ont mis sur pied des garderies, des programmes de formation et d'alphabétisation, des ateliers et des coopératives. La différence réside dans la prise de conscience des personnes qui supervisent ces projets. Le niveau de conscience politique contribue à transformer celui des participantes et à leur donner confiance en elles à travers le processus de prise de décision partagée, le vote, les élections, les décisions en commun des points de l'agenda etc... Tous les projets entrepris par les organisations de femmes constituent un réservoir permanent pour les activités nationales ou des femmes, dans les villages, les camps de réfugiés ou les villes. Le projet ici n'est pas un but en soi mais un moyen d'atteindre un but futur. Il peut arriver, particulièrement dans les moments d'intense conflit entre groupes, que l'accroissement du nombre de projets serve à mesurer la force d'une faction politique donnée. En dépit de tous ces efforts qui se chevauchent, le nombre de femmes organisées est

toujours bas - il n'excède pas 3% de la population.

### **Le Mouvement des Femmes Palestiniennes et l'Intifada**

Les femmes palestiniennes ont dès le début, joué un rôle majeur dans l'intifada en cours (26). Beaucoup d'observateurs se sont étonnés de leur participation massive. Pourtant ce n'est pas la première fois que les femmes palestiniennes jouent un rôle politique dans la société, particulièrement dans les moments critiques, comme on l'a vu plus haut. Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur de ce rôle et la diversité de ses manifestations.

Dès le début, des femmes de tous âges et de toutes classes sociales ont participé aux manifestations qui ont éclaté le 9 décembre 1987: elles ont jeté des pierres, brûlé des pneus, transporté et préparé des pierres, élevé des barricades, arboré des drapeaux palestiniens et empêché les soldats de procéder à des arrestations. Ces actions furent menées avec le plus d'énergie dans les quartiers pauvres des villes, les villages et les camps de réfugiés. Les actions des femmes furent parfois violentes et les manifestantes furent souvent prises dans des affrontements sérieux avec l'armée (27).

Le rôle des femmes a été dûment reconnu dans les tracts distribués à Gaza en décembre 1987, ce qui les a poussées à participer activement aux différentes actions (comme les manifestations, les sit-in et la constitution de comités populaires). Avec l'extension de l'intifada aux villages, aux villes et aux cités de Cisjordanie, et grâce à la publication des communiqués du Commandement National Uni du Soulèvement, les femmes, comme d'autres catégories de la société, furent appelées à participer à différentes actions de protesta-

tion. «O peuple de martyrs... O géants révolutionnaires... Hommes et étudiants... Travailleurs, paysans et femmes de chez nous... le pays sera brûlé sous les pieds des occupants...» etc. Le langage de tels appels diffère de celui des appels des «Comités Nationaux» ou du «Haut Comité Arabe» pendant la révolte palestinienne de 1936/1939. Les tracts de cette époque s'adressent aux «Jeunes de Palestine, hommes, vieillards...» sans mentionner les femmes. Cette évolution dans le langage illustre l'importance du rôle politique actuel des femmes. Par contre, les quatre organisations de femmes distribuèrent, le 1er octobre 1988, un tract politique (28) pour protester contre la déportation de neuf activistes, dans lequel elles s'adressaient aux «masses héroïques de notre peuple palestinien, les héros de la grande intifada...etc.» sans mentionner les femmes, sauf dans cette phrase: «Masses héroïques de notre peuple, votre intifada a atteint le monde entier, et les femmes palestiniennes ont crié de joie.»

Avant le 8 mars 1988 (Journée Internationale des femmes), les organisations de femmes n'avaient pas d'agenda précis et complet spécifiant la forme que la participation des femmes devait prendre. Elles laissaient au Commandement national unifié du soulèvement le soin de faire appel aux femmes comme à d'autres groupes. C'est ainsi que chaque organisation de femmes prise séparément, ou que toutes les quatre ensemble, organisèrent des actions à l'appel du Commandement national unifié du soulèvement comme des manifestations, des marches, des sit-in. La moyenne hebdomadaire des manifestations de femmes en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza était de 115 manifestations dans lesquelles seize femmes d'âges divers furent tuées (29).

### **Le premier programme d'ensemble**

Le premier tract comprenant un programme détaillé et s'adressant aux femmes fut distribué le 8 mars 1988 par les quatre organisations de femmes et par les associations caritatives. Il était signé «Les femmes palestiniennes dans les territoires occupés». Le tract disait: «A nos femmes héroïques, mères des martyrs, des emprisonnés et des blessés, à leurs épouses, leurs soeurs et leurs filles. A toutes les femmes palestiniennes dans les camps, les villages et les villes, qui sont unies dans la lutte et la confrontation politique avec la répression et le terrorisme... à toutes nos soeurs dans la bataille où toutes les théories hostiles ont brûlé... que nos activistes participent largement aux comités populaires dans les quartiers, les villes, les villages et les camps. Qu'elles participent à l'élaboration des plans pour promouvoir l'intifada et encourager notre peuple inébranlable. Envoyons des représentantes récolter des dons et expliquer les différentes stratégies. Que nos travailleuses participent aux syndicats et s'organisent en tant que telles; et petit à petit, nous vaincrons. O femmes travailleuses, rejoignez vos camarades travailleurs et boycotez le travail les jours de grève. O enseignantes héroïques, l'avenir de nos enfants est important; les forces d'occupation ont fermé tous les établissements d'enseignement. C'est pourquoi unissez-vous et faites face à la politique de fermeture des écoles dont le but est de produire une génération d'illettrés.

Mères dans les camps, les villages, les cités, continuez à vous opposer aux soldats et aux colons. Que chaque femme voie dans les blessés et les emprisonnés ses propres enfants. Au nom du grand soulèvement, nous vous demandons à toutes de développer l'idée d'économie intérieure en

produisant toute la nourriture et tous les vêtements localement. Ceci est une étape dans le boycottage des produits d'Israël et la paralysie de son économie. Nous pouvons atteindre ce but en retournant à la terre, source de bonté et de bonheur.»

Deux revendications de ce programme doivent être analysées plus en détail: la constitution des comités populaires et l'engagement dans une économie intérieure («home economy»).

Certains ont vu dans les comités populaires des institutions alternatives, d'autres y ont vu l'infrastructure du futur Etat indépendant. Les comités populaires ont aidé la population à s'unir, y compris les femmes qui étaient actives à des degrés divers dans les cinq principaux comités: agriculture, éducation, stockage des aliments, soins médicaux et surveillance. Dans les villes, les femmes ont participé activement dès le début, avec des variantes suivant leurs qualifications et leur âge. Le seul comité réservé aux citoyens de sexe masculin, et aux jeunes, était le comité de surveillance de quartier qui fonctionnait surtout la nuit. Dans les camps et les villages, par contre, des femmes plus âgées et moins éduquées assumèrent un rôle actif dans les comités de surveillance.

Les femmes ont été le plus actives (dans certains quartiers à l'exclusion des hommes) dans les comités d'éducation. Pendant une bonne partie du printemps et de l'été 1988, elles firent le gros du travail d'organisation de l'éducation populaire que des mois de fermeture des écoles de la Cisjordanie sur ordre militaire avaient rendu nécessaire. A cet égard, les femmes poursuivaient en réalité une pratique traditionnelle, puisqu'elles étaient en grande partie responsables des soins aux enfants et majoritaires à tous les niveaux dans

l'enseignement pré-universitaire. Les ménagères furent en outre les plus assidues parmi la population à assister aux conférences organisées par les comités, qui se donnaient dans les maisons, notamment sur des sujets de santé (spécialement les premiers soins) mais aussi sur d'autres sujets. Les jeunes femmes des villes participèrent aussi à la distribution des tracts et ajoutèrent une note coopérative et enthousiaste au travail en général.

Ces actions nous permettent d'estimer l'ampleur mais aussi les limites de l'engagement des femmes dans les comités populaires, tout au moins dans le contexte citadin. Mais rien ne permet d'affirmer que la participation des femmes à la prise de décision ait augmenté à travers l'expérience des comités populaires.

Une première conclusion en ce qui concerne les comités populaires urbains est donc qu'ils furent plus utilisés comme un moyen d'augmenter le nombre de gens organisés que comme outil de changement social. Voilà pourquoi les comités urbains furent parfois limités à ceux qui les organisaient (30).

La participation des femmes des villages et des camps de réfugiés aux comités populaires a, dès le départ, pris une allure différente de celle des femmes citadines. Dans les camps, les comités populaires exécutaient de manière plus spontanée les actions auxquelles appelaient les communiqués du Commandement national unifié du soulèvement. Pourtant, les réunions se tenaient habituellement dans un café ou à la mosquée, lieux rarement fréquentés par les femmes. Malgré la participation massive des femmes des camps de réfugiés aux manifestations, leur engagement dans les comités fut rare et indirect.

Dans les villages, des comités sem-

blables à ceux des camps par leur structure et leur fonction furent constitués (31). Seuls les hommes y participèrent. Les femmes et les jeunes filles n'y participèrent pas, bien qu'ici aussi elles aient pris part activement aux actions de masse comme les manifestations, les marches et les processions lors des funérailles des martyrs. Ici aussi, il existait une coordination avec les organisations de femmes, mais des comités populaires mixtes comme dans les villes ne furent jamais créés.

D'une manière générale, on peut conclure que les comités populaires jouèrent un rôle important dans l'intifada durant l'année 1988. Mais ils ne furent pas de nouveaux instruments pour la transformation du statut des femmes. Leur but premier était de trouver de nouveaux membres pour les organisations de masse de chaque faction. Le rôle des femmes dans les comités populaires était une extension de ce qu'il avait été traditionnellement dans la société: tâches d'enseignement et de services. A cet égard, il était difficile de faire la distinction entre les comités contrôlés par les organisations de gauche (FPLP, FDLP, Parti Communiste) et celles contrôlées par la droite (Fatah). La participation des femmes dans la prise de décision était le résultat de l'affiliation politique et restait dans les limites de l'équilibre politique existant.

### L'économie intérieure

La deuxième exigence du peuple palestinien pendant l'intifada et qui exigeait la participation des femmes, était le renforcement de l'économie intérieure. Le sens général de ce mot était l'auto-suffisance dans la production de nourriture et de vêtements, et le retour à la terre. Pour répondre à cette exigence, les organisations de femmes dans les différentes villes travaillèrent, directement ou avec les

comités populaires, pour donner des conférences sur l'économie intérieure. Elles distribuèrent également des publications sur le stockage et la conservation d'aliments, l'entretien des plantes et des animaux.

Il y a, quand on examine les communiqués du Commandement national unifié du soulèvement (8 et 9) aussi bien que les publications des groupes de femmes, une certaine confusion quant à la définition exacte de l'économie intérieure. Dans un cas, elle signifie une étape dans le boycottage des produits israéliens, dans un autre, elle renvoie aux «plus hauts niveaux d'auto-suffisance face au blocus économique imposé par les forces d'occupation.»(32). Ou encore, elle est décrite comme «le retour progressif à la ferme familiale, une économie d'auto-suffisance conduite principalement par les femmes» (33).

Le Commandement national unifié du soulèvement confia aux femmes la responsabilité de faire réussir le mouvement d'économie intérieure. Et divers comités populaires et comités de femmes s'efforcèrent de développer l'un ou l'autre de ses aspects (34).

La question se pose dès lors de savoir si cette activité particulière des femmes a un nouveau contenu qualitatif ou si elle les maintient dans leur rôle social, économique et familial, traditionnel. En d'autres mots: y a-t-il, dans ce mouvement de l'économie intérieure, une nouvelle division du travail entre les sexes, ou le rôle des femmes est-il conçu suivant la division sexuelle traditionnelle et toujours dominante du travail, dans laquelle le travail féminin est considéré comme socialement improductif?

Les comités de femmes ont créé deux types de coopératives. Le premier

engage des femmes dans des projets productifs et générateurs de revenus à l'extérieur du foyer. Ces coopératives sont dirigées démocratiquement, les femmes y contrôlent la production, la direction et la commercialisation. Un second type encourage les femmes à produire des aliments à la maison, les organisations de femmes commercialisant les produits et redistribuant les bénéfices aux femmes (35). Le premier type est qualitativement plus avancé que le second car son fonctionnement est plus véritablement coopératif et moins orienté vers le profit individuel, de plus il sort les femmes de chez elles. Mais il ne faudrait pas, comme on le fait parfois, prendre une attitude mécaniste par rapport aux vertus du travail des femmes en dehors de la maison. Ainsi nous lisons que «bien que le travail des femmes dans les coopératives (à Beitillo et Sa'ir, villages des régions de Ramallah et Hébron) ait donné de nouvelles responsabilités aux femmes, s'ajoutant au ménage, à l'éducation des enfants etc... il a joué un rôle important en ce qu'il a transformé la manière dont les hommes estiment le travail féminin en général et le travail domestique en particulier... (La contribution des femmes aux revenus de la famille) a abouti à changer la division du travail traditionnelle fondée sur le sexe» (36). Le problème est que de tels changements dans la division traditionnelle du travail, quand ils ont eu lieu, n'ont pas été accompagnés -sur le plan culturel- d'une critique des valeurs rurales existantes. Le fait de créer une coopérative de production de femmes à la campagne ne mène pas automatiquement à une modification de la division sexuelle du travail ni à une réévaluation positive du travail des femmes par les hommes. Les activistes politiques, bien que travailleuses et mariées à des hommes progressistes, continuent de souffrir de la division actuelle du travail. Il n'y a pas de rapport pertinent

entre leur travail politique ou productif et le travail domestique qui continue à être divisé entre les femmes suivant l'âge et la classe sociale, et non entre les hommes et les femmes. Le rôle politique et productif théoriquement très développé des femmes ne se reflète pas encore dans leur statut social.

La preuve en est fournie par certains événements de l'intifada qui ont donné de grandes responsabilités aux femmes activistes. Celles-ci ont dû consacrer beaucoup de temps à des actions physiquement et psychologiquement éprouvantes. Dans ce contexte, les femmes activistes se sont levées et, pour la première fois dans l'histoire du mouvement des femmes palestiniennes, ont critiqué publiquement sa longue négligence des questions sociales (37).

Il est difficile de soutenir que la réalisation de projets d'économie intérieure joue un rôle progressiste dans le changement du statut des femmes, à moins qu'elle ne soit couplée à un changement des valeurs dominantes fondées sur la division sexuelle du travail. Le concept actuel de réalisation de l'économie intérieure n'a un sens qualitativement avancé que par rapport à l'intifada. Il n'a de valeur que comme exigence nationale, mais il n'y a eu aucune tentative de lui attribuer un contenu social progressiste.

### D'autres questions

D'autres exigences à l'agenda du 8 mars concernaient exclusivement les femmes. L'une d'entre elles était de harceler les soldats pour les empêcher d'arrêter les hommes. Bien que ce rôle ait été tenu dès le début, il n'avait pas été organisé auparavant. Des équipes de femmes furent constituées pour empêcher les arrestations. Mais une évaluation précise de ce phénomène devrait le décrire comme



Les illustrations de cet article proviennent de la brochure «*Les Femmes Palestiniennes aujourd'hui et demain*» disponible à la bibliothèque de l'Université des Femmes.

le réflexe spontané de femmes qui connaissaient le sort qui attendait les prisonniers: le processus commence avec des coups et s'achève avec la mort. Les femmes, contrairement aux hommes, ne sont pas visées quand elles se rassemblent dans les rues, même si elles constituent une cible pendant les manifestations et les confrontations.

Nous pouvons donc retracer l'évolution de l'image des «femmes idéales» en partant des «dames» (Sayedate) du début du mouvement des femmes, en passant par les «soeurs des hommes» avec l'émergence de la résistance palestinienne dans les années 60, jusqu'aux «mères des martyrs» et à l'«usine pour hommes» dans les années 70. Cette dernière image est toujours populaire, contrairement à la première. Les images des femmes qui émergent aujourd'hui sont en réalité positives, liées au combat, elles ne se limitent plus aux «cris de joie» des mères des martyrs. Je me réfère ici à des idées populaires, celles des pauvres dans les villages, les camps de réfugiés et les banlieues.

Les organisations de femmes ont également travaillé activement pour impliquer les femmes dans les manifestations, les actions où l'on brûle les pneus et les processions de martyrs dans les camps et les villages. Il est clair que les femmes palestiniennes ont joué un rôle clef en ce qu'elle ont mobilisé la rue et encouragé les hommes à participer. Il est

devenu difficile d'aller à une manifestation sans voir des femmes aux premiers rangs. Pendant toute l'année 1988, des manifestations s'organisèrent continuellement à partir des mosquées les vendredis et à partir des églises les dimanches. Les femmes étaient à l'initiative des manifestations qui dégénéraient en confrontations sérieuses avec les soldats. Différentes catégories de femmes y participèrent, étudiantes, travailleuses, ménagères, jeunes filles et employées.

Le rôle politique des femmes dans les manifestations a contribué à affaiblir le concept d'«honneur des femmes». Il arriva souvent que, lorsque les soldats faisaient irruption dans les maisons des villages ou des camps, ils aient essayé de dépouiller les femmes de leurs vêtements, injurié les femmes en utilisant un langage obscène, exhibé leurs organes génitaux ou tenté d'exhiber ceux des femmes, ou menacé de les violer dans le but de les humilier (39). La nouvelle réponse, inattendue, des femmes fut de leur renvoyer sans se décontenancer les mêmes injures au lieu de se voiler la face. Beaucoup d'histoires de ce genre (elles ne sont pas toutes nécessairement vraies!) qui reflètent les nouvelles valeurs a propos des femmes ont circulé et font partie de l'héritage de l'intifada. Pour la première fois, les femmes ont occupé des postes dominants dans les organes de décision. Outre un certain vide politique dû à l'emprisonnement et à l'énormité de

la tâche, la longueur de l'intifada et l'expérience continuellement acquise de la politique ont facilité le nouveau rôle des femmes. Toutefois certaines actions politiques des femmes ne peuvent être considérées autrement que comme une extension de leur rôle politique traditionnel. Ainsi par exemple, les visites de solidarité dans les camps et les villages, les visites de consolation aux familles des martyrs, la récolte de dons ou la distribution de nourriture aux familles en détresse.

### Conclusion

Dans cette analyse du rôle des femmes dans l'intifada, nous avons vu que des cadres politiquement expérimentés avaient mené les femmes à s'engager dans la résistance. La plupart des organisations de femmes, comme je l'ai montré, ont des programmes qui lient les questions nationales (la fin de l'occupation) à la libération des femmes. En même temps, la plupart des débats à l'intérieur du mouvement des femmes se sont centrés sur l'acquisition de droits pour les femmes travailleuses et la formation des femmes pour qu'elles puissent être des membres actifs et productifs dans la société (40). Il a même été question de sujets aussi osés que le divorce, la garantie des revenus des femmes et l'amélioration du statut des femmes dans la famille. Et pourtant il n'y a toujours pas de «gender agenda» pour le mouvement des femmes jusqu'à présent. Ceci met en danger les quelques droits que les femmes ont obtenus grâce à leur engagement politique et à l'évolution relative de leur rôle. Le risque est d'autant plus grand que la tendance actuelle est de retarder l'établissement d'un tel agenda jusqu'à ce que l'indépendance soit obtenue. La conviction règne que les femmes obtiendront leurs droits avec l'indépendance nationale.

Malheureusement, une étude du Mouvement national palestinien ne permet pas de croire à cette affirmation, et cela pour un ensemble de raisons. D'abord, le mouvement des femmes provient du mouvement national palestinien. La participation politique des femmes dépend donc du mouvement national, c'est-à-dire du développement - positif ou négatif - au niveau de la classe dirigeante. Le mouvement des femmes est divisé en quatre organisations suivant le commandement du mouvement national. L'absence de critique sociale dans le mouvement national, surtout dans le Fatah qui en est la colonne vertébrale, augmente encore le danger auquel le mouvement des femmes est confronté.

Ensuite, l'émergence des forces islamiques est un autre facteur négatif. Ces forces affectent profondément la vie politique palestinienne dans la Cisjordanie et la Bande de Gaza, comme cela est apparu dans l'intifada en cours. Quelle est la position sociale des femmes dans les programmes des forces islamiques? Le rôle des femmes est au foyer, dans la reproduction et l'amélioration de la qualité de la vie. L'éducation des femmes n'est pas interdite. Nous lisons dans un document de la résistance islamique Hamas intitulé «le rôle des femmes musulmanes»: «Dans la résistance, le rôle de la femme musulmane est égal à celui de l'homme. Elle est une usine d'hommes et elle joue un grand rôle dans l'élevage et l'éducation des générations.»

Etant donné la force du mouvement islamique, il ne sera pas facile de changer les lois affectant les femmes et la vie familiale au moment de l'indépendance, et on aurait tort de compter sur le gouvernement palestinien pour changer les lois en reconnaissance du rôle des femmes dans la résistance. Le fait même de faire con-

fiance à un futur gouvernement indépendant mesure la faiblesse de la conscience féministe de la plupart des femmes qui ont été élevées dans l'idée que la division sexuelle du travail est leur devoir naturel.

A cause de son enracinement dans le mouvement national, le mouvement des femmes palestiniennes a été dès le début caractérisé par son travail politique, c'est à dire sa concentration sur la résistance nationale, ignorant ou évitant ainsi les questions de changement social.

La création des organisations de femmes depuis 1978 représentait un pas en avant qualitatif puisqu'elles se consacrèrent à organiser les femmes et à les encourager à être politiquement actives. Ces organisations qui se devaient d'atteindre de grands nombres de femmes, différaient fondamentalement des organisations caritatives antérieures.

Certaines des dirigeantes de ces organisations avaient pris conscience, à travers leur travail dans les organisations politiques masculines, des questions sociales; mais elles ne se sont pas, en général, concentrées sur ces questions. Elles croient qu'en temps de combat de libération nationale, elles doivent se concentrer sur la résistance et non sur des fronts secondaires. Pourtant, des débats ont eu lieu parmi les membres, qui rendent difficile leur adaptation à des valeurs désuètes, notamment les pratiques matrimoniales.

Puis vint l'intifada, une forme suprême de la résistance populaire à l'occupation par sa continuité et la participation de leur venue de la plupart des classes sociales et des catégories professionnelles, de tous âges et des deux sexes de la société. Spontanément, les femmes sont sorties pour participer courageusement aux actions de résistance. Les organisa-

tions de femmes, assumant leur rôle d'avant-garde du mouvement des femmes palestiniennes, organisèrent et dirigèrent la participation des femmes avec un agenda comprenant plusieurs points.

Le programme de mars 1988 était populaire quoique imprécis. Et la division sexuelle du travail actuelle continue de placer les femmes au bas de la hiérarchie familiale, même quand elles travaillent dans la maison et à l'extérieur. Ceci reflète la persistance d'un bas niveau de conscience féministe dans les organisations de femmes et de la part du Commandement national unifié du soulèvement.

Cependant les femmes jouent un rôle politique crucial, même si c'est un rôle maternel, celui de protéger les manifestants des soldats. A tel point qu'il est devenu dangereux pour les hommes de participer à des manifestations en l'absence de femmes.

Ainsi un nouvel idéal de femmes est né, elles sont celles qui sauvent et non plus de faibles créatures en manque de protection. Les valeurs traditionnelles s'en sont trouvées affaiblies et les femmes ont gagné en force, en confiance, elles ont perdu leur peur face aux tueries, aux coups, aux arrestations et à la menace d'agression sexuelle.

Le nouveau climat a aidé l'avant-garde des femmes à critiquer publiquement les restrictions imposées à la vie sociale des femmes (41). Cette tendance sera-t-elle reflétée dans le nouvel agenda social des organisations de femmes? Ou le processus sera-t-il renversé quand les confrontations diminueront ou cesseront? La réponse à ces questions dépend de la conscience des femmes, une conscience qui a pénétré l'avant-garde et où elle continue à progresser. Tout dépendra en dernier recours de la ca-

pacité de l'avant-garde à formuler un agenda approprié et à en communiquer le message à toutes les femmes.

Traduit de l'anglais par  
Nadine Plateau

#### Notes

1. «The Women's Movement», Palestine Encyclopedia (Damascus, Palestine Encyclopedia Committee, 1984), p. 212 (en arabe).
2. Ibid., p. 211.
3. Union of Arab Women, The Golden Jubilee (Jerusalem, 1980 - en arabe).
4. Loc. Cit.
5. Abu-Zu'bi, Nahla, Family, Women and Social Change in the Middle East. The Palestinian Case (Toronto, Scholar's Press, 1987), p. 21.
6. Le 14 mai 1936, 600 étudiantes ont participé à une manifestation et appelé au boycott des produits sionistes, Abu-Zu'bi, p. 22.
7. Al-Khalili, Ghazi, The Palestinian Women and the Revolution (Akka, Dar al-Answar, 1981).
8. Smith, Pamela Ann, Palestine and the Palestinians.
9. Ibid., p. 175.
10. Abu-Ali, Khadija, Introduction to Women's Reality and their experience in the Palestinian Revolution (Beirut, General Union of Palestinian Women, 1975), pp. 44,54-55 (en Arabe).
11. Woman and Her Role in the United Arab Movement (Beirut, United Arab Studies Center, 1982), pp. 216-217.
12. Abu-Amr, Ziad, Origins of the Political Movement in Gaza (Akka, Dar al-Ansar, 1987), (en arabe).
13. Women's Associations and Committees in the West Bank and Gaza Strip (Tunis, League of Arab States, 1984 - en arabe).
14. Al-Weidy, Maysoon, Palestinian Women and the Israeli Occupation (Jerusalem, Arab Studies Society, 1986), pp. 8-9 (en arabe).
15. Al-Khalili, p. 113.
16. Interview d'Isam Abdul-Hadi, Président du Comité exécutif du GUPW dans Revue d'Etudes Palestiniennes (Vol. 1, 1981), p. 82.
17. Interviews de femmes dirigeantes du mouvement, décembre 1988.
18. Pour plus de détails sur les prisonnières et les martyres pendant cette période, voir Al-Khalili et Al-Weidy.
19. Hawa-Tawil, Raymonda, My Home, My Prison (London, Zed Press, 1983), p. 131.
20. Antonius, Sonya, «Femmes prisonnières pour la Palestine», in Revue d'Etudes Palestiniennes (Vol. 1, 1981). Une majorité des prisonnières appartenait à des organisations de gauche alors que le plus grand nombre des prisonniers masculins étaient du Fatah.
21. Ma'oz, Moshe, Palestinian Leadership on the West Bank (London, Frank Cass, 1984), pp. 116-117.
22. Conclusions de l'analyse des rapports annuels des organisations caritatives dans les régions de Jérusalem, Al-Bireh et Bethléem, concernant la période en question.
23. Ma'oz, pp. 134-136. 4 candidates aux services communaux (sur 577) étaient des femmes.
24. Voir Taraki, Lisa, «Mass Organizations in the West Bank», en Aruri, Naseer, ed., Occupation: Israel Over Palestine.
25. Union of Women's Work Committees, The Development of the Palestinian Women's Movement, Jerusalem, N.D. (en arabe).
26. Deux femmes martyres sont tombées au camp de Balata près de Nablus le 11 décembre 87: Suheila Ka'ibi, 75 ans, une balle dans la tête et Sahar Al-Jarmi, 17 ans, une balle dans le coeur.
27. Pendant les funérailles, le 9 décembre 1987, du premier martyr de l'intifada, Hatem as-Sisi, une femme attrapa le fusil d'un soldat et le jeta à terre.
28. Leur première déclaration commune.
29. Chiffres calculés à partir de Towards a State of Independence: The Palestinian Uprising. December 1987 - August 1988 (Jerusalem, Facts Information Committee, 1988).  
Il est significatif que les quatre organisations de femmes furent les premières organisations de masse à constituer un comité de coordination permanent, avant même l'intifada, en mars 1987. Ceci prouve que le conflit sectaire entre les organisations de femmes est moins aigu que dans les organisations masculines.
30. Voir The Conscience of the Intifada (Popular Resistance Committees in the Occupied Territories, N° 4, November 1988 (en arabe).
31. Interviews de femmes et de filles des villages, et d'activistes dans les organisations de femmes dans les villages.
32. UNLU, Communiqué No. 12, April 2, 1988.
33. Samara, Adel and Shehade, Odeh, The Economy of the West Bank and Gaza, From Restricted Development to Popular Protection (Akka, Dar al-Aswar, 1988), pp. 59-61 (en arabe).
34. Le concept d'économie domestique en fait précède l'intifada. Voir par exemple Muharram Barghouti, «Tanmiat al-Mafhoum Mutakhallif» (Developing the Concept is Backward), Al-Khatib (No. 78, December 1986).
35. Séminaire organisé par les quatre groupes de femmes aux bureaux de Ramallah de l'Université de Birzeit (le campus a été fermé sur ordre militaire depuis janvier 1988). Voir aussi Union of Palestinian Women's Committees, The Intifada Continues, Numéro Spécial, mars 1988 (en arabe).
36. Kuttab, Eileen and Khalida al-Ratrou, «The Women's Cooperative Experience, the Beitillo and Sa'ir Cooperatives», Shu'un Tanmawiyya (Development Issues, Jerusalem, Arab Thought Forum, Vol. 3, 1988), pp. 24-26.
37. «En d'autres termes, la femme dehors est une dirigeante mais pas dedans (la maison)». Table ronde: «The Palestinian Woman's Struggle - Obstacles and Ambitions», in Development Issues, Op. cit., pp. 10-11.
38. Voir Union of Palestinian Working Women's Committees, Women of the Intifada; Union of Palestinian Women's Work Committees, Newsletter (Jerusalem, numéros du 8 Mars et Juin 1988).
39. Par exemple, des soldats tentèrent de violer Samia Ibrahim Shir'a, 18 ans à Jabalia.
40. Voir différentes publications par les comités de femmes au cours des années.
41. Voir par exemple la déclaration de la représentante de la Fédération Palestinienne des Comités d'Action de Femmes au débat sur le mouvement des femmes palestiniennes qui eut lieu dans les bureaux de l'université de Birzeit en janvier 1989.

# Au labueur des dames

METIERS MASCULINS EMPLOIS FEMININS

Margaret Maruani - Chantal Nicole

Ed. Syros - Paris 1989.

Margaret Maruani et Chantal Nicole viennent de publier ce livre consacré aux «métiers masculins et emplois féminins». Margaret Maruani est l'auteure bien connue notamment de «Les syndicats à l'épreuve du féminisme», «Le temps des chemises» et «Mais qui a peur du travail des femmes?» Ainsi que de nombreux articles.

Les deux auteures sont spécialistes de la qualification du travail. Ici, elles s'en prennent, et avec une particulière sagacité, à deux veaux d'or contemporains: la production des qualifications et le «temps choisi».

Dans la première partie, consacrée aux qualifications, elles laissent résolument tomber les formes de discriminations qui pourraient apparaître comme des reliquats du passé. Elles montrent, au contraire, comment se construisent sous nos yeux de nouvelles formes de discriminations qui s'opposent à l'égalité qui devrait s'imposer dans le travail si «les choses suivaient leur cours naturel».

La qualification, disent-elles, c'est l'ensemble des qualités que l'on accorde ou que l'on refuse à un travail et donc le salaire, la position dans la hiérarchie socio-professionnelle, le statut du travail. Or c'est au nom de la qualification que se créent les discriminations. Comment se fait-il alors que l'essentiel des métiers qualifiés soient masculins et que la plupart des travaux féminins soient «sans qualité». Les auteures partent d'un exemple concret, celui des clavistes d'un quotidien régional français. Il est si exemplaire qu'on pourrait le croire caricatural. En fait, il se contente de mettre à nu ce qui se passe partout de manière plus diffuse. Les hommes veulent des privilèges divers et parviennent à les obtenir envers et contre toute «rationalité économique». Autre exemple, celui de la bureautique. La «bureautique» c'est l'informatique mais ... au royaume des femmes...

Deuxième mythe à voler en éclats avec Maruani et Nicole: celui du temps choisi. Supercherie. Le travail à temps partiel est une technique de la construction sociale de l'inégalité entre hommes et femmes. C'est l'ennemi principal de l'égalité devant l'emploi. Les auteures commencent par retracer la genèse de la mystification du consensus. On fait croire partout que les «femmes veulent du temps partiel». Elles montrent la soudaineté de la décision politique décrétant que les femmes veulent du temps partiel.

Les dispositions légales sont votées dans l'urgence. Et comme si tout cela ne suffisait pas, on prend quantité de mesures qui favorisent les entreprises qui créent des emplois partiels! Des subsides pour la création d'un emploi de 28 à 32

heures! Plus une compensation salariale pour les demandeurs d'emploi qui acceptent de travailler à temps partiel! Etc... etc... Ce qui se développe alors, ce n'est pas la demande de temps partiel à partir des femmes occupées mais l'embauche à temps partiel. Les auteures passent à l'analyse détaillée des évolutions et scrutent certains secteurs (le commerce...).

Elles concluent très pertinemment: il ne s'agit pas de faire un répertoire des misères faites aux femmes. Il s'agit au contraire de montrer que la construction sociale de la différence entre emplois féminins et masculins est un des formes caractéristiques de la structuration actuelle du marché du travail. Et les syndicats, là, quel rôle jouent-ils?

H.P.P.

Ce livre est disponible en consultation à l'Université des Femmes.

# Le XX<sup>e</sup> siècle des femmes

Florence Montreynaud

Ed Nathan - 1989 - 734p.

Un beau livre, grand format, papier glacé, très bien illustré. Un livre à offrir, à se faire offrir.

Un livre de références surtout, conçu sur le modèle des «Chronique» qui ont envahi les librairies ces dernières années.

Il est réalisé par une féministe qui ne cache pas ses opinions, comme le prouvent, en particulier, les articles de fond qui précèdent chaque décennie.

Mais il aborde tous les sujets Femme: cuisine ou mode, politique, arts ou sports; femmes célèbres dans la vie réelle ou même héroïnes de films ou de feuilletons qui ont marqué notre époque. Sans oublier les luttes féministes, le travail ménager invisible ou l'accouchement sans douleur. Ce livre constitue en tous cas un extraordinaire travail de recherche pour mettre à jour ce qui est bien souvent occulté dans les médias et qui concerne les réalisations des femmes, comme le souligne Elisabeth Badinter dans sa préface.

Le problème dans ce genre de livres, c'est d'y trouver ce que l'on cherche. Ici, l'index est remarquable (par noms propres et par sujets) et les articles se renvoient les uns aux autres, ce qui permet de suivre un thème à travers le temps ou de l'élargir.

A l'index Belgique, par exemple, on trouve: avortement (article mentionnant l'action du Dr Peers), grève de Bekaert-Cockerill (article), grève de Herstal (article), ministre (mention de la première femme ministre, Marguerite de Riemacker-Legot, aux Affaires familiales).

A signaler enfin une bibliographie intéressante.

G.S.



## Félicie Mertens se souvient

*Félicie Mertens, «Une femme parmi d'autres, Récit, prose, poèmes, dessins».*

*Édité à compte d'auteur (176 pages - 500F).  
172, Rue Sazinnes-les-Moulins, Namur*

cune considération pour la scolarité désormais obligatoire et Félicie va à l'école quand on n'a pas besoin d'elle à la maison. D'ailleurs personne ne se soucie de ce qu'elle fait à l'école.

Elle entre dans le monde du travail par la petite porte. Il faut dire que la mère de Félicie estime qu'une fille doit seulement apprendre à aider dans le ménage pour devenir une bonne ménagère. Cette mère, courageuse et honnête, est d'un aveuglement désespérant. En effet, bien qu'elle tienne avec son mari un excellent petit commerce de primeurs, elle est mise en faillite par ce mari qui joue aux cartes et «perd en quelques heures le bénéfice d'un travail de plusieurs semaines». Ce père qui «pratiquement ne s'occupait ni des enfants ni de la maison» est cependant habillé comme un bourgeois par sa femme: «Ma mère veillait à ce qu'il soit toujours impeccable. J'ai toujours connu mon père chapeauté avec col et cravate pour sortir, ce qui n'était pas courant pour des gens de condition modeste...». La mère de Félicie n'admet pas les discussions politiques, surtout celles de gauche. «Quand on est commerçant...»

A quatorze ans (ou même avant?) Félicie est mise en apprentissage chez une vieille demoiselle qui a un petit atelier de couture. Elle en est mise à la porte à la suite d'une réponse insolente. Elle entre ensuite comme embauleuse dans une boulangerie-biscuiterie où elle sert plutôt de bonne à tout faire. Enfin un client de son père propose qu'elle vienne apprendre chez lui le métier de la fourrure. C'est à Bruxelles, il faut faire la navette en train. Les parents de Félicie ne veulent pas payer l'abonnement de chemin de fer plus que trois mois. Alors Félicie entre comme trieuse de feuilles dans une imprimerie à Mons. Le soir elle commence à suivre, gratuitement, des cours de dessin à l'Académie des Beaux-Arts, mais au bout de deux ans les parents y mettent un terme sous prétexte

Encouragée par quelques amis (Madeleine Jacquemotte, Rosine Lewin, José Gotwistch), Félicie Mertens, militante et responsable du P.C., résistante et prisonnière politique, s'est mise à table pour parcourir ses souvenirs et retracer l'histoire de sa vie. Cela nous vaut aujourd'hui la publication d'un excellent et précieux témoignage: «*Une femme parmi d'autres*» (par Félicie Mertens).

Félicie Mertens est née au début du siècle dans la périphérie de Mons. Son milieu est celui de modestes petits commerçants. La première guerre a été vécue très durement, le père ayant été réquisitionné et déporté dans un camp de travail forcé. Après la guerre Félicie est sur la liste des enfants qui ont droit à des surplus alimentaires. Elle se sent humiliée par le port de la médaille et par diverses manifestations caritatives. Ses parents n'ont au-

qu'il n'est pas prudent pour une jeune fille de revenir seule le soir dans le noir.

En 1932, Félicie se marie et devient mère d'une petite fille. Par son mari, elle rencontre des camarades communistes. En 1933, Félicie et son mari deviennent membres du parti communiste. Elle devient militante, s'engage dans la section belge du *Comité Mondial des Femmes contre la Guerre et le Fascisme*, participe au *Rassemblement Universel pour la Paix*, à l'action d'aide à l'Espagne républicaine et à l'organisation de l'accueil des enfants espagnols. Félicie ne dit rien de la mobilisation contre la proposition Ruffen et du meeting de la Madeleine dont il est cependant largement question dans le journal «Femmes» (publication de la section belge du Comité Mondial...) auquel elle collabore à l'occasion.

Dès la déclaration de guerre, le gouvernement belge qui est plus anticommuniste qu'antifasciste en profite pour arrêter bon nombre de communistes, de syndicalistes, de juifs. Félicie quitte le pays à temps et rentre peu après. Aussitôt, elle participe à des actions de résistance à l'ennemi. Son mari, bien contre son gré, s'engage pour aller travailler en Allemagne et dès ce moment Félicie considère qu'elle «n'a plus rien à faire avec lui». En juin 1941, Félicie est arrêtée et passe de prison en prison pour aboutir, en 1942, à Ravensbrück où elle reste jusqu'à la fin de la guerre ou presque. Félicie décrit sans aucune complaisance ce long cauchemar. Mais quand elle sort de l'enfer, ce n'est pas pour rencontrer la joie. A la gare personne ne l'attend. Elle se rend au siège du parti commu-

niste pour avoir des nouvelles mais elle y est accueillie comme un cheveu sur la soupe. Elle retourne chez ses parents qui lui apprennent que son mari a pris une autre femme, qu'il a repris leur fille pour la placer chez ses propres parents, qu'il a accaparé tous leurs biens communs... Félicie n'a plus rien. Elle doit lutter pour se faire reconnaître comme prisonnière politique (elle se sent traitée comme si elle était une profiteuse!), lutter pour obtenir le divorce et la garde de sa fille. Elle accepte alors de se lancer dans la politique mais ici encore les coups sont durs.

Elle aura encore des activités professionnelles, se mariera, deviendra veuve, s'occupera de l'association «Lecture pour tous»... Au soir de sa vie elle, presque autodidacte, fait ce récit sobre et dépouillé qui est accompagné de poèmes et de dessins, principalement sur sa vie en prison.

Cet ouvrage est un témoignage émouvant de la vie d'une femme toute simple mais exceptionnelle. On regrettera cependant que Félicie Mertens ait cru devoir se consacrer essentiellement au récit de faits, d'événements. Elle prend le parti de ne pas parler de sa vie intime et c'est parfaitement son droit. Toutefois le côté anecdotique finit par l'emporter au point que l'on se demande parfois qui est cette Félicie Mertens dont on connaît les faits et gestes. Que pense-t-elle, comment apprécie-t-elle les événements, les gens, les options politiques du parti:... Avec qui partage-t-elle ses idées? Et pour finir comment parle-t-elle si peu de la question des femmes alors que tout depuis son enfance devait la conduire à devenir féministe...

Hedwige Peemans-Poullet

## ON NOUS PRIE D'INSERER

volume 10  
number 2  
February 1990

**off our backs**  
\$2 a women's newsjournal

**CELEBRATING**  
20 YEARS with OOB

20 YEARS AGAINST REACTION  
20 YEARS FOR WOMEN'S CONTROLLED HEALTH CARE  
20 YEARS FOR REPRODUCTIVE RIGHTS  
20 YEARS AGAINST VIOLENCE AGAINST WOMEN  
20 YEARS AGAINST IMPERIALISM  
20 YEARS AGAINST BUREAUCRACY  
20 YEARS AGAINST ECONOMIC REGULATION

*off our backs, a women's news journal, just celebrated its 20th birthday. We hope you'll join us for our third decade of news, reviews, commentaries - the best in feminist journalism!*

**subscribe today**  
11 issues a year: \$17  
Canada, Mexico: US\$18  
Overseas, all airmail: US\$25, UK£16  
Trial sub: 3 issues for \$5

NAME \_\_\_\_\_  
ADDRESS \_\_\_\_\_  
CITY \_\_\_\_\_  
STATE \_\_\_\_\_ ZIP \_\_\_\_\_  
oob, 2423 18th St, Wash.DC, 20009

Get the big picture.

**Connexions**, an international feminist quarterly, presents REPRODUCTIVE RIGHTS: THE GLOBAL FIGHT. News, history, and analysis of the worldwide struggle of women to gain control over their bodies and their lives. Includes stories from Rumania, Ireland, South Africa, India, and many more. Only \$5.00 (U.S. funds only; includes postage).

Available from: CONNEXIONS/PTS  
4228 Telegraph Ave.  
Oakland, CA 94609

# Les mères-patrie du III<sup>e</sup> Reich

LES FEMMES ET LE NAZISME

Claudia Koonz

Edition «Lieu Commun».

Collection Histoire. Paris 1989. 554 pages

A la fin des années 50 et au début des années 60, une jeune historienne sillonnait la RFA en auto-stop. Elle engageait toutes ses conversations par le même préambule: «Vos autoroutes sont splendides». - «Vous aimez nos autoroutes? Vous ne devinerez jamais qui les a construites». C'était parti. Avec ces Allemands amnésiques, nostalgiques, mille fois décrits. Des Allemandes aussi qui, au volant de leur BMW ne se doutaient guère de l'écoute aigüe, crispée, d'une petite féministe américaine assise sur leurs coussins :« la police, l'armée, la politique, c'était l'affaire des hommes».

C'est sur ces coussins-là que Claudia Koonz a mûri son projet, celui d'en savoir plus sur les femmes du III<sup>e</sup> Reich.

Quelles furent les motivations, les démarches de celles qui adhérèrent à une idéologie qui se déclarait sans vergogne et d'emblée aussi féroce ment misogyne? Et quand les pièges se refermèrent inévitablement, comment vécut-elles, survécurent-elles? C'est à ces questions-là que s'attache Claudia Koonz, non pas pour nous offrir des réponses sur un plateau d'argent mais pour nous livrer d'abondantes données qui éclairent des comportements trop souvent systématiquement décrits comme étant irrationnels. Aussi pour essayer de comprendre, elle se fit routarde d'archives encore inexploitées. Pour les trouver (le plus souvent dans d'obscures petites villes), elle se fit aussi un peu détective car vous pensez bien qu'on ne lui facilita pas toujours la besogne. D'une moisson de vieux papiers encore «chauds», elle dégage quelques-unes des «raisons» de ces femmes oubliées par l'Histoire (1).

Ces «raisons» sont indissociables du contexte historique de l'entre-deux-guerres où les associations de femmes étaient nombreuses et certaines fort puissantes: 250 à peu près, civiques et religieuses. Religieuses surtout, des protestantes aux juives, en passant par les catholiques. Toutes membres de la BDF, l'Union des Associations féminines allemandes.

La BDF? Un chapeau de femmes notables, qui avaient

éliminé du dessous de leur grand feutre toutes les indésirables féministes d'avant 1914. Celles-ci avaient pourtant fondé la BDF en 1894 autour d'un principe incontournable: «la BDF se propose d'unir toutes les associations qui s'efforcent d'améliorer la situation spirituelle, économique, légale et sociale des femmes». En 1920, on en a fini avec ces turbulentes-là. Quant aux femmes communistes et socialistes, elles oeuvrent depuis 1889 dans des organisations mixtes sous la houlette péremptoire de la lutte des classes, prioritaire sur la lutte des sexes. Il reste bien encore, dans ces années 20, une organisation féministe, laïque, pacifiste, mais elle ne plaît guère. Une autre association, en marge de la BDF, a un peu plus de succès: la Ligue pour la protection de la maternité, qui collabore avec des sexologues du Mouvement pour la réforme sexuelle. Ensemble ils proclament le droit sexuel, droit universel, ils dessinent des courbes d'orgasmes, ils distribuent des contraceptifs, ils découvrent une nouvelle maladie: la frigidité féminine. Plus de 150.000 Allemands adhèrent à cette organisation. L'échec de la première association et la relative réussite de la deuxième suggèrent à Claudia Koonz cette réflexion: «La préoccupation de la sexualité et de la maternité jouissaient d'un plus grand soutien que le pacifisme et le féminisme»...

Mais les femmes allemandes n'ont-elles pas obtenu le droit de vote en 1918, les premières en Europe? Une étudiante ne peut-elle pas déclarer, haut et fier en 1922: «Nous ne sommes ni bas-bleus, ni militantes, ni riches, ni oisives. La femme moderne peut être une véritable femme à 100% maintenant que les droits de la femme sont conquis».

Les statistiques (surtout à la fin de la décennie) ne sont-elles pas de bon augure? 20% des universitaires sont des femmes, et la plupart des travailleuses de la première guerre sont restées sur le marché du travail. Pourtant, derrière cette façade plus ou moins brillante, que d'amertume. En 1928, l'Union des Travailleurs du Textile mène une enquête sur le comportement de ses travailleuses. 158 femmes s'expriment sur le thème: mon jour de travail,

mon jour de repos. Elles cherchent toutes à quitter leur maigre salaire pour la maternité gratuite. «Pendant la semaine, je survise. Le week-end, je vis». «Le soir, il me semble que la cage s'ouvre». Mal payées, mal syndiquées, culpabilisées, elles inquiètent autant que les femmes émancipées, intellectuelles et divorçantes du Berlin de la République de Weimar. Les conservateurs ne sont pas les seuls à déclarer le travail des femmes contre nature. Eric Fromm, après le dépouillement d'un formulaire de cinq cents questions, distribué à cinq cents ouvriers, constate: «La plupart des réponses n'étonnent pas, à l'exception d'une seule: même ceux qui avaient des idées sociales modernes dans les autres domaines répliquaient avec une véhémence surprenante aux questions sur le nouveau rôle de la femme dans la société».

Pendant ce temps, de distingués Herr Professor écrivaient des ouvrages scientifiques: *Psychopathologie des mouvements de femmes; Féminisme, mort de la culture; Les racines érotiques de l'émancipation*. Si le féminisme de lutte et de réflexion d'avant 14 est bien mort dans les associations de la BDF et dans l'opinion publique, il hante l'imaginaire collectif: l'effondrement des valeurs traditionnelles est imputable à la femme moderne, celle qui a délaissé sa nature.

Les femmes n'entendaient que ce leitmotiv dans les cours coupe-couture des associations, à l'église, dans les discours politiques, ne lisaient rien d'autre dans leurs romans à deux sous.

Au cours des années 20, des SA qui défilaient «étaient quelquefois rejoints par des groupes de femmes en jupe bleue et blouse brune, arborant des foulards et des brassards ornés de croix gammées. Un jour, un badaud ne put s'empêcher de s'exclamer: «Quoi! les femmes s'y mettent aussi? Il faut déjà être un peu fou pour être nazi, mais pour qu'une femme le soit, elle doit être complètement cinglée».

En effet, pourquoi le parti nazi? Pourquoi pas d'autres, ceux de la droite nationaliste? Pourquoi dans ce parti où elles n'ont cessé de se faire insulter? Au fil de la lecture se dégage une explication: les femmes nazies, toutes imprégnées de la certitude qu'il y avait une sphère de la nature féminine et une sphère de la nature masculine, toutes deux au service du Vaterland, découvrirent avec un ravissement certain, l'indépendance: dans les structures du parti, on les laissait faire. Elles ne rencontraient pas d'obstacles ni de ces pesanteurs administratives coutumières dans les partis traditionnels. Ménagères, dactylos, vendeuses, couturières à domicile, innovaient sans contrainte. Cette indéniable exaltation vers l'autonomie se trouva renforcée par une double marginalité: l'hostilité des hommes nazis mais aussi le mépris de classe des autres femmes parce que, disaient-elles, femmes militantes, elles

étaient plus pauvres, d'origine sociale plus modeste que les Madame des associations de femmes ayant pignon sur rue. Et l'une des premières dirigeantes s'exclama: «Nous ne sommes pas un club de Kaffeekatch pour dames ici». Elles, les nazies, formaient «une véritable communauté de travail, de vie et de combat», les réunissant toutes, riches et pauvres, jeunes et plus âgées. Elles créèrent d'innombrables réseaux de propagande, d'entraide aux femmes sans ressources. Plus on les injuriait, plus elles serraient les rangs en se comparant aux Chrétiennes des Catacombes. Et tandis que leur éducation ne pouvait guère refuser le message nazi: «Tu n'es rien, ton Volk est tout», c'est dans ce programme de mépris de soi qu'elles se forgeaient leur identité. Comme leurs anciens clubs pour ménagères dévotes leur paraissaient ternes!

Des femmes ambitieuses saisirent l'occasion de faire carrière et même de se poser en intellectuelles. Une certaine Gerda Diehl, par exemple. Les féministes, prétendait-elle, ont voulu conformer les femmes aux valeurs masculines. Cette erreur a, d'une part érodé l'instinct maternel et la culture féminine et d'autre part a laissé les femmes dans un état de vide qui les a conduites à s'intéresser de façon malsaine à la recherche de leur propre plaisir, à la sexualité. «Si les femmes flanchent, c'est la nation tout entière qui en pâtira et si le Volk tout entier s'affaiblit, ce sera surtout les femmes qu'il faudra blâmer». Aussi, une seule solution pour les femmes allemandes: leur retour au foyer mais ajoutait-elle, «si le mari ne peut pas le lui donner, c'est à l'Etat d'y pourvoir». Les conclusions de Gerda Diehl au plan politique ne manquent pas d'intérêt. Les femmes n'ont pas d'influence sur les hommes dans les partis. C'est un fait et c'est un bien. Laissons-leur les magouilles, les compromissions inhérentes à leur sphère économique et politique. Occupons-nous de la nôtre: la famille, la santé, la culture, la moralité publique. Elle envisagea un régime de parti unique mais composé de deux hiérarchies qui passeraient contrat: les femmes nazies accepteraient le pouvoir patriarcal et sa sphère en échange du pouvoir qu'elles exerceraient sur la leur.

Pendant que Diehl «analysait», une autre carriériste, une certaine Seydael, s'adressait à des militantes de la classe ouvrière. Elle vitupérait contre l'esprit anti-germanique, cosmopolite, de la République de Weimar. Avec un tel succès, qu'elle s'en étonna: «Même mon lourdaud de frère qui s'endort au cinéma, garde les yeux ouverts pour m'écouter». Entre elles, la rivalité de classe fut telle qu'Hitler demanda à un des ses administrateurs, Strasser, de réorganiser tout ça. Une péripétie parmi d'autres, entre femmes dirigeantes nazies qui rêvaient, chacune, d'être seule et unique *Führerin* de la sphère féminine, un peu plus bas à côté de l'autre.

Jusqu'à 1932, les femmes nazies ont pu déployer leurs talents et leurs théories séparatistes, sans trop de désagréments.

Elles ne soupçonnaient pas encore, semble-t-il, que le terreau de leur illusoire autonomie était fait du mépris absolu des hommes nazis pour toutes les questions féminines, au point qu'ils n'avaient jusque là même pas pris la peine d'examiner ces problèmes. La haine des femmes comme celle des juifs tenait lieu de tout.

1932 fut une année cruciale où le mouvement nazi aurait encore pu basculer dans la trappe. En effet, les organisations anti-nazies lancent enfin une campagne intelligente dénonçant la misogynie du parti. Celui-ci est contraint de préciser ses positions. Il le fait par un discours sur «l'égalité dans le sacrifice» qui indique nettement que c'était bien la seule égalité que les femmes pouvaient espérer... 1932, les élections sont pour les nazis un désastre, ils perdent 40% de leurs voix, et Göbbels de dire: «Jamais nous n'aurions pu imaginer un effondrement aussi minable». Le Reichstag va pourtant leur proposer ce que l'électorat leur refuse: le pouvoir. Hitler est chancelier. En 1933 encore, en dépit de la répression, les élections n'accordent que sept points de plus aux nazis par rapport à celles de juillet 1932. Une majorité d'allemands s'obstinent à répudier Hitler alors que la nazification s'avance. Inutile de rappeler ce qu'il advient à la gauche et aux démocrates. Et les candidates Führerines dans cette tornade? Elles n'avaient pas remarqué qu'on les avait dispensées des stages qui préparaient leurs collègues masculins au futur rôle de ministre ou d'administratif... Elles disparurent les unes après les autres, disqualifiées par leur incompétence, écartées, reléguées dans des emplois obscurs. Leurs organisations «autonomes» furent tenues de se fondre dans une organisation unique, le Front des Femmes, menée dorénavant par une certaine Gottschowski, petite parvenue de la dernière heure, qui faisait bien l'affaire compte tenu de son mépris de longue date pour tous les mouvements de femmes. Son parrain, Robert Ley, responsable du Front des Travailleurs qui, bien entendu couronnait l'ensemble, lui ordonna d'intégrer les 230 organisations féminines civiles et religieuses. Ce qu'elle fit par des notes abruptes, presque grossières.

Ce qu'elles firent... toutes, à la stupeur des femmes des autres nations qui avaient au moins espéré une cer-



Photo extraite du livre. Légende: «Politique sociale de l'Allemagne. Un peu de danse rythmique pendant une récréation à l'usine.»

taine résistance du grand chapeau de la BDF. Le commentaire de Claudia Koonz: «Les responsables des mouvements de femmes ne furent pas vaincues par les nazis car elles se déclarèrent elles-mêmes prêtes à collaborer». Ce commentaire, même aujourd'hui, fait encore mal. Après la guerre, ces dirigeantes justifiaient leur empressement par la crainte de la prison. Ces déclarations, dit encore Claudia Koonz, «ne servent qu'à dénigrer le courage des féministes socialistes et des femmes de toutes convictions qui réellement résistèrent. Mais peu d'entre elles survécurent pour écrire leurs mémoires».

Parmi les associations religieuses des femmes, les protestantes paraissent avoir été les plus empressées. Ces associations regroupaient deux millions et demi de femmes en deux Ligues nationales: la Ligue des Femmes pour les plus aisées («les femmes à chapeau») et l'Aide aux Femmes pour les classes laborieuses («les femmes à fichus»). Ces deux associations avaient été autorisées par les hommes d'Eglise pour tenir les femmes protestantes éloignées du mouvement des droits de la femme. Farouchement militaristes jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, elles se réfugièrent après la défaite dans l'apolitisme et attendirent le salut d'un Dieu de miséricorde pour lutter contre le marxisme, le bolchevisme, l'athéisme, le libéralisme, le féminisme. En 1933, les dirigeantes se départirent de cet apolitisme en faveur des nazis à la fois en les méprisant et en surestimant leur

propre importance: elles souhaitaient elles aussi un ordre qui garantirait des sphères d'influence calquées sur les frontières naturelles de sexe, de classe et de race. En matière d'eugénisme le parti nazi n'avait aucun programme spécifique pour la mise en oeuvre des idées raciales. Les ligues protestantes, si. Et même un programme efficace, mené dans les années 20 mais déjà arrêté à la fin du 19ème, au nom «d'une nouvelle moralité, d'une volonté neuve de pureté, de mariages sains et de familles saines». Le Comité de défense protestant pour l'hygiène et la protection raciale publiait des brochures demandant à chacun de sacrifier le bonheur individuel au bien public en participant au programme scientifique d'épuration des tares génétiques de la race allemande. Les assistantes sociales dans tout le réseau protestant avaient créé des services d'aide aux familles nombreuses et portaient autant d'attention à la qualité qu'à la quantité... Les femmes protestantes étaient donc à l'avant-garde de ce mouvement. Elles le savaient. «Notre génération veut des choses concrètes que nous pouvons réellement contrôler», disait l'une d'elles. Mais dès 1936, l'organisation sociale nazie leur retira la gestion de ce fameux contrôle racial. Que devaient-elles penser de cette théologie païenne d'un Reich millénaire qui faisait si peu de cas du Royaume des Cieux? Fallait-il aller à la société protestante de la Bible ou au cercle nazi de couture? Envoyer les enfants aux jeunes hitlériennes? Les maris dans les activités du parti? Des centaines de lettres affluèrent auprès des autorités protestantes presque toutes frappées de mutisme.

En 1938, il ne restait pratiquement plus rien de la puissante Fédération protestante des femmes mais les plus ferventes n'abandonnèrent pas leurs pratiques religieuses et s'organisèrent par petits groupes dans leurs cuisines pour lire l'Ancien Testament et défendre leur foi menacée.

Résistance? Non. Plutôt dissidence, car résister suppose des principes. Or ceux-ci, chez les protestantes, se révélèrent bien défaillants dans l'appréciation de la question juive par exemple, puisque les femmes protestantes non aryennes furent impitoyablement chassées des organisations. On ne peut trouver davantage dans les archives jusqu'à présent disponibles, ne fût-ce qu'une ligne pour dénoncer les persécutions contre les juifs ou contre tous les opposants. Il y eut bien des actes de courage individuels mais «les archives montrent que si des chrétiens protestants ont aidé des juifs, leur sympathie allait davantage aux chrétiens qui avaient une ascendance juive plutôt qu'aux juifs eux-mêmes». En somme, ces femmes de devoir ne trouvèrent qu'un bien timide courage, et encore pour ne défendre qu'une cause: la leur.

Et les femmes d'associations catholiques? Se compor-

tèrent-elles aussi mal? Disons un peu moins mal dans la marche vers l'asservissement. Dans un état autoritaire, les nuances ne sont jamais négligeables.

Comme leurs consoeurs protestantes, la plupart d'entre elles se sont réjouies de l'avènement du nazisme qui promettait de lutter contre le socialisme athée et d'instaurer la sacro-sainte harmonie entre les sphères féminine et masculine. Leurs évêques furent aussi pleutres que leurs collègues protestants, à une ou deux exceptions près. Les femmes catholiques aussi, bien que minoritaires en Allemagne, avaient implanté au sein de leur communauté un réseau d'hôpitaux, d'oeuvres caritatives, culturelles et en plus, des écoles. Pourtant, sur d'autres points, les attitudes des unes et des autres ont divergé. Les catholiques avaient un chef unique, là-bas au Vatican, dont l'autorité spirituelle ne pouvait être contestée par qui que ce soit. Et si le programme nazi séduisait à bien des égards, certains projets inquiétaient, l'eugénisme par exemple, si cher aux protestantes, et tout ce qui relevait de la procréation. Le nazisme et le catholicisme partageaient bien le même principe: «Votre corps ne vous appartient pas» mais, pour les femmes catholiques Dieu seul décidait, tandis que pour les nazis c'était le Volk, les frères de sang. Ce malaise dessina une sensible ligne de démarcation entre les femmes et les hommes catholiques dans leurs attitudes à l'égard du nazisme. Tandis que ces derniers y adhérèrent le plus souvent sans se compliquer la vie, leurs «épouses» se montrèrent plus réticentes. De très nombreux exemples en témoignent: le silence de la presse féminine catholique au début de la nazification, les réserves clairement exprimées par l'Association des assistantes sociales et l'Association des enseignantes allemandes.

Fin juillet 1933, après de nombreuses négociations entre Hitler et les évêques allemands, sans la moindre consultation des associations de femmes, Hitler et Pie XI signèrent un Concordat aux termes duquel le Führer promettait de défendre les droits des catholiques en échange de l'appui du Vatican. C'est le premier des traités qui réussit encore aujourd'hui à se faire oublier, éclipsé par celui de Munich et par l'«infâme» pacte germano-soviétique de 1939, son cadet venu six ans après. A l'époque, le monde fut ébahi. Bien de femmes catholiques sans doute le furent aussi. Mais puisque les chefs avaient parlé, ils avaient bien parlé. Pourquoi encore lever la tête? Les unes après les autres, les nuques s'abaissèrent. A un tel rythme qu'Hitler, pris au dépourvu, se demanda ce que pouvait bien cacher une si rapide capitulation. Les responsables féminines catholiques sortirent de leur mutisme et découvrirent que, tout compte fait, des points du programme nazi convenaient à leur doctrine, le programme de prêt au mariage par exemple. Après le Concordat, la Convention des femmes catholiques prit pour thème de son congrès: «La féminité catholique et l'héritage du Volk allemand».

L'euphorie fut d'assez courte durée. Au cours de la nuit sanglante de juillet 34, quand on liquida Röhm et ses SA, on en profita aussi pour liquider des catholiques libéraux ouvertement hostiles au régime.

Hormis le cardinal Galen, de Münster, qui protesta timidement, les autorités religieuses oublièrent de s'indigner. «La hiérarchie catholique conservatrice, loin de pleurer la mort de ces hommes indépendants et libéraux, félicita Hitler». Quand les premières lois sur l'eugénisme furent promulguées, juste après la signature du Concordat, les évêques adoptèrent une stratégie ondulatoire: le principe, soit, mais pour autant qu'une clause d'exception dispense les médecins catholiques des opérations liées à la stérilisation. Cette clause ne protégeait pas les infirmières catholiques, forcées d'assister à des opérations qu'elles jugeaient immorales. En échange, le gouvernement bon prince, concéda que les catholiques racialement indignes seraient enfermés à vie pour échapper à la stérilisation. Lorsque le Front des femmes nazies, avec en tête la Reichs Frauen Führerin Schotz Klink, la dernière en date mais la définitive parce que plus implacable que les autres dans la complicité, lança la campagne d'eugénisme systématique, les responsables féminines osèrent protester auprès d'elle. En vain, vous pensez.

Il y avait bien d'autres sources de conflit. Entre autres, l'école. Le réseau était dense et particulièrement en Bavière. Jusqu'à 1935, (Concordat oblige un peu), les écoles catholiques furent épargnées. Ensuite la nazification fit place nette: les soeurs furent mises à la retraite, les subsides furent coupés et les parents sommés d'inscrire leurs enfants dans les écoles nazifiées.

C'en était trop. Il y eut alors des vellétés de dissidence plus importantes que chez les protestantes. On peut même parler d'un réseau timide de résistance chez celles qui refusaient, selon un rapport de la Gestapo, de «s'adapter» à leur époque. Des groupes de discus-

sions se multiplièrent (toujours le plus souvent à la cuisine), des jeunes catholiques se rassemblèrent dans les bois et des retraites donnèrent l'occasion de tenir des propos anti-nazis. Résistance, mais dont on entrevoit les limites quand on sait qu'elle n'a jamais songé à conclure une alliance avec d'autres mouvements clandestins, protestants, socialistes, communistes. Rien non plus à signaler du côté de la persécution anti-nazie. Les lettres désespérées des catholiques d'origine juive sont à cet égard sans ambiguïté. A titre individuel, et parfois par petits groupes d'amis, il y eut des actes de courage et d'héroïsme pour sauver des juifs, des opposants, même communistes. Mais à tout prendre, comme les protestantes, les femmes catholiques s'insurgèrent surtout pour défendre leur chapelle.

Et les femmes juives? Bien plus encore que les femmes catholiques, elles ont perçu plus rapidement que les hommes tous les dangers. Les hommes n'ont cru que trop longtemps que leur valeurs libérales et leur milieu les protégeraient. Du moins les hommes des classes moyennes. Ne vivaient-ils pas en bonne intelligence, ces Monsieur Schmidt et Salomon dans leurs échoppes d'artisan, dans leurs bureaux, dans leurs salles de conseil d'administration côte à côte et depuis près de dix siècles? Beaucoup d'entre eux ne pouvaient-ils pas arborer ensemble les mêmes décorations d'anciens combattants de la



Photo extraite du livre. Légende: «Femme arrêtée par des SA. Autour du cou, une pancarte: "Je suis une grosse truie du quartier et je ne monte qu'avec les juifs."»

grande guerre et n'avaient-ils pas accueilli avec une certaine satisfaction cet Hitler? Monsieur Salomon n'appréciait guère les hurlements antisémites d'Hitler, mais Monsieur Schmidt le rassurait: parmi les bonnes idées, cette mauvaise-là lui passerait.

Les Madame Salomon étaient plus ou moins de cet avis. Elles se sentaient à l'aise dans leur Ligue de femmes juives au sein de la BDF, avec les femmes protestantes, catholiques et des mouvements civiques. On partageait les mêmes idées, les spécificités de la sphère féminine et masculine, l'anticommunisme etc... Elles savaient bien que dans les quartiers populaires, les petits juifs en voyaient de belles avec les SA, mais n'étaient-ils pas souvent en plus, communistes ou socialistes? Et puis, Hitler n'avait-il pas donné des gages à l'opinion nationale et internationale en proclamant que la légalité se substituerait à l'extrémisme sauvage? Ainsi, le décret du 1er avril 1933 (une blague?) qui organisa le boycottage national des magasins juifs. Rien que 24 heures. Personne ne protesta publiquement sauf quelques petits gens. Et la BDF? Rien ne vint ou plutôt si. Quelque cent-cinquante mille femmes juives en furent chassées tandis que les associations membres rejoignaient à la queue-leu-leu le Front des femmes nazies. Les femmes juives, stupéfaites, firent encore le gros dos, en recommandant dans leur presse de présenter une apparence (non juive). La stratégie de l'invisibilité. Un décret nouveau limita le quota des étudiants à l'Université? Il visait les étudiants juifs mais aussi les femmes. Ouf. Un autre, en juillet 33, interdit la citoyenneté allemande aux juifs nés hors d'Allemagne: cent-cinquante mille personnes, mais frustrées, mal accoutrées, parlant yiddish. On ne les aimait pas. Dans un journal de l'Organisation des femmes juives on parlait d'eux ainsi en 1931: «La femme juive occidentale est lassée de ces perpétuels appels au secours de juifs de l'est». Cette façade conventionnelle perdit sa belle allure sous les brimades quotidiennes, les dos tournés, les refus dans les magasins, les pleurs, les désarrois d'enfants revenant de l'école, surtout ceux de petites filles qui ne comprenaient pas pourquoi la copine d'hier, aussi sage qu'elles, à présent leur battait froid. Les gamins, eux, au moins ils se tapaient dessus depuis toujours et l'occasion, aryen ou pas aryen, n'était qu'une occasion de plus.

Les femmes pressèrent les hommes de partir. Par leur éducation, elles se sentaient prêtes à l'exil, fortes d'innombrables savoir-faire. Les hommes résistaient. Des groupes de femmes organisèrent des stages pratiques utiles pour l'émigration: pour les femmes, soins médicaux, langues, secrétariat; pour les hommes, cordonnerie, menuiserie etc... Bien des familles heureusement s'exilèrent. Beaucoup trop peu. Et Claudia Koonz suggère qu'il y a encore tout un travail à mener pour comprendre cette tragique confrontation entre hommes et femmes.

Quelques réflexions pour conclure.

Un travail si riche suggère tant de réflexions qu'il faut choisir. J'ai choisi. En juillet 1989, une critique du journal *Le Monde* rangeait Claudia Koonz parmi les anciennes féministes et lui prêtait ce propos: «Il existe aujourd'hui encore en Allemagne des féministes qui veulent voir les femmes nazies comme des victimes. C'est trop facile». Il est vrai qu'au début de son livre, elle se déclare choquée d'avoir vu, dans la vitrine d'une librairie féministe à Berlin, les *Mémoires de la Klink*, elle toujours vivante. Sans vouloir polémiquer, ne peut-on s'étonner de sa réaction? N'a-t-elle pas voulu aller aux sources de l'histoire des femmes nazies, pour comprendre; insatisfaite des interprétations de seconde main? Or pour comprendre, il faut tout prendre, y compris ce qui se trouve dans les vitrines. Mais plus important, me semble-t-il, c'est la volonté de cette journaliste de dénigrer le féminisme, de le présenter comme révolu et d'un autre âge. Décidément, femmes de la BDF des années 20, femmes du *Monde* des années 80, toujours le même combat.

Or, de la lecture conjointe de Rita Thalmann et de Claudia Koonz, se dégagent des évidences contraires:

Si les associations de femmes se démentent aussi lamentablement, c'est parce qu'elles s'étaient privées de toutes les controverses posées par le féminisme jusqu'à la première guerre mondiale. Elles avaient tué en elles, en tant que femmes, toutes les possibilités de comprendre et de lutter. Ayant éliminé ces ferments vitaux, elles se sont recroquevillées sur des idées pesantes, celle par exemple de la fameuse sphère féminine, bêtement confondue avec une pseudo-nature qui n'était rien de plus que le lourd héritage de toutes leurs servitudes. Expertes, compétentes, avisées, organisées, leurs qualités furent bien utilisées pour mettre en place l'état nazi. Mais, non pensantes et fières de l'être, («nous en avons assez de penser», gémissait une protestante en 1931, «nous voulons agir»), elles n'ont pas compris la volonté implacable des nazis de les réduire au statut d'instruments biologiques au service d'un ordre fait de tous les désordres. Aussi, comment ne pas souscrire à cette parole de Claudia Koonz, qu'elle soit encore ou non féministe: «La décision de résister repose sur la compréhension et la conscience de l'injustice».

Françoise Hecq

*1) Il est regrettable que Claudia Koonz ne cite qu'évasivement Rita Thalmann qui, avec son livre *Etre femme sous le IIIème Reich*, publié en 1981, fut pourtant une pionnière dans cette voie.*

# Les Femmes de l'immigration

Tribune Immigrée

Numéro spécial n°30-31 - Juin-septembre 1989 - 122 pages.

Éditée par l'IDI (Information-Diffusion-Immigrés), 15 rue du Méridien, 1030 Bruxelles

Le dernier numéro de la Tribune Immigrée concerne les femmes de l'immigration, principalement celles des pays maghrébins. C'est un numéro remarquable qui nous parle avec force, nuances et émotion de la vie des femmes immigrées dans notre pays, de leur intégration, de l'accueil de la population, de leur place en mutation dans la famille, la société, leurs rapports avec les hommes, les enfants. Résumer cet important ouvrage est une tâche bien difficile, aussi mon ambition se bornera-t-elle à tenter de vous tenter de le lire parce que nous sommes toutes, tous concerné(e)s par le contenu de ce dossier.

Et si cet ouvrage est indispensable à celles, ceux qui ont des contacts nombreux et privilégiés avec les femmes immigrées, les enseignant(e)s, les assistantes sociales, ceux, celles qui travaillent dans les centres d'orientation professionnelle, de planning familial, je crois, et j'espère ne pas être maternaliste en disant cela, que ce sont les femmes immigrées qui en retireront le profit le plus immédiat, surtout si elles ont l'occasion d'en faire une lecture et une analyse collectives. Ainsi, la dualité qu'elles vivent, prises entre leur culture d'origine et la modernité occidentale est, à plusieurs reprises et par plusieurs auteurs, particulièrement bien analysée:

«Dans les pays européens, les femmes des communautés musulmanes constituent le groupe social le plus confronté au changement et en même temps celui qui fait l'objet de la surveillance la plus rigoureuse au nom même de la défense de l'identité culturelle. C'est chez elles que la confrontation entre l'Islam et l'Occident est ressentie avec le plus de force. C'est en elles exactement que se jouent les contradictions des deux modèles culturels, que le modèle culturel islamique est «travaillé» par la modernité européenne» (1)

et

«Nous sommes la charnière entre deux mentalités, deux conceptions qui ne pouvaient se mêler. Dans la réalité, nous sentions le déséquilibre produit par le refus de considérer l'existence de cette part en nous. Notre besoin de survie a joué. Nous ne sommes plus les dépositaires de la tradition figée, close, si lourde à porter. Nous sommes parvenues à un dosage idéal de deux cultures qui ne s'affrontent plus en nous, mais forment un tout transmis-

sible et vivable pour nos enfants. Ce résultat découle de la prise de conscience d'abord de notre différence et ensuite de notre modernité acquise durant les nombreuses années où nous avons vécu dans ce pays. (2)

## Un stéréotype peut en cacher un autre.

Ouardia Derriche (3) n'est pas aussi optimiste et son analyse est cinglante, davantage encore en ce qui concerne l'attitude de la société d'accueil que celle des hommes de la société d'origine. Elle pêche parfois par un manque de connaissances des règles, notamment de la sécurité sociale en Belgique: «La société qui les a accueillies attendait apparemment qu'elles y restent car elle ne leur a reconnu aucun droit propre et les seuls dont elles pouvaient se prévaloir (sécurité sociale notamment) dérivait de ceux accordés à leur époux.» Il aurait été plus exact d'ajouter: quand il s'agit de femmes au foyer parce que les travailleuses déclarées (évidemment, il ne faut pas oublier que les femmes maghrébines et surtout celles de la première génération sont souvent obligées de travailler au noir car elles ne trouvent pas un autre emploi) quelle que soit leur nationalité ont, du fait de leur emploi, une sécurité sociale propre et les autres, quelle que soit leur nationalité ont des droits dérivés de l'emploi de leur conjoint. Nous avons déjà, dans plusieurs numéros de Chronique et dans nos Cahiers sur la sécurité sociale, analysé cette situation et démontré combien elle était dangereuse pour ces femmes, surtout en cas de séparation ou de divorce. J'invite Ouardia à nous lire.

Concernant les stéréotypes sur les femmes, qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs, je pense, contrairement à Ouardia, qu'ils ne «résistent» pas «à tous les démentis cinglants que la société leur inflige» et que, même s'ils ont la vie dure, ils sont bien malades et meurent doucement de vieillesse et de bêtise. Sinon la lutte féministe aurait été bien inutile, ce que je ne crois pas et le titre même de son article: «en finir avec les stéréotypes: un combat nécessaire» ne serait qu'un voeu pieux.

Mais il est vrai que trop souvent «l'image de femmes soumises, entièrement dépendantes de leurs époux et incapables de prendre en charge, généralement, quoi que ce

soit et à plus forte raison se prendre en charge elles-mêmes...colle à la peau des femmes maghrébines qui ne rencontrent autour d'elles et à leur égard que condescendance ou mépris, tant de leur société d'origine que de la société d'accueil, il faut bien le dire.» (3) Mais cette image n'est-elle pas, elle aussi, en mutation avec l'intégration des femmes de la deuxième génération?

Enfin, même si je n'y adhère pas tellement et que je pense que Ouardia devrait avoir un regard féministe critique sur le pouvoir patriarcal de sa communauté, j'aime beaucoup son regard fier sur les femmes de la première génération: «Pour terminer, un dernier mot sur les femmes dites de la première génération. Présentées comme un modèle de soumission, s'il y a au moins une contrainte à laquelle elles ne se sont jamais pliées, c'est bien aux normes de la société d'accueil (individualisme, compétition, séduction à tout prix et même au prix de sa santé et de son équilibre) et, compte tenu du lot de la plupart d'entre elles, on doit bien leur reconnaître une forme d'équilibre et de santé mentale dont on ne peut que souhaiter à nous, leurs filles, d'hériter en bonne part.»

#### Sexualité, «tête froide et coeur gros»

Asma, Chafita et Aïcha ont accepté de répondre aux questions de Leïla Houari (4) sur la sexualité. Ces

femmes ont entre 26 et 31 ans, toutes trois sont célibataires.

L'une «assume complètement sa vie à ce niveau-là», mais reconnaît «qu'il y a toujours un sentiment de culpabilité que je n'arrive pas à éliminer, surtout avant chaque rapport».

L'autre avoue à sa mère que, si elle est encore vierge «ce n'était pas pour lui faire plaisir, mais (que) j'avais un blocage à ce niveau-là parce que j'avais essayé avec plusieurs garçons».

La troisième a également un blocage, mais construit volontairement: «J'ai été tellement imprégnée par le discours (une fille qui sort ne peut pas rester vierge) que je me suis dit: je peux très bien sortir et rester vierge, et c'est ce que j'ai fait...Par la suite, cela a été renforcé par le discours phallocrate des garçons marocains que je rencontrais lors de mes sorties...»

Toutes trois affirment que pour les garçons marocains la femme idéale, celle qu'on épouse, est vierge: «ils n'acceptent pas le passé sexuel chez une fille; c'est comme si eux étaient remis en question»... En tout cas, dit Asma, ils ne l'acceptent pas d'une fille marocaine: «Ces mêmes garçons pourraient très bien se marier avec une belge qui aurait un itinéraire similaire au mien, mais pas avec moi parce que je suis marocaine».

«Je voulais, dit Leïla, parler avec elles de sexualité et c'est la virginité qui a été au centre de notre conversation.» C'est ce que confirme Salima Nacer, psychologue et animatrice au Centre de planning familial de la rue Josaphat, interrogée, elle aussi, par Leïla Houari: les filles qui viennent chercher la pilule sont rares, ce qui les préoccupe, c'est la virginité, et même mariées, les femmes ne parlent pas de plaisir. «De toute façon, dit-elle, la sexualité n'est pas, en général, quelque chose dont on parle spontanément et c'est valable pour la plupart des gens.»

Ce qui m'a frappée, c'est qu'aucune des trois



femmes n'a parlé de relations sexuelles qu'elles pourraient avoir avec des garçons d'une autre nationalité, des belges par exemple. L'interdit, pour les filles, de lier des relations hors de la communauté est-il inscrit d'une manière plus prégnante encore dans leur corps que l'obligation de la virginité avant le mariage? La question n'a pas été posée et de toute façon la réponse de trois femmes n'aurait pas suffi pour définir un comportement général.

### Contraception et démographie

L. Ferrant (5), médecin de famille, nous prévient: «à part quelques articles, quelques mémoires de fin d'études et une brochure élaborée par le Planning Josaphat en 1981, nous ne disposons malheureusement pour la Belgique d'aucune étude exhaustive récente faisant le tour de la question.» On constate cependant que le taux de fécondité est nettement à la baisse, que les femmes de la deuxième génération veulent moins d'enfants (deux - trois) alors que leurs parents en voulaient cinq ou six.

«Cette baisse de fécondité découle de l'intégration de la femme dans le système socio-culturel d'accueil, surtout par l'activité professionnelle entraînant un recul de l'âge au mariage, avec pour corollaire une augmentation de l'âge moyen de la femme au premier accouchement.»

Pourtant, la planification familiale ne se fait pas sans difficulté; les femmes sont divisées entre le respect des valeurs traditionnelles et l'ambition d'une vie différente, plus à l'occidentale:

«Souvent elles ont très vite un ou deux enfants, comme pour faire la preuve de leur fertilité, et s'assurer un statut dans la famille et dans la société issue de l'immigration... Ensuite seulement, elles peuvent se situer en opposition avec elle, et s'autoriser la recherche d'un épanouissement personnel en dehors de la famille. Elles utilisent alors des moyens contraceptifs pour limiter et espacer les naissances. Elles connaissent en général les différentes méthodes et emploient surtout en alternance, la pilule et le stérilet. Cependant, elles assument souvent mal leur dé-

cision, exprimant ainsi leur déchirement, leur difficulté à se construire une identité en l'absence d'images féminines de référence: l'image maternelle s'estompe et celle de la femme occidentale est trop différente, trop chargée négativement.»

### Sur les chemins du savoir

De fortes accusations pèsent sur les centres PMS et les enseignant(e)s quant à l'orientation professionnelle des filles immigrées. Je reprends dans le texte de Colette De Troy (6) deux expériences:

«De toutes façons, pour mes professeurs, il était inutile de me faire continuer mes études puisque mes parents voulaient sans doute me marier tôt. Ils pensaient qu'il valait mieux m'orienter en professionnelle, dans des sections qui pourraient me servir dans mon futur ménage. Evidemment, plus rien dans cette section ne me motivait et j'ai vite abandonné l'école pour trouver du travail.»

«A la fin de mes études primaires, la psychologue du PMS et les institutrices m'ont conseillé de faire la coiffure: j'étais douée pour les travaux pratiques, paraît-il, et cela m'irait très bien. Mais je n'avais aucune envie de tripoter des cheveux, au contraire, j'en avais horreur! J'ai dû me battre pour aller dans l'enseignement général. Heureusement que mes parents eux aussi m'appuyaient...»

Et Colette De Troy d'insister:

«Le poids des stéréotypes pèse lourd sur l'avenir des jeunes issus de l'immigration. On l'a souvent dit mais





peu de mesures sont prises pour tenter de faire évoluer la situation. Pour quelques professeurs convaincus (et il y en a) combien d'autres, mais aussi des psychologues, des assistants sociaux, ne se laissent-ils pas guider par leurs idées toutes faites sur la culture et le mode de vie des parents de leurs élèves, entraînant ainsi des orientations inadaptées.»

Des recherches faites à l'Université des Femmes publiées dans la *Chronique Féministe*: «Les filles à l'école, ça vous est égal?» et la brochure: «Le sexisme caché à l'école» indiquent la tendance à conduire les filles dans des filières professionnelles trop étroites. Pour les filles d'immigrés, c'est encore pire, plus lourd, plus lent à faire bouger. Et pourtant, ça bouge, écrit Leïla Houari (7):

«Il faut dire que l'intégration se fait plus facilement par les femmes parce qu'elles n'ont pas envie de reproduire le schéma familial des parents, donc elles se battent pour vivre autrement. Elles savent que pour s'en sortir, il faut qu'elles étudient. Elles sont serrées par leur famille, elles tombent moins facilement dans la délinquance que les garçons. Et elles savent que la seule issue c'est réussir, un diplôme, un métier et qu'après elles pourront subvenir à leurs besoins, être autonomes. En général, c'est elles qui s'en sortent le mieux...»

#### Les unes avec les autres...

Les associations pour femmes immigrées sont nées vers 1975 à l'initiative de Belges. Leur but initial était de sortir les femmes immigrées, venues le plus souvent dans

le cadre du regroupement familial, de leur isolement et de leur donner les moyens (surtout la langue) pour s'intégrer dans leur nouvel environnement. Aujourd'hui, l'animation de ces associations est multiculturelle: «les femmes immigrées participent elles-mêmes à l'organisation de l'association». (8)

Le fait que ces associations soient non mixtes répond aux exigences de la culture des femmes immigrées: «Pour la majorité des femmes musulmanes en effet, la séparation

stricte entre le monde des hommes et celui des femmes reste une condition de leur participation... Cela ne rassure pas seulement frère, mari et père mais la majorité des femmes, même celles pour qui la non-mixité ne poserait pas un problème, aiment parfois se retrouver dans un espace de rencontre et de liberté qui leur soit propre.»

Les activités diverses (cours de français, de couture, mais aussi de permis de conduire, de gymnastique, de gestion commerciale...) vont permettre aux femmes «d'élargir leur vie sociale, leur expression, leur information... et renforcer la position des femmes non seulement dans la société d'accueil mais également dans leur propre culture et de considérer ainsi le lien entre les deux.»

A fréquenter ces associations, les femmes «changent par rapport à leur travail dans la maison, à leur mari, à leurs enfants... Des réseaux d'amitié et de solidarité se créent... Elles ont aussi la volonté de comprendre l'extérieur, ce qui n'était pas évident auparavant.»

Si les associations ont chacune leur spécificité que Françoise Claude et Monique Reynaerts (8) nous décrivent et dont nous vous donnons la liste (9), la plupart réservent un espace particulier aux jeunes filles: formation, remise à niveau, groupes de réflexion: «certaines de ces jeunes filles sont confrontées à un conflit culturel important.»

Ces associations fonctionnent si bien « qu'elles sont obligées de refuser des inscriptions en début d'année faute d'espace et de personnel.» Enfin, signalons aussi que de

plus en plus de femmes non immigrées participent aux activités.

### Incomplet

Il faudrait, pour être complète, présenter les articles concernant le marché de l'emploi des femmes immigrées, la situation en France, au Maroc, le féminisme et le nationalisme dans les pays arabes, les beaux textes sur l'écriture, la magie... Je n'ai, pour excuse de m'arrêter ici, que ma prétention du départ: vous mettre la lecture à la bouche... J'espère y avoir quelque peu réussi. Mais je ne peux cependant résister au bonheur de voir imprimer dans nos pages le beau texte de Leïla Houari, «Les mains de Khadouj».

Moi, je vous quitterai sur un extrait de l'article de Françoise Van Kol, animatrice à l'association Dar el Amal (peut-être y a-t-il de ma part quelque masochisme car elle nous met quelque peu à mal, nous les féministes...) parce que ce qu'elle dit à propos de sa pratique d'animatrice dans l'apprentissage du français me semble tellement pertinent (10):

«Que faut-il faire pour que notre pratique nous satisfasse? Que nous y trouvions du plaisir, c'est-à-dire les femmes et nous. La pédale du plaisir est importante pour l'évolution du groupe, et aussi pour appuyer et relayer les motivations plus concrètes des femmes... Jouer, utiliser son corps au cours, ouvrir d'autres accès à la langue que la répétition statique, c'est aussi donner de nouveaux moyens d'apprentissage, de présence et d'affirmation de soi dans le groupe. Avec en prime, des rires et une certaine solidarité qui naît entre femmes.»

Fanny Filosof

1. Catherine Delcroix, docteur en sciences politiques: «L'Islam, les femmes et la laïcité»

2. Touria Z.: «Une génération charnière»

3. Ouardia Derriche: «En finir avec les stéréotypes: un combat nécessaire»

4. Leïla Houari, écrivaine: «Sexualité, elles en parlent...»

5. L. Ferrant, médecin de famille: «Les immigrées marocaines face à la contraception»

6. Colette De Troy: «Femmes d'ailleurs, femmes au travail,...»

7. Leïla Houari: «'89 pour l'égalité des droits de tous et de...toutes»

8. Françoise Claude (CSCI) et Monique Reynaerts "Les associations pour femmes immigrées»

9. Liste des adresses des associations:

Dar et Amal rue de Ribaucourt 51 - 1080 Bruxelles  
02/428.54.44

Le Caria rue Haute 119 - 1000 Bruxelles 02/411.02.12

Le Cactus av. Clémenceau 92 - 1070 Bruxelles  
02/520.14.50

Vie Féminine (Mouvement Chrétien d'Action  
Culturelle et Sociale) rue de la Poste 111 - 1210 Bruxelles  
02/217.29.52

Le Centre pour Jeunes Filles Immigrées  
rue Houzeau de Lahaie 39 - Molenbeek

Le Nadi rue du Danemark 19 - 1060 Bruxelles 02/537.93.65

Centre Familial Belgo-Immigré rue de l'Eglise 59 -  
1060 Bruxelles 02/537.28.00

Apprendre et se parler rue des Riches-Clares 41  
1000 Bruxelles 02/513.61.37

La Voix des Femmes rue de l'Alliance 18 - 1030 Bruxelles  
02/230.27.15

Le Gaffi rue de la Fraternité 7 - 1210 Bruxelles  
02/219.62.82

10. Françoise Van Kol: «Femmes immigrées: regards et pratiques au cours de français», p. 43.

## Les mains de Khadouj

Leïla Houari

*Leïla Houari, écrivaine et journaliste marocaine habitant à Bruxelles a rencontré Khadouj dans un foyer de Charleroi où se retrouvent des femmes venues de tous les horizons. «Khadouj, dit-elle, devait avoir l'âge de ma mère et cela m'émeut encore plus». Elle a décidé de la revoir et lui a demandé de raconter sa vie.*

«Monsieur, Madame, je m'appelle Khadouj et j'ai cinquante ans. Je ne sais pas lire, je ne sais pas écrire. Il y a quelques mois j'ai commencé à apprendre à l'école du foyer. Je comprends les images et je connais le langage des yeux et du cœur. Je viens d'un petit village du Sud marocain, le berbère est ma langue maternelle. Travailler ne me fait pas peur car la terre qui m'a vue naître s'est très tôt imbibée de ma sueur.

Très jeune, je fus mariée à un jeune cousin que je devais quitter au bout de quatre mois. C'est dans la grande ville de Casablanca que je rencontrai mon second mari. Ce fut un mariage d'amour.

En 1967, mon mari voulut tenter sa chance en Europe. Nous n'étions pas des gens très riches, autant dire que nous étions très pauvres. A cette époque, l'Europe était

appelée «le pays où l'argent se ramasse à la pelle». Nous sommes venus à Charleroi où il a travaillé pendant quinze ans comme mineur.

Au début, je voulais retourner dans mon pays, à cause de l'isolement, du contact difficile avec les gens surtout quand on ne parle pas la langue. Mais avec le temps et la patience on apprend.

Ce n'était pas facile mais nous vivions tranquillement; mon mari rentrait tous les soirs mort de fatigue. Deux mains, même très robustes, ce n'est finalement que de la chair humaine.

J'avais à ce moment-là quatre enfants dont je devais assumer l'éducation toute seule. Comme je vous l'ai dit, mon mari était trop fatigué par son travail pour s'occuper de moi ou des enfants. C'est à l'adolescence de mes enfants que petit à petit les problèmes ont commencé à surgir.

Mon mari ne voyait pas que ses enfants étaient en train de grandir. Il me disait sans cesse: «Tes enfants me regardent dans les yeux quand je leur parle, tu ne leur a pas appris à me respecter!». Par la suite ça n'a pas cessé de s'aggraver, pourtant nous commençons à vivre plus confortablement et je m'habituais à la ville.

Plus le temps passait, plus mon mari se reposait entièrement sur moi pour les tâches extérieures. Khadouj s'occupe des courses, Khadouj résout comme elle peut les problèmes de ses enfants, Khadouj emmène les enfants chez le docteur, Khadouj doit se débrouiller pour tout parce que son mari n'a plus de courage pour ça. Mais ce n'est pas grave, j'ai toujours le bon moral. Monsieur, Madame c'est gentil d'écouter l'histoire de Khadouj. Attendez! Je n'ai pas fini.

Je dois vous dire aussi que trois autres enfants devaient naître à Charleroi ce qui m'en faisait sept à élever.

Mon mari me disait: «Tu n'as que ça à faire et tu ne le fais pas bien». C'est difficile d'expliquer à quelqu'un de très fatigué par son travail et je crois aussi très fatigué dans la tête. Je baissais les yeux pour le calmer et je retournais m'occuper de la maison. Je dois dire que j'aimais beaucoup mon mari et je me disais que peut-être cela s'arrangerait avec un peu de patience.

Mais rien ne s'arrangea et je sentais venir une période aussi noire que le charbon qui nous réchauffait.

Mon mari déprimait complètement et vint le jour où il a fallu que je trouve absolument un travail car mon mari

était dans un tel état à cause des enfants qu'il aurait été capable de tout. Il se sentait trop faible face aux problèmes qui le dépassaient complètement, il n'avait plus qu'une seule idée en tête, rentrer au Maroc et ramener tout le monde. Mais ça, c'était devenu impossible. Je l'aurais fait vingt ans auparavant mais plus maintenant.

En 1980, je commençai à frotter pour les autres mais il n'y a pas de honte à cela et puis Khadouj elle n'a pas l'instruction dans sa tête, elle ne peut qu'offrir la force de ses bras. Quand je réfléchis, mon histoire n'est pas très amusante mais j'aime beaucoup la raconter.

Mon mari a fini par partir après avoir essayé de toutes les manières possibles de me faire rentrer au Maroc et il a bien failli réussir. L'année dernière, j'ai perdu un fils de vingt-trois ans. Il est né ici, en Belgique. Perdre un enfant de cet âge... c'est difficile de vous expliquer le chagrin, mais vous pouvez comprendre sans explication... Il était très jeune, très sensible et trop fragile. Il s'est condamné lui-même pour les bêtises qu'il a faites... ce n'était pas un méchant garçon.

Aujourd'hui je vis sans mari. Il s'est remarié et il vit au Maroc. Moi, je vis entourée par mes six enfants. Je travaille toujours parce qu'il le faut, il y a encore les trois plus jeunes à élever.

J'apprends à lire et écrire parce que c'est très important. Une fois par mois je participe à la fête qui se tient au foyer des femmes dans lequel j'ai rencontré cette jeune Marocaine à qui j'ai raconté mon histoire comme je le fais en ce moment avec vous...

Ma vie ça pourrait faire un gros livre mais je ne crois pas que cela intéresse les gens, l'histoire d'une femme comme moi qui n'a pas l'instruction dans la tête.

Monsieur, Madame, merci beaucoup».

C'est avec beaucoup d'émotion que je me permets d'enchaîner après Khadouj.

Comment rendre les propos, le vécu souvent très riche d'une femme ou d'une autre. Ce n'est pas facile. Et je dois vous avouer que cette fois les mains de Khadouj m'ont sérieusement aidée.

*Cet article est extrait de la Tribune Immigrée: «Femmes de l'immigration» page 32.*

La bibliothèque est accessible à toutes et à tous sans condition préalable (financière ou autre). Elle offre une large gamme de documents sur le féminisme, la condition féminine et féministe. Vous pourrez y consulter les ouvrages de références, les revues féministes d'ici et d'ailleurs, des dossiers thématiques, etc.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 10 à 17 heures et sur rendez-vous.

Dans chaque numéro de CHRONIQUE FÉMINISTE sont reprises toutes les nouveautés reçues en service de presse (SP) ou achetées par l'Université des Femmes (Acq.).

## MEDIAS

- Boxed in : women and television, Helen BAEHR et Gillian DYER, Pandora Press, 1987, 233 p., (Popular Cultur), *Acq.*

## PSYCHOLOGIE - PSYCHANALYSE

- The social identity of women, Suzanne SKEVINGTON et Deborah BAKER, Sage publications, 1989, 210 p., *Acq.*
- Familles et toxicomanies : une approche systémique, Pierre et Sylvie ANGEL, éd. Universitaires, 1989, 137 p., (coll. "Adolescences"), *SP.*

## RELIGIONS

- Brèves histoires des femmes chrétiennes, Suzanne TUNC, éd. du Cerf, 1989, 296 p., (coll. Parole présente), *SP.*
- Femmes et religieuses au XIX<sup>e</sup> siècle : le féminisme «en religion», Yvonne TURIN, éd. Nouvelle Cité, 1989, 333 p., (coll. Historiques), *SP.*
- Le judaïsme au féminin, Janine GDALIA et Annie GOLDMANN, éd. Balland, 1989, 303 p., *Acq.*

## SOCIOLOGIE - POLITIQUE - ECONOMIE

- Les femmes dans les statistiques : fiche économique, INBEL, 1989, 86 p., *Acq.*
- L'inégalité sociale et les mécanismes du pouvoir, ouvrage établi sous la direction de Ginette DUSSAULT et Victor PICHE, Presses de l'Université du Québec, 1985, 276 p., (coll. Etudes d'économie politique), *Acq.*
- La fin du mariage? Jeunes couples des années 80, Françoise BATTAGLIOLA, Syros/Alternatives, 1988, 142 p., (coll. Alternatives sociales n° 3), *Acq.*
- Of Woman Born : Motherhood as Experience and Institution, Adrienne RICH, Virago Press, 1986, 318 p., *Acq.*
- L'émergence d'une culture au féminin, ouvrage établi sous la dir. de Marisa ZAVALLONI, éd. Saint-Martin, 1987, 178 p., (coll. Femmes), *Acq.*
- Taking our time : feminist perspectives on temporality, Frieda JOHLES FORMAN et Caoran SOWTON, Pergamon Press, 1989, 209 p., (The Athene Series), *Acq.*
- Les femmes et la modernité, éd. Peuples méditerranéens, 1988, 349 p., (Peuples méditerranéens n° 44-45), *SP.*
- Femmes de l'immigration, éd. Information-Diffusion-Immigrés [I.D.I.], 1989, 122 P., (Tribune Immigrée n° 30-31), *Acq.*

## VIOLENCES - PROSTITUTION - DELINQUANCE ...

- A vindication of the Rights of Whores, Gail PHETERSON, The Seal Press, 1989, 293 p., *Acq.*
- Violence sexuelle, inceste et famille, ouvrage collectif établi sous la dir. d'Edith GOLDETER-MERINFELD, éd. Privat, 1989, [198] p., (Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux n° 10), *Acq.*
- Femmes et prison, Monique HAMELIN, éd. du Méridien, 1989, 270 p., *Acq.*

- La criminalité des femmes, ouvrage collectif, éd. Eres, 1989, 135 p., (coll. Questions actuelles de criminologie), *SP*.

## FEMINISME

- Feminism and the contradictions of oppression, Caroline RAMAZANOGLU, Routledge, 1989, 218 p., (Social Science Paperbacks), *Acq.*
- Chronique d'une passion : Le Mouvement de Libération des Femmes à Lyon, CENTRE LYONNAIS D'ETUDES FEMINISTES, éd. L'Harmattan, 1989, 271 p., (coll. Logiques sociales), *SP*.
- Feminist perspectives on peace and peace education, Birgit BROCK-UTNE, Pergamon Press, 1989, 199 p., (The Athene Series), *SP*.
- Femmes, culture et politique, Angela DAVIS, Messidor/Ed. sociales, 1989, 241 p., *SP*.

## TRAVAIL PROFESSIONNEL

- Femmes et emploi : le défi de l'égalité, Hélène DAVID, Presses de l'Université de Québec, 1986, 477 p., *Acq.*
- Au labeur des dames : métiers masculins, emplois féminins, Margaret MARUANI, Chantal NICOLE-DRANCOURT, éd. Syros/Alternatives, 1989, 191 p., *SP*.
- Les plans d'égalité professionnelle. Etude-bilan 1983-1988, ouvrage établi sous la coordination de Ghislaine DONIOL-SHAW ET Annie JUNTER-LOISEAU, La Documentation Française, 1989, 127 p., (coll. Droits des femmes), *SP*.
- La journée d'information actions positives dans des entreprises privées en Belgique, Bruxelles, Hôtel Hilton, 18 octobre 1989, Secrétariat d'Etat à l'Emancipation sociale M. Smet, document de travail, [pag. multiple]

## DROIT - LEGISLATION SOCIALE

- La problématique socio-économique des créances alimentaires en Belgique, étude réalisée sous la dir. de Bernadette BAWIN et J. VAN HOUTTE, Cabinet du Secrétariat d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation Sociale, [pag. multiple], *Acq.*
- Famille et marché du travail. Dossier n° 2 : Législations belge et étrangères en faveur de la famille, Els DE COCK, Jozef REMY et Marie-Paule URBAIN, Ministère de l'Emploi et du Travail, 1989, 76 p.
- Rapports et activités de la Commission des droits de la femme : juillet 1984 à septembre 1989, Commission des droits de la femme, Parlement Européen, 1989, 13 p., (doc. FR/CM/73532.CHC)

## EDUCATION - ENSEIGNEMENT

- La mixité dans l'enseignement secondaire : un faux-semblant, Nicole MOSCONI, P.U.F., 1989, 281 p., (coll. Pédagogie d'aujourd'hui), *Acq.*
- Rapport sur l'égalité des chances des jeunes filles et des garçons dans l'enseignement secondaire : document de travail des Services de la Commission, Commission des Communautés Européennes, 55 p., *Acq.*
- Etude de la sensibilité des jeunes Wallons à certains aspects de la politique régionale, Institut des Sciences Sociales Appliquées [ISSAP] et Groupe de Sociologie Wallonne [GSW] de l'Université Catholique de Louvain, Ministère de l'Aménagement du territoire, de la recherche, des technologies et des relations extérieures, 1989, 90 p. [annexes].
- Donne e scuola, L. BATTISTONI, M. CAVAGNERA, L. ERLICHER [et al.], Centro Innovazione Sperimentazione educativa Milano. Osservatorio donne istruzione, 1989, 120 p.
- Gender and the politics of schooling, Madeleine ARNOT et Gaby WEINER, Unwin Hyman/The Open University Press, 1987, 395 p., (Education/Women's Studies), *Acq.*
- Within school walls : the role of discipline, sexuality and the curriculum, AnnMarie WOLPE, Routledge, 1988, 295 p., *Acq.*
- Les filles et l'enseignement professionnel : contribution à l'analyse des déterminants de l'orientation des filles dans l'enseignement professionnel, mémoire présenté par Philippe SOUTMANS, U.C.L./FOPA, 1987, 193 p.
- Réseau des modes de garde d'enfants de la Commission des Communautés Européennes : rapport annuel, avril 1988 à mars 1989, établi par Peter MOSS, C.E.E., 1989, 20 p., (doc. V/1308/89-FR)
- L'organisation d'une journée d'un enfant de 4 à 6 ans : enquête dans la région liégeoise, étude réalisée par M. CRAHAY, A. DELHAXHE, G. HINDRYCKX, V. PIELTAIN, Université de Liège-Service de Pédagogie

expérimentale, [1989], 29 p.

- Qui prend soin des enfants de l'Europe? Compte-rendu du réseau des modes de garde d'enfants, Angela PHILIPS et Peter MOSS, Office des publications officielles des C.E., 1989, 100 p., (CB-55-89-738-FR-C)

## ETHNOLOGIE

- Nourritures, numéro réalisé sous la dir. de Fabrice PIAULT, éd. Autrement, 1989, 207 p., (coll. Autrement n° 108 - série Mutations), *SP*.
- Face à face : histoires de visages, François FLAHAULT, éd. Plon, 1989, 199 p., *SP*.

## SANTE - SEXUALITE

- Daughters who care : daughters caring for mothers at home, Jane LEWIS et Barbara MEREDITH, Routledge, 1988, 194 p., (Social Science Paperbacks), *SP*.
- Protoféminité & développement sexuel : essai sur l'ontogénèse sexuelle et ses vicissitudes, Claude CREPAULT, Presses de l'Université du Québec, 1986, 183 p., *Acq.*
- La sexualité, Société d'Éditions Scientifiques, 1989, [70] p., (La Recherche vol. 20 n° 213), numéro spécial, *Acq.*

## PLANNING FAMILIAL - N.T.R.

- L'enfant de l'incertain... Les grossesses non suivies, Fabiola HERREMANS, Ecole Ouvrière Supérieure, 1989, 118 p. [+ annexes], mémoire.
- Le corps paradoxal : regards de femmes sur la maternité, Anne QUIENART, éd. Saint-Martin, 1988, 249 p., *Acq.*
- Les nouveaux enfants : adoption et procréatique, Françoise LAROCHE, éd. Nouvelle Cité, 1989, 151 p., (coll. Vie des hommes), *SP*.
- La contraception, ouvrage collectif établi sous la dir. de David SERFATY, éd. Doin, 1986, 770 p., *SP*.
- Préservatif mode d'emploi, Jeanne THOMAS, éd. Marabout, 1989, 158 p., (Marabout Service n° 1614 - série Sexualité), *SP*.

## EXPRESSION ARTISITIQUE

- Marianne Berenhaut, numéro collectif, Françoise Henrion éd., 1989, 54 p., (Art en marge - bulletin n° 21), *Acq.*

## PHILOGIE - LITTERATURE

- Les champions des femmes : examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800, Marc ANGENOT, Presses de l'Université de Montréal, 1977, 193 p., *Acq.*
- The Writing or the Sex : or why you don't have to read women's writing to know it's no good, Dale SPENDER, Pergamon Press, 1989, 220 p., (The Athene Series), *Acq.*
- Rive de bronze, rive de perle, Olympia ALBERTI, Actes Sud, 1989, 420 p., *SP*.
- Le mal noir, Nina BERBEROVA, Actes Sud, 1989, 105 p., *SP*.
- t'Is al vrouwenwerk : refreinen van Anna Bijns, textes réunis par Herman PLEIJ, éd. Em. Querido, 1987, 132 p., *Acq.*
- Les pérégrines, Jeanne BOURIN, éd. François Bourin, 1989, 446 p., *SP*.
- La Montagne, Laurence CHAUVY, éd. de l'Aire, 1989, 61 p., *SP*.
- L'heure de Clarice Lispector, précédé de «Vivre l'orange», Hélène CIXOUS, des femmes, 1989, 168 p., *SP*.
- Théâtre, COLETTE, Fayard, 1989, 260 p., contient : Chéri; La vagabonde; La décapitée; L'enfant et les sortilèges, *SP*.
- White spirit, Paule CONSTANT, Gallimard, 1989, 213 p., *SP*.
- Ombre sultane, Assia DJEBAR, J.C. Lattès, 1987, 173 p., *SP*.
- Maria Morena, Felicie DUBOIS, Lieu Commun, 1989, 164 p., *SP*.
- Rosa Gallica, Colette FELLOUS, Gallimard, 1989, 147 p., *SP*.
- Nuit d'ambre, Sylvie GERMAIN, Gallimard, 1989, 430 p., (coll. Folio n° 2073), *SP*.
- Jours de colère, Sylvie GERMAIN, Gallimard, 1989, 268 p., *SP*.
- Elles sont terribles, Regis HAUSER, éd. Hermé, 1989, 213 p., *SP*.
- Rue du Roi doré, Michèle KAHN, Ramsay, 1989, 180 p., *SP*.

- Liens de famille : Contes et Nouvelles, Clarice LISPECTOR, des femmes, 1989, 215 p., *SP*.
- Rue de l'Odéon, Adrienne MONNIER, Albin Michel, 1989, 264 p., (coll. «Bibliothèque Albin Michel»), *SP*.
- Lettres françaises, Madame PALATINE, ouvrage présenté et annoté par Dirk VAN DER CRUYSSSE, Fayard, 1989, 825 p., *SP*.
- Une demoiselle comme il faut, Barbara PYM, éd. Christian Bourgois, 1989, 332 p., *SP*.
- Une saison d'avance : pièce en trois actes, Madeleine LAUDE, Groupe Femmes de Besançon, 1989, 149 p., *Acq.*
- Waugh en Abyssinie, Evelyn WAUGH, éd. Arléa, 1989, 251 p., (coll. L'Etrangère), *SP*.
- Mon beau navire, Anne WIAZEMSKY, Gallimard, 1989, 296 p., *SP*.

## HISTOIRE

- Répertoire des mémoires de licence et des thèses de doctorat présentées dans les départements d'histoire contemporaine des universités belges. Tome I : 1945-1975, Jean-Pierre HENDRICKX, éd. Nauwelaerts, 1986, 214 p., (Cahiers/Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine; 10), *Acq.*
- La civilisation des moeurs, Norbert ELIAS, Presses Pocket, 1989, 342 p., (coll. Agora n° 49), *SP*.
- Violences sexuelles, ouvrage présenté par Alain CORBIN, éd. Imago, 1989, 165 p., (coll. Mentalités), *SP*.
- La culture des apparences : une histoire du vêtement, XVIIe-XVIIIe siècle, Daniel ROCHE, Fayard, 1989, 549 p., *SP*.
- De la pucelle à la minette : les jeunes filles de l'âge classique à nos jours, Yvonne KNIBIEHLER, Marcel BERNOS, Elisabeth RAVOUX-RALLO [et al.], éd. Messidor, 1983, 261 p., (coll. La Passion de l'Histoire), *SP*.
- La femme à Vienne au temps de Freud, Célia BERTIN, Stock/Laurence Pernoud, 1989, 351 p., (coll. La femme au temps de ...), *SP*.
- L'amour sous Victoria : sexualité et classes populaire à Londres au XIXe siècle, Françoise BARRET-DUCROCQ, éd. Plon, 1989, 270 p., *SP*.
- Le travail des femmes et des enfants, Guy Lemaire éd., 1989, 48 p., (Les Cahiers de La Fonderie n° 7).
- Les bourgeoises du Nord, 1850-1914, Bonnie G. SMITH, éd. Perrin, 1989, 234 p., *Acq.*
- Lettres de prison, Rosa LUXEMBOURG, Berg International, 1989, 62 p., *SP*.
- Juifs d'Algérie : hier et aujourd'hui. Mémoires et identités, Joëlle ALLOUCHE-BENAYOUM et Doris BENSIMON, Privat, 1989, 290 p., (Bibliothèque historique Privat - série «Judaïcités»), *SP*.
- Naar Eva's beeld : de geschiedenis van de vrouw in de Europese cultuur, Fia DIETEREN, Els KLOEK et Antoinette VISSER, éd. Elsevier, 1987, 224 p., *Acq.*
- Le XXe siècle des femmes, Florence MONTREYNAUD, éd. Nathan, 1989, 731 p., *Acq.*
- Femmes dans la guerre, 1939-1945, Guylaine GUIDEZ, Librairie Académique Perrin, 1989, 346 p., (coll. Terre des femmes), *SP*.
- Femmes des années 80 : un siècle de condition féminine en Belgique (1889-1989), ouvrage établi sous la direction de Luc COURTOIS, Jean PIROTTE et Françoise ROSART, éd. Académia, 1989, 230 p., *Acq.*

## BIOGRAPHIES

- Olympe de Gouges, Olivier BLANC, Syros/Alternatives, 1989, 244 p., *SP*.
- Madame Honoré de Balzac, Jacques DELAYE, Librairie Académique Perrin, 1989, 260 p., *SP*.
- Judith Gautier, Joanna RICHARDSON, éd. Seghers, 1989, 320 p., *SP*.
- Mary Shelley : la mère de Frankenstein, Muriel SPARK, Fayard, 1989, 335 p., *SP*.
- Freud prénom Martha, Laurence PATON et Gisa LLOBREGAT, Renaudot & Cie, 1989, 301 p., 1989, *SP*.

**Officiel Belgique**

**Mme Miet Smet, Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation sociale** Rue de la Loi 56 - 1040 Bruxelles. Tél: 02/230.49.25

**Commission du Travail des Femmes** Ministère de l'Emploi & du Travail. Rue Belliard 53 - 1040 Bruxelles. Tél: 02/233.40.17 ou 16

**Commission Consultative de la Condition Féminine** Rue des Petits Carmes 14 - 1000 Bruxelles. Tél. 02/512.50.14

**Service pour la Promotion Culturelle, Professionnelle des Femmes** Ministère de la Communauté Française. Galerie Ravenstein 27 - 1000 Bruxelles. Tél. 02/513.94.40 ext. 299

**Officiel Europe**

**Bureau pour l'Emploi, l'Egalité des Femmes.** Commission des Communautés Européennes. Rue de la Loi 200 - 1040 Bruxelles. Tél. 02/235.11.11

**Service Information Femmes** D.G. de l'Information, Commission des Communautés Européennes. Rue de La Loi 200 - 1040 Bxl. Tél. 02/235.28.60 ou 78.76

**Comité Consultatif pour l'Egalité des Chances** c/o Bureau pour l'Emploi, l'Egalité des Femmes ou Commission du Travail des Femmes (cf. ci-dessus).

**Commission pour les Droits de la Femme** c/o M. Lenz. Parlement Européen. Rue Belliard 97 - 1040 Bxl. Tél. 02/234.21.11

**Coordination en Belgique**

**Conseil National des Femmes Belges** Rue de Florence 24 - 1050 Bruxelles. Tél. 02/538.03.04

*Communauté française*

**Comité de Liaison des Femmes** c/o H. Peemans-Poullet (Tél. privé: 02/733.48.80). Place Quetelet 1a - 1030 Bruxelles. Pas de téléphone.

**Bureau des Plaintes des Femmes** c/o Comité de Liaison des Femmes (cf. ci-dessus). Permanence le lundi: 13h30 à 16h30. Téléphoner aux heures de permanence: 02/219.28.02

*Communauté flamande*

**De Nationale Vrouwen Raad** Avenue Louise 183 - 1050 Bruxelles. Tél: 02/647.09.05

**Coordination en Europe**

**CEF (Coordination Européenne des Femmes)** Rue Stevin 38 - 1040 Bruxelles. Tél. 02/230.51.58

**Femmes et syndicats**

**Commission Femmes de la FGTB** c/o M. Hoens. Rue Haute 42 - 1000 Bruxelles. Tél. 02/511.80.67 ou 64.66

**Service Féminin de la CSC** c/o A.-F. Theunissen. Rue de la Loi 121 - 1040 Bruxelles. Tél. 02/233.34.11

**Mouvements Féminins**

**Femmes Prévoyantes Socialistes** Rue St-Jean 32 - 1000 Bruxelles. Tél. 02/515.04.01

**Vie Féminine** c/o A. Delcourt. Rue de la Poste 111 - 1210 Bruxelles. Tél: 02/217.29.52

**Parti Féministe Unifié** Avenue des Phalènes 35, bte 14 - 1050 Bruxelles. Tél.02/648.87.38

**Parti Féministe de Belgique** Avenue Louise 385, bte 9 - 1050 Bruxelles. Tél. 02/771.90.56

**Associations de Femmes**

**La Porte Ouverte** Rue Américaine 16 - 1050 Bruxelles. Tél. 02/537.67.61

**Centre Féminin d'Education Permanente** Place Quetelet 1a - 1030 Bruxelles. Tél. 02/219.28.02

**Changeons les livres** Rue Blanche 29 - 1050 Bruxelles. Tél. 02/538.67.61

**Centres de documentation**

**Université des Femmes** Place Quetelet 1a - 1030 Bruxelles. Tél. 02/219.61.07

**Le Lesbianaire** Rue H. Richir 1 - 1030 Bruxelles.

Tél. 02/215.99.38

**CREW** Rue Stevin 38 - 1040 Bruxelles. Tél: 02/230.51.58

**RoSa** Rue Gallait 78 - 1210 Bruxelles. Tél. 02/216.23.23

**Librairies**

**Artemys** Rue St-Jean, Galerie Bortier 8-10 - 1000 Bruxelles. Tél: 02/512.03.47

**Vrindts** Rue Croix de Fer 55 - 1000 Bruxelles. Tél. 512.84.15

**Dulle Griet** Tiensestraat 45 - 3000 Leuven. Tél. 016/23.41.23

**Revues**

**Chronique Féministe** Place Quetelet 1a - 1030 Bruxelles. Tél. 02/219.61.07

**CREW Reports** (voir Centres de documentation)

**Cahiers du GRIF** Rue Blanche 29 - 1060 Bruxelles.

Tél. 02/538.84.87

**Le Lesbianaire** (voir Centre de documentation)

**Femmes d'Europe** Commission des Communautés Européennes. Rue de la Loi 200 - 1040 Bruxelles. Tél. 02/235.11.11

**Schoppenvrouw** c/o K.Roggeman. HofTerSchriecklaan 19 - 2600 Berchem. Tél.. 03/218.81.57

**Etudes Femmes/Féministes**

**Université des Femmes** (v. Centre de documentation)

**Cahiers du GRIF** (v. Revues)

**Avortement Contraception**

**Fédération Belge pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle** Rue Lesbroussart 28 - 1050 Bruxelles. Tél. 02/641.93.71

**Gacehpa** (groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant des avortements) Rue Lesbroussart 28 - 1050 Bruxelles. Tél. 02/641.93.73  
Lundi et jeudi: 14 à 17h

**Comité pour la dépénalisation de l'avortement**

c/o M. Geudon. Rue A. Giron 23 - 1050 Bruxelles. Tél. 02/649.18.22

**Femmes battues**

**Bruxelles:** Rue Blanche 29 - 1060 Bruxelles. Tél 02/539.27.44

**Liège:** Rue Soeurs-de-Hasque - 4000 Liège. Tél: 041/23.42.85

**Arlon:** Rue de Diekirch 47 - 6700 Arlon. 063/21.46.82

**La Louvière:** Rue de Bouvy 9 - 7100 La Louvière

**Leuven Federatie Vrouwen tegen mishandeling.** Justus Lipsiusstraat 57 - 3000 Leuven. Tél: 061/23.36.61

**Namur:** Rue Notre-Dame 47 - 5000 Namur

**Fédération des Collectifs de Femmes Battues:** Rue Soeurs-de-Hasque - 4000 Liège. Tél: 041/23.42.85

**Maisons - cafés - accueil**

**Arlon "Maison des Femmes"** Rue de Diekirch 37 - 6700 Arlon. Tél: 063/22.76.82

**Bruxelles "Association Rue Blanche"** Rue Blanche 29 - 1050 Bruxelles. Tél: 02/538.47.73

**Bruxelles Infor Femmes** Rue de Brederode 29 - 1000 Bruxelles. Tél: 02/511.38.38

**Liège Infor-Femmes** Rue Trappé - 4000 Liège. Tél. 041/22.39.65

**Charleroi "Comme chez elles"** Bd d'Audent 7- 6000 Charleroi. Tél: 071/31.92.90

**La Louvière "La Maison des Femmes"** Rue de Bouvy 9 - 7100 La Louvière. Tél: 064/21.43.33

**Mons "Groupe des Femmes"** c/o Agnès Couez. Rue de Thirimont 31 - 7000 Mons. Tél. 065/34.75.76

**Namur "Maison des Femmes"** Rue Notre-Dame 47 - 5000 Namur. Tél. 081/71.55.45.

**Tournai "Groupe des femmes"** c/o B. Michenaud. Place Verte 7 - 7500 Tournai. Tél: 069/22.75.54

**Wavre "La Maison des Femmes"** Rue des Brasseries 10 - 1300 Wavre. Tél: 010/22.38.02

## collection de chronique féministe

Pour les éditions épuisées les articles peuvent être obtenus sous forme de photocopie

N°1 Nov./Déc. 82	Emilienne Brunfaut - Finlandaises - Le pouvoir
N°2 Jan./Avr. 83	Les travailleuses de Bekaert - Les hommes se déshabillent - Viol
N°3 Mars/Avr. 83	Des hommes à l'Université des Femmes -
N°4 Mai/Juin 83	Sommes-nous tous des Baruyas? - Procès CVO Greenham Common - Travail Ménager - Femmes Soviétiques
N°5 Juil./Août 83	Ce que parler veut dire - Sexisme Bigouden
N°6 Sep./Oc. 83	Regard sur la pornographie - Les Femmes en Israël - L'histoire des Femmes est-elle possible?
N°7 Nov./Déc. 83	L'Energie et la Frustration - Avortements, Femmes et tribunaux - Les droits de l'homme contre le droit des Femmes
N°8 Jan./Fév./Mars 84	Vers un office des créances alimentaires - Moi, délinquante? - Recherches Féministes en Afrique
N°9 Avr./Mai 84	Etudes Féministes: principes et méthodologie - Femmes et Syndicats - Les prépensionnées des Galeries Anspach - Coopératives de Femmes
N°10 Juin/Juil. 84	Le savoir et le faire - Loisirs des Femmes - Pen- sionnées et veuves - Femmes et développement
N°11 Oc./Nov. 84	Evolution conceptuelle de la physique - Partage des responsabilités - Pacifisme et Féminisme
N°12 Déc.84/Jan. 85	Rester une égérie ou devenir soi-même - Nicara- guayennes - Sciences et Femmes: pas de recettes
N°13 Avr./Mai 85	Anarcha-féminisme - Séminaire Sociologie: ana- lyse d'une enquête - Marie-Andrée, vidéaste
N°14 Juil./Août 85	Le pouvoir de la mère - Les Femmes et l'évolution technologique - Le sexe du travail
N°15 Sep./Oc. 85	Nairobi - Les femmes du divorce - Crise de l'Etat Keynesien: questions aux femmes
N°16 Déc./Jan. 85-86	DOSSIER: Nouvelles Maternités
N°17 Mars/Avr. 86	Jésus et le mythe d'Oedipe - Emilie Claeys: Féministe Socialiste rayée de l'histoire -
N°18 Juin/Juil. 86	Val Duchesse - et pour les femmes, c'est encore pire
N°19 Sep./Oc.86	Politique familiale et politique de l'emploi - Les femmes du Sri Lanka - "Cohabitanes de tout pays, séparez-vous"
N°20 Jan./Fév. 87	Des idées pour l'école - Tiers-Monde
N°21 22 Avr./Mai/Juin 87	Décumul et splitting - DOSSIER: Filiation
N° 23 Juil./Août 87	Femmes actives - Maternités: les anciennes et les nouvelles
N°24 Sep./Oc. 87	DOSSIER: Les filles à l'école: ça vous est égal?
N°25 Oc./Nov. 87	Paroles de femmes politiques - Guerre & Paix
N°26 Fév./Mars 88	Les femmes et l'Etat - Avortement: la non- décision politique - élections: piège...
N°27 Mai/Juin 88	DOSSIER: «La valse des adieux»: elles divorcent
N°28 Juil./Août 88	Les pauvretés des femmes ici et ailleurs
N°29 Sep./Oc. 88	NUMERO SPECIAL: «OMBRE & LUMIERE» Les femmes dans l'audiovisuel
N°30 Fév./Mars 89	DOSSIER: Des violences faites aux femmes ou la force de frappe du patriarcat
N°31 Mai/Juin 89	DOSSIER: La santé des infirmières
N°32 Juil./Août 89	DOSSIER: Le féminisme, une bonne question
N°33 Oc./Nov. 89	DOSSIER: Les adolescentes